

Énoncé théorique
EPFL ENAC SAR MA3
Janvier 2014

Sous la supervision de :
Jean-Claude Bolay
Franz Graf
Pierino Lestuzzi
Jérôme Chenal

Nos remerciements à :
Papa Ameth Keita, François Laurent, Mamadou Ndiaye, Yolaine Hernach, Léa Buet
la ville de Lausanne pour son soutien financier

DÉGRADATION D'UN HÉRITAGE

DAKAR

Place de la rénovation dans la métropole sénégalaise

*Damaris Barblan
Guillaume Hernach*

TABLE DES MATIÈRES

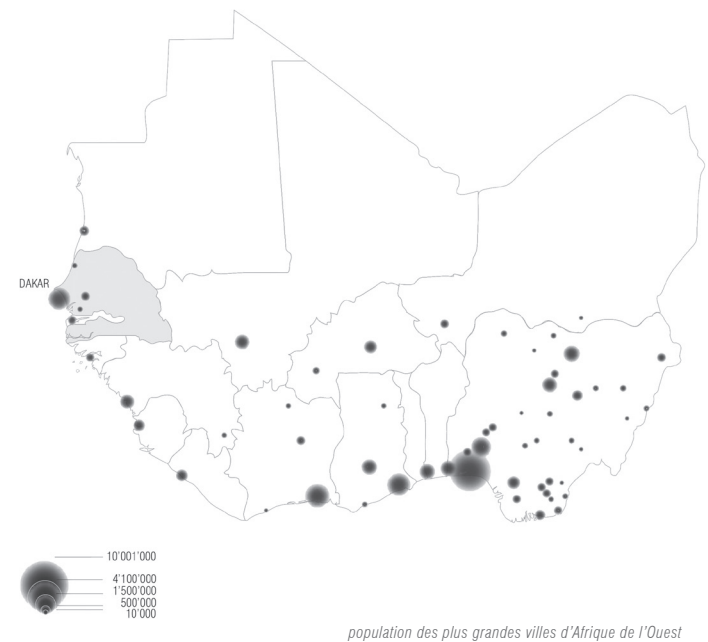
01	DÉGRADATION D'UN HÉRITAGE
01	Problématique
03	ANALYSE CONTEXTUELLE
03	Afrique de l'Ouest
04	Sénégal
05	Dakar
23	CONTEXTE ARCHITECTURAL
24	Une architecture de pouvoir: 1880-1910
27	La recherche d'une identité architecturale: 1910-1950
30	L'apogée avant les Indépendances: 1950-1960
33	Une identité architecturale africaine: 1960-1980
36	Architecture actuelle
45	Problèmes actuels rencontrés
51	ÉTAT D'UN PATRIMOINE CONSTRUIT
54	Répertoire des bâtiments à usage public de qualité: 1880-1970
88	Constat général sur la restauration des bâtiments sélectionnés

97	ÉTUDE DE CAS
99	Marché Sandaga
105	Pavillons de logements de l'UCAD F-G-H-I-N
119	Cinéma Liberté
125	Ancien Palais de Justice
135	CAUSES DU MANQUE DE RÉNOVATION À DAKAR
143	LA RÉNOVATION : UNE SOLUTION ?
147	AVENIR D'UN HÉRITAGE EN PÉRIL
147	Conclusion
153	RÉFÉRENCES D'OUVRAGES ET AUTRES SOURCES
154	Bibliographie
160	Notes
164	Sources documentaires et crédits photographiques

PROBLÉMATIQUE

La ville de Dakar a subi plusieurs pics de développement au cours du vingtième siècle, ce qui la place parmi les plus importantes villes d'Afrique de l'Ouest. Métropole économique et politique du pays, elle est victime de son attractivité et s'étouffe peu à peu. Dépassée par sa densification accélérée, elle ne montre que des traces d'un passé non restauré sur le Plateau, et d'une extension urbaine perpétuelle consommant de plus en plus de surface libre. La sauvegarde des bâtiments coloniaux n'apparaît manifestement pas comme une priorité ; en témoigne le peu de ressources et d'efforts mis en œuvre dans ce sens. Un déni, voire un rejet, découlant de leur origine coloniale en est peut-être la cause. De plus, ces dernières années, un des sujets récurrents dans la presse concerne le manque de qualité dans la construction. En effet, de plus en plus de cas d'effondrements ont été recensés. L'État, submergé par ces catastrophes, se préoccupe davantage de la fragilité de ces nouvelles constructions, que de l'absence partielle, voire totale, d'entretien des bâtiments. Pourtant, cette réalité est la source du problème, qui entraînera une disparition d'un héritage bâti, tant récent qu'historique.

L'enjeu de ce travail théorique est de comprendre la relation des habitants avec leur bâti, afin de suggérer une place pour l'entretien. Comment la notion de sauvegarde du patrimoine peut-elle être introduite dans cet enjeu ?



chronologie de Dakar

1444	Le navigateur portugais Denis Dias découvre la presqu'île du Cap Vert, alors peuplée par les Mandingues.
1580 - 1617	Arrivée des Lébous.
1750	Premier croquis du Cap Vert dessiné par le français Michel Adanson, où est mentionné le nom de Dakar.
1857	Fondation de Dakar par Pinet-Laprade.
1885	Inauguration du chemin de fer Dakar-Saint-Louis.
1902	Dakar devient la capitale de l'Afrique Occidentale Française.
1926	Dakar compte 33 679 habitants dont 2 939 européens, tandis que Gorée ne compte plus que 700 habitants.
1960	Indépendance du Sénégal, avec Dakar nommée capitale.
1970	Importantes sécheresses dans les terres.
1996	La commune de Dakar est découpée en 19 communes d'arrondissement, et compte environ 2 500 000 habitants.

ANALYSE CONTEXTUELLE

AFRIQUE DE L'OUEST

Depuis la période coloniale, une forte urbanisation a touché le continent africain. Le processus d'occupation des territoires par les colonisateurs a donné naissance à un réseau de villes en Afrique de l'Ouest, structuré dans une logique d'exploitation optimale des ressources. Cette organisation spatiale a ainsi fixé les axes importants de circulation, formant une «constellation des centres urbains». Les régions côtières accueillent les grandes concentrations de population. Ces pôles urbains, détenant l'entier du pouvoir politique et économique, ont une très importante influence sur les régions intérieures. Ces dernières s'organisent et fonctionnent à partir des capitales.

La croissance moyenne de ces capitales est de 4.9%, incluant une croissance démographique citadine, ainsi qu'une forte migration rurale. La population urbaine de l'Afrique subsaharienne a été multipliée par 11 de 1950 à 2000, passant de 19.3 à 210 millions. Les habitants des capitales d'Afrique de l'Ouest représentent ainsi 33 % de la population totale en 2008, alors qu'ils n'étaient que de 19.6% en 1975. En termes de surface, la région de l'Afrique de l'Ouest est urbanisée à plus de 50%

en 2008, contre moins de 20% jusqu'en 1960.

Cette urbanisation qui touche les pôles urbains est de moins en moins maîtrisée, malgré les tentatives des pouvoirs publics d'améliorer la planification urbaine. Le manque d'infrastructures publiques et de logements est donc de plus en plus important, amenant ainsi à une forte « bidonvilisation » des milieux urbains.¹

Le Sénégal, comme les autres États indépendants d'Afrique de l'Ouest, a gardé et accentué les structures urbaines héritées de la colonisation. Sa population urbaine est donc concentrée dans les zones littorales, avec environ 70% des communes localisées à l'ouest, sur un tiers du territoire sénégalais.² Le pays atteint actuellement un taux d'urbanisation proche des 50%, se plaçant ainsi dans les pays les plus urbanisés du continent.³ Depuis l'Indépendance, suite entre autres à l'important exode rural des années 1970-80, les centres urbains se sont rapidement densifiés. La population urbaine a ainsi été multipliée par près de huit en cinquante ans.⁴ Le Sénégal est l'un des pays les plus stables du continent africain. Dès son indépendance en 1960, le Sénégal ayant adapté le modèle politique français de 1958 comme les autres pays membres de l'AOF, un régime semi-présidentiel a été mis en place. Léopold Sédar Senghor, écrivain et poète, est le premier président de la République jusqu'en 1980. En 1981, son Premier ministre Abdou Diouf lui succède et est président de la nation pendant deux mandats de 7 ans également, soit jusqu'en 2000. Accède ensuite au pouvoir Abdoulaye Wade qui, malgré l'épuisement de ses deux mandats légaux, parvient à se présenter à nouveau à l'élection présidentielle de 2012. C'est finalement l'actuel président Macky Sall qui emporte la victoire.

Le Sénégal, comme la Côte d'Ivoire et le Ghana, est situé sur la façade atlantique, il abrite donc des ports d'importance internationale. Ses activités économiques portent ainsi essentiellement sur ses relations avec l'extérieur. Avec Abidjan, Dakar est depuis sa création en 1857, « un relais essentiel pouvant favoriser l'insertion régionale dans le système monde ».⁵ Le Sénégal est actuellement la troisième économie de la

¹Diop Amadou. 2008. *Enjeux urbains et développement territorial en Afrique contemporaine.*

SÉNÉGAL

²Ibid.

³Gouvernement du Sénégal. 2013. www.gouv.sn/

⁴AfD. 2011.

⁵Diop Amadou. 2008. *op.cit.*

⁶ONU. 2009.

sous-région ouest-africaine, et fait partie des pays les plus industrialisés du continent.⁶ Ancienne colonisation française, le Sénégal a gardé comme langue officielle le français. Cependant, 90% de la population parle le wolof, langue vernaculaire du pays. La population sénégalaise est très majoritairement musulmane (environ 95 %). L'islamisation du pays date du XIe siècle, époque à laquelle les Almoravides conquièrent le Nord du Sénégal. Les chrétiens représentent les 5 % restants de la population du Sénégal. Cependant, l'animisme cohabite souvent avec ces deux religions.

DAKAR
géographie

Dakar est située sur la pointe à l'extrémité occidentale du continent africain. La région de Dakar est fondée sur la presqu'île du Cap Vert, et s'étend sur une superficie de 550 km² (0.28% du territoire national). Ce territoire à trois faces est constitué de roches basaltiques et bordé, au Nord, d'une étroite bande de sable.

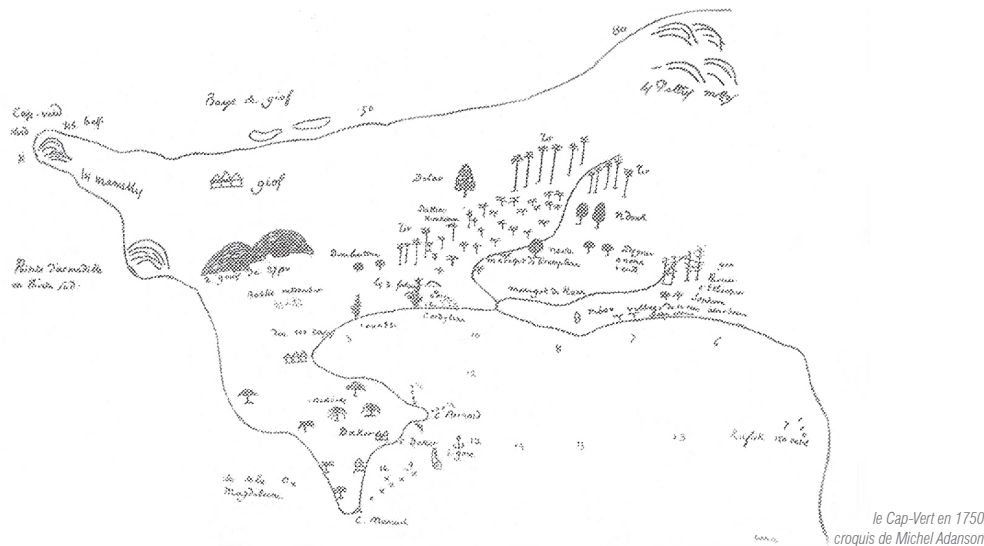
La topographie de Dakar est quasiment nulle, à l'exception de quelques reliefs à l'ouest, dont les plus importants sont les Mamelles.⁷ La ville est délimitée à l'Est par la région de Thiès, et par l'Océan Atlantique dans ses parties Nord, Ouest et Sud.

climat

Le climat, de type sahélien, est caractérisé par une saison courte des pluies, d'une durée de trois à quatre mois (juin-octobre), et une saison sèche, le reste de l'année. Grâce à sa position saillante sur la côte atlantique, la ville de Dakar bénéficie d'un microclimat sept mois sur douze, marqué par l'alizé maritime, de direction Nord-Nord-Ouest, à Nord-Nord-Est. Il induit une fraîcheur et une humidité quasi permanente et relativement forte.⁸

⁷Chenal Jérôme, Cisse Guéladio, Pedrazzini Yves et Kaufmann Vincent (dir.). 2009. *Quelques rues d'Afrique: Observation et gestion de l'espace public à Abidjan, Dakar et Nouakchott.*

⁸http://www.reseau-espaces-volontariats.org/documents/presentation_regions.pdf



La presqu'île du Cap Vert est occupée par un village lébou dès 1580, avant l'arrivée des premiers comptoirs coloniaux. C'est en 1749 que le nom du village Dacar apparaît pour la première fois dans le journal de navigation du « Chevalier Marin ». On le retrouve en 1750 dans un croquis du Cap Vert dressé par le savant naturaliste français Michel Adanson.⁹ En 1765, le gouverneur de Gorée achète les îles des Madeleines et le village de Dakar au Damel du Cayor¹⁰, qui détient le contrôle sur la région. Ce contrôle de la presqu'île n'a pas le but initial d'y bâtir un nouvel établissement, mais de réduire ainsi le pouvoir des Lébous. Cependant, l'autonomie croissante du peuple lébou vis-à-vis du Cayor fragilise ce traité.¹¹ Malgré un manque d'espace croissant sur l'île de Gorée, laissée depuis 1817 aux colons français par les Anglais, l'administration craint de s'installer sur la terre ferme, par peur d'y contracter des maladies (fièvre jaune, paludisme).

Ce n'est qu'en 1845, lorsque l'économie de traite des esclaves et les comptoirs prennent fin, que le colonisateur porte un intérêt manifeste à la presqu'île du Cap-Vert, en vue d'une stratégie d'occupation territoriale. En 1854, le capitaine de vaisseau Protet, commandant supérieur de Gorée, veut faire de la presqu'île une occupation militaire.

histoire

⁹ Charpy Jacques. 2007. *Dakar: Naissance d'une métropole*.

¹⁰ Le Damel était le titre donné aux souverains du Cayor, ancien Royaume du Sénégal (1566-1886) situé entre les fleuves Sénégal et Saloum.

¹¹ Sinou Alain. 1993. *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal. Saint-Louis, Gorée, Dakar*.

¹² Diane M. 1992. «Dakar au fil des plans», in *Architectures Françaises d'Outre-Mer*.

¹³ Chenal Jérôme, Cisse Guéladio, Pedrazzini Yves et Kaufmann Vincent (dir.). 2009. *Op.cit.*

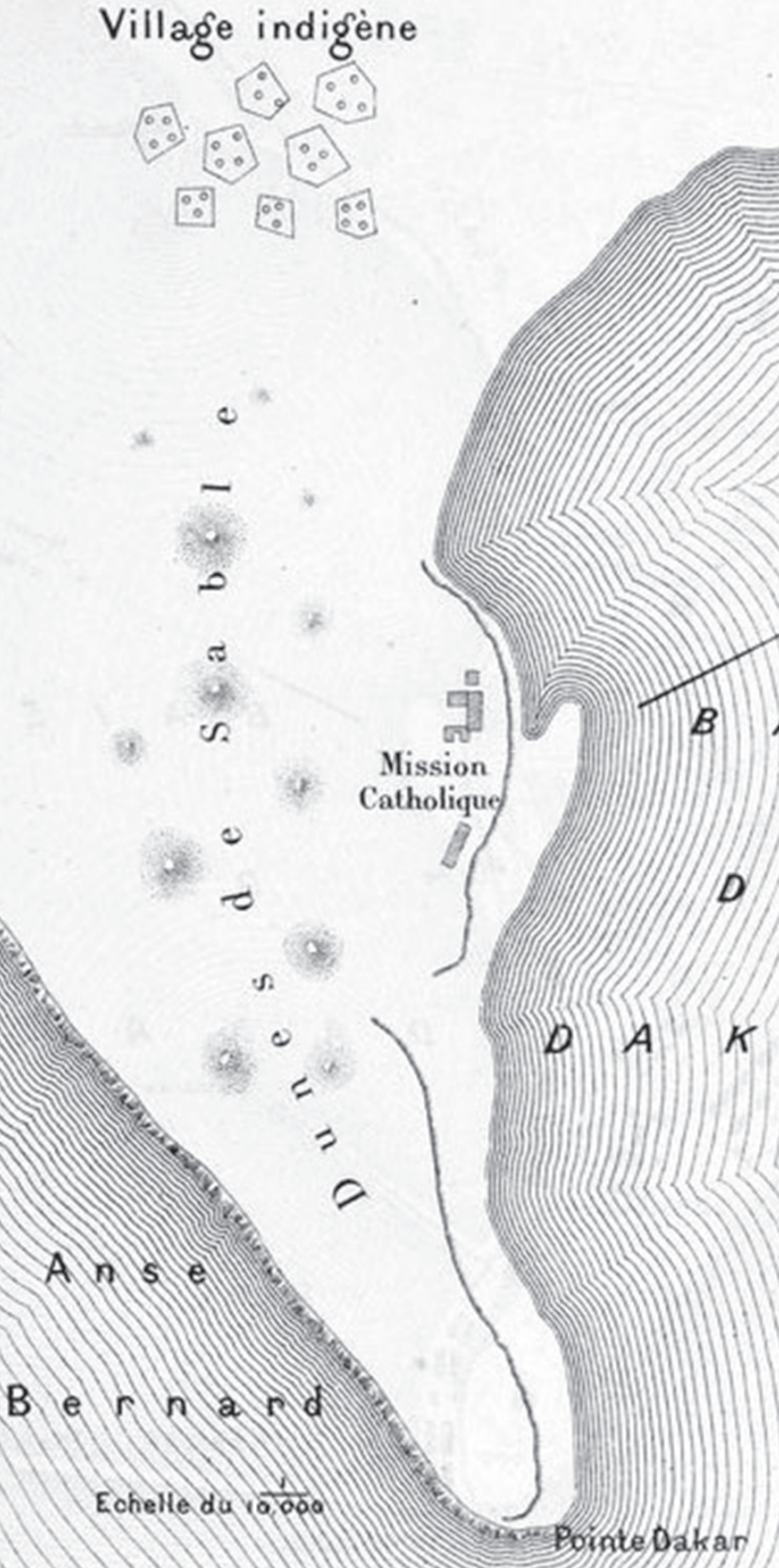
¹⁴ Diane M. 1992. *op.cit.*

Il prend officiellement possession du territoire en 1857 pour répondre aux nouvelles attentes de la marine et du commerce, Dakar est ainsi fondée.¹² Selon Protet, Dakar représente « le point le plus convenable pour devenir le centre de tous nos établissements de la côte occidentale d'Afrique, une plaque tournante de l'Atlantique. »¹³

Malgré l'autorité revenue à Saint-Louis, l'officier du Génie Pinet-Laprade conserve son projet de ville nouvelle, et fait établir un plan de lotissement de Dakar en 1862. Il superpose aux villages lébous existants une trame orthogonale, en groupant les établissements près du débarcadère, et en réservant des terrains pour les édifices publics. Il projette ainsi la future ville sur ce qui est toujours le Plateau.¹⁴ Néanmoins, de nombreux Goréens préfèrent s'installer à Rufisque, qui, dans les années 1860, est un lieu bien plus prospère que Dakar.

Ce n'est qu'en 1885, lors de l'inauguration de la voie de chemin de fer reliant Dakar à Saint-Louis, que la cité naissante commencera son réel développement, avec le commerce croissant de la culture de l'arachide.

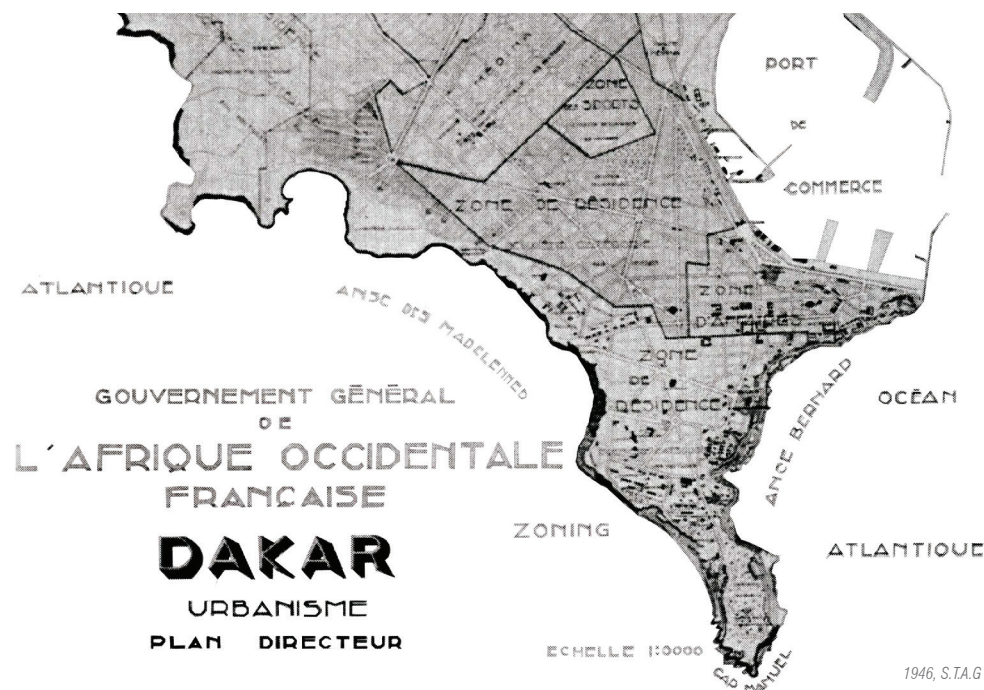
La présence française en Afrique de l'Ouest est renforcée en 1902 avec la création d'une fédération de huit territoires, nommée Afrique Occidentale Française (AOF). Son gouvernement général siégeant à Dakar depuis 1904, la ville bénéficie alors de la majorité des investissements d'infrastructure de la fédération¹⁵. Dakar devient donc une base navale dotée d'un arsenal puis d'un port de commerce, construit entre 1898 et 1908, avant d'être encore agrandi¹⁶. Le pouvoir colonial éparpille ses institutions dans le noyau primitif de la ville qu'est aujourd'hui resté le Plateau.



DAKAR en 1850



DAKAR en 1888



publics. La fièvre de construction connaît son apogée entre 1950 et 1955, avec entre autres, le Building administratif, le Palais du Grand Conseil, le Palais de Justice, ou encore l'Université.

Dès les années 1950, le manque de logements devient de plus en plus problématique, entraînant une hausse importante de bidonvilles. L'action des pouvoirs publics s'orientent vers l'assainissement des quartiers populaires existants, et la création d'ensembles de logements bon marché, avec des modèles standardisés. La Société Immobilière du Cap-Vert (SICAP) est ainsi créée par l'État pour la construction de logements. Cependant, ces logements sont adressés qu'à une infime minorité de fonctionnaires aux revenus réguliers.¹⁹

Face à une importante bidonvillisation non résolue, l'État réplique donc en relogant une partie de la population des quartiers informels à Pikine.

Suite à l'indépendance du Sénégal en 1960, l'hégémonie et la centralité de la ville sont renforcées et même accentuées avec la désignation de Dakar comme capitale nationale. L'ensemble des fonctions

¹⁹Diane M. 1992. *op.cit.*

²⁰Diop Amadou. 2008. *op.cit.*

²¹*Ibid.*

²²Chenal Jérôme, Cisse Guéladio, Pedrazzini Yves et Kaufmann Vincent (dir.). 2009. *Op.cit.*

économiques et maintenant politiques sont concentrées sur la presqu'île, et plus particulièrement sur le Plateau. L'élaboration d'un nouveau plan d'urbanisme est confiée à l'architecte-urbaniste Michel Ecochard, qui propose une urbanisation complète de la presqu'île, et planifie l'extension de la ville pour une population de 1.2 million d'habitants attendue en 1980. Il propose une rénovation de la vieille ville, un tracé des principaux axes routiers, et la construction de nouveaux lotissements sur le site des parcelles assainies, par exemple. Cependant, les moyens manquant, ces zones d'extension ne seront pas construites. Ce problème se retrouve pour les grands équipements industriels planifiés.

La crise économique mondiale des années 1970 est accompagnée, au Sénégal, par un processus massif d'exode rural dû aux grandes sécheresses dans le Sahel qui ont frappé le pays dans les années 1970. Dakar devient alors une cité-refuge, où les nouveaux arrivants s'installent en périphérie, de manière désordonnée.

Au cours des quarante dernières années, Dakar a connu une croissance démographique rapide, alors que son développement économique demeure lent. «A titre d'illustration le taux de l'accroissement urbain est le double de celui des performances économiques».²⁰ La demande en services sociaux (infrastructures sanitaires, réseaux d'eau et d'électricité, etc) n'a donc pas pu être satisfaite par les autorités publiques dans les périphéries principalement constituées de cités dortoirs.²¹

Par contre, le complexe Plateau-Médina, où se déroulent presque toutes les activités, est clairement privilégié, se développant donc à une vitesse supérieure aux autres espaces de statut plus anonyme.²²

« Au-delà de la vitrine internationale que la ville veut être, des centaines de milliers d'habitants laissés pour compte, vivent et meurent sur les trottoirs du développement. »

Chenal Jérôme, Cisse Guéladio, Pedrazzini Yves et Kaufmann Vincent (dir.). 2009. *Op.cit.*

Dakar met en place un modèle de ville moderne, telle Dubaï, afin d'être une ville mondiale de référence. C'est le cœur du problème de Dakar, où la population pauvre vivant dans les banlieues est majoritaire, alors que la ville n'est planifiée que pour une minime part de la population, la plus riche. «Voilà l'une des faces hideuses de l'urbanisation de Dakar. Ce mouvement à deux vitesses par où les pauvres sont sacrifiés au détriment des riches.»²³

Le système commercial à Dakar a, tout d'abord, été dominé par les colons français avant les Indépendances, et ensuite par les Libano-Syriens. «Les principaux acteurs de l'économie étaient à l'époque les Maisons de commerce, l'administration et les Libano-Syriens». Dès les années 1970, comme mentionné précédemment, la lourde sécheresse pesant sur le Sénégal se traduit par un important exode rural prend place. «L'économie urbaine informelle s'est développée avec cet apport de flux migratoires servant de réceptacle aux victimes de la crise de l'économie rurale».²⁴ Ce sont ces acteurs de l'informel, les moodu-moodu aujourd'hui, qui tentent de s'approprier l'économie urbaine et la centralité de la ville. C'est l'accaparement du Marché Sandaga qui leur a permis de symboliser leur présence dans le centre-ville.

Un deuxième événement survenu après les Indépendances, qui a apporté des changements dans l'économie de Dakar, est l'arrivée des commerçants chinois dans les années 2000. Installés sur l'avenue du Général de Gaulle, leur participation à l'économie sénégalaise est toutefois à relativiser. Au contraire, «Leur commerce dégage une faible fiscalité et l'imitation des produits fabriqués par des artisans locaux (chaussures et sacs en particulier), leur démultiplication en Chine puis leur commercialisation à bas prix à Dakar est en train de «tuer» de manière progressive l'artisanat et du même coup l'économie locale.»²⁵

Actuellement, le secteur le plus dynamique de l'économie dakaroise est le commerce. Cependant, une grande part de l'activité commerciale se déroule dans l'informalité. Ce secteur informel qui contribuait

économie

²³Faye C. 2007. *Un township en plein cœur de Dakar*.

²⁴Diop Amadou. 2008. *op.cit.*

²⁵*Ibid.*

pour près de 30 % à la formation du PIB et employait plus de 60 % de la population active en 1990, s'est encore renforcé. Le marché de l'emploi ne cesse de se rétrécir, mettant de nombreux jeunes diplômés au chômage, les obligeant à rentrer dans le commerce informel.

Le plus grand marché sénégalais, le marché Sandaga, est l'un des endroits les plus fréquentés de Dakar. Son rayonnement à l'échelle nationale contribue fortement à l'attractivité de la métropole. Ce qui explique les graves problématiques et protestations actuelles en rapport avec sa fermeture et son incendie survenus en octobre dernier.

Le Port de Dakar représente également un équipement commercial d'envergure, offrant à la capitale une position stratégique de carrefour d'échange pour l'ensemble de la sous-région ouest-africaine. Déjà durant la colonisation française, dans le cadre de l'économie de traite, la position du port faisait de Dakar un pôle de convergence, de distribution des produits et des marchandises de toute l'AOF.²⁶ Une modernisation du port a été effectuée dès 2006, grâce à un prêt direct de 16 Mio d'euros à la filiale de Dubaï Port World (DPW), la DPW Dakar, exploitant un des terminaux du port depuis 2008, pour une durée de 25 ans.²⁷

La ligne ferroviaire marchande de Dakar participe également au réseau d'exportation de toutes les marchandises partant à destination du Mali, transitant préalablement par le port.

Le Plateau accueille le marché Sandaga ainsi que le port, ce quartier offre donc la plus importante source d'emplois au sein de la capitale, représentant un véritable pôle d'attraction pour les migrants de la métropole.

A l'échelle nationale, la métropole dakaroise joue un rôle économique central. Basée principalement sur l'agriculture, l'économie a cependant son noyau à Dakar, la majorité des produits en provenance de l'intérieur des terres étant transportés et transformés dans la capitale avant d'être exportés.²⁸ La métropole concentre ainsi 55% de la production intérieure brute nationale, elle détient 83% des entreprises modernes et 94% des entreprises nationales.²⁹ «Dakar demeure donc l'âme du pays, confirmant une situation de macrocéphalie à tous points de vue».³⁰

²⁶*Ibid.*

²⁷http://www.proparco.fr/Accueil_PRO-PARCO/Activite/Projets_PROPARCO/Tous-les-projets/develooper-le-port-auto-nome-de-dakar

²⁸Diop Abdoul Aziz. 2007. *Quelles centralités pour la ville de Dakar, Sénégal?*.

²⁹Thiam O.. 2004. *Urbanisation et mobilité urbaine. Journée de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Dakar.*

³⁰Chenal Jérôme, Cisse Guéladio, Pedrazzini Yves et Kaufmann Vincent (dir.). 2009. *Op.cit.*

Dakar est simultanément une capitale nationale et régionale, ainsi que le chef-lieu du département du même nom. La ville se divise en 19 communes d'arrondissement, chacune d'entre elles possédant un maire et disposant de certaines responsabilités. Elle est ainsi chargée de la gestion des marchés de quartiers, du ramassage des ordures, de l'électrification des quartiers ainsi que de l'assainissement. L'une des difficultés causées par cette structure administrative est le manque de ressources financières allouées aux arrondissements pour accomplir les tâches qui leur sont assignées.³¹ Une autre problématique réside dans le fait qu'«au Sénégal, de manière récurrente, les services de contrôle de l'État dénoncent l'incapacité des communes à gérer à bon escient leurs ressources.»³²

Après avoir longtemps stagné autour de quelques milliers d'habitants à la fin du 19e siècle, la population augmente rapidement. Elle passe de 6000 habitants en 1887 à 8300 en 1891 pour atteindre 18'000 habitants en 1904. »³³ En 1930, Dakar comptait près de 100 000 habitants alors que des centres tels que Abidjan, Bamako, Porto-Novo n'en avaient guère à cette période que 25 000 environ.³⁴ Vaste de 17'500 hectares, elle était parcourue d'une quarantaine de kilomètres de voies empierrées ou bitumées³⁵.

«En 1955, seule la capitale de l'A.O.F, Dakar, dépassait les 200'000 habitants. Trois centres à peine excédaient les 100'000 habitants : Brazzaville, Abidjan et Douala. Cinq villes, capitales territoriales, comptaient entre 50'000 et 100'000 habitants : Lomé, Bamako, Bangui, Yaoundé et Libreville.»³⁶

En 1960, Dakar est l'agglomération la plus importante d'Afrique de l'Ouest, et le Sénégal, comme dit par ailleurs, détient le record du pays le plus urbanisé, avec une population urbaine de 29 %.³⁷ Dakar continue à croître de 6 à 7 % par an, moitié par accroissement naturel, et moitié par migration.³⁸ Cette situation va s'accroître vers la fin des années 1960, et jusqu'en 1974 (exode rural massif consécutif à la sécheresse).

politique / administration

³¹Diop Djibril. 2006. *Décentralisation et gouvernance locale au Sénégal: Quelle pertinence pour le développement local?*.

³²Diop Amadou. 2008. *op.cit.*

démographie

³³Sinou Alain. 1993. *op.cit*

³⁴Diop Amadou. 2008. *op.cit.*

³⁵Diane M. 1992. *op.cit.*

³⁶Dulucq Sophie. 1997. *La France et les villes d'Afrique Noire francophone, quarante ans d'intervention (1945-1985)*

³⁷Diop Amadou. 2008. *op.cit.*

³⁸Mersadier Yvon. 1968. *Dakar entre hier et aujourd'hui.*

³⁹Chenal Jérôme, Cisse Guéladio, Pedrazzini Yves et Kaufmann Vincent (dir.). 2009. *Op.cit.*

environnement

⁴⁰Chenal Jérôme, Cisse Guéladio, Pedrazzini Yves et Kaufmann Vincent (dir.). 2009. *Op.cit.*

Entre 1988 et 2006, cette tendance diminue, contrairement à ce que l'imaginaient les projections des années 1980. De plus, Dakar qui s'était principalement agrandie par l'exode rural ces dernières décennies, voit cette tendance s'inverser depuis les années 2000. Aujourd'hui, l'accroissement naturel constitue le principal mode de développement de la population de la ville.³⁹

La population de la région de Dakar est aujourd'hui estimée à 2.6 millions d'habitants, ce qui représente plus de la moitié de la population urbaine du pays. L'attractivité de Dakar provient du fait qu'elle offre plus d'opportunités, de meilleurs équipements publics ainsi qu'une économie dynamique par rapports aux régions du centre.

La composition de la population dakaroise est d'origines diverses. Constituée de différentes ethnies sénégalaises (les Wolofs, les Peuls, les Lébous, etc.), ainsi que des Africains originaires de pays frontaliers et d'Afrique Centrale, on y retrouve également, comme mentionné plus haut, une importante communauté libano-syrienne, installée depuis plus d'un siècle au Plateau. A l'instar de plusieurs grandes villes ouest-africaines, une communauté chinoise s'est implantée à Dakar depuis les années 2000, principalement dans le secteur économique, comme évoqué précédemment. Finalement, l'importante communauté d'expatriés contribue aujourd'hui également au visage cosmopolite de la métropole.

L'environnement dakarois est principalement instable à cause de la saison des pluies. La plupart des problèmes existent tout au long de l'année, mais ils s'accroissent fortement durant l'hivernage. Les fortes pluies provoquent en effet un ralentissement des transports, des déguerpissements des populations des quartiers précaires, mettant en avant les manquements de l'État. Les problématiques générées par les fortes pluies sont en effet renforcées dans les banlieues, où les chaussées sont rapidement bloquées par les inondations, par défaillance du système de drainage.⁴⁰

Les fortes inondations apparues en 1999 et en 2005 ont poussé l'État

à construire des logements sociaux dénommés « Jaxaay » par l'ancien président A. Wade, afin d'éradiquer la problématique des inondations dans les bidonvilles.

Parallèlement à ce problème, l'environnement urbain dakarois est caractérisé par une dégradation du cadre de vie quotidien, dégradation qui devient préoccupante et résulte d'une gestion des déchets inefficace (manque de poubelles publiques, ramassages des ordures trop espacés) ainsi que de la déficience du système sanitaire. De plus, avec la densité du trafic automobile, le Plateau devient le champ clos de la pollution sous toutes ses formes (sonore, atmosphérique). Face à cette situation devenue invivable pour certains, une délocalisation est même décidée par certaines activités ainsi que résidents.⁴¹

Dakar détient un bagage culturel riche, entre autres par l'importance et l'investissement économique que la France a mis dans cette ville avant les Indépendances. « L'ethnocentrisme blanc voit en Dakar un Paris d'Afrique, riche d'arts et de lettres ».⁴² Dans les années 1960-1970, les sociétés africaines récemment libérées du colonialisme ont cherché à se construire une nouvelle identité, notamment à travers les supports de création.

« On ne peut nier longtemps l'art nègre »,

avait affirmé l'ancien président Léopold Sédar Senghor lors du discours inaugural du Colloque sur l'art nègre de 1966. Le Festival mondial des arts nègres a été, en 1966, la première grande manifestation artistique internationale organisée en Afrique.⁴³

« Dakar est une ville de culture, c'est Béjart et ses ballets, mais c'est surtout, dès les Indépendances la présence à la tête de l'Etat d'un Président poète ou poète Président Léopold Sédar Senghor, qui donnera à la ville et au pays dans son entier la culture en héritage »⁴⁴

⁴¹Diop Amadou. 2008. *op.cit.*

culture

⁴²Chenal Jérôme. 2009. *Urbanisation, planification urbaine et modèles de ville en Afrique de l'Ouest: Jeux et enjeux de l'espace public.*

⁴³Ficquet Éloi et Gallimardet Lorraine. 2009. *On ne peut nier longtemps l'art nègre.*

⁴⁴Chenal Jérôme. 2009. *Urbanisation, planification urbaine et modèles de ville en Afrique de l'Ouest: Jeux et enjeux de l'espace public.*

morphologie du tissu urbain

vers une multipolarité

⁴⁵Diop Amadou. 2008. *op.cit.*

⁴⁶Chenal Jérôme, Cisse Guéladio, Pedrazzini Yves et Kaufmann Vincent (dir.). 2009. *Op.cit.*

dakar et son double

La Biennale de l'Art Africain contemporain, intitulée Dak'Art a également une ampleur internationale, avec une première édition dédiée aux Lettres en 1990.

Dakar est donc souvent considérée comme la capitale culturelle de l'Afrique de l'Ouest, abritant plusieurs festivals et événements culturels de renommée internationale.

Le domaine du cinéma a cependant peu à peu disparu ces dernières années, voyant la majorité de ses salles fermées pour cause de faillite.

L'évolution du tissu urbain dakarois a été marquée par une politique de ségrégation instaurée par les colons, avec le quartier moderne européen et le quartier indigène. Cette organisation urbaine duale de l'espace reflète une logique d'exploitation capitaliste. L'espace est organisé selon un modèle concentrique, où le tissu urbain se densifie lorsqu'on s'éloigne du centre, la « ville européenne ».

Cependant, la rapide croissance urbaine à Dakar s'est manifestée par un étalement urbain et l'apparition de nouvelles polarités. La morphologie urbaine, restée pendant longtemps mononucléaire, a ainsi laissé place à une multipolarité émergente au sein de la ville. Ainsi, malgré le caractère stratégique important que garde le centre-ville, une multipolarité s'est matérialisée par l'émergence de l'espace du triangle Sud, ainsi qu'avec la mise en place du domaine industriel de la SODIDA. Une troisième tentative, actuelle, est le déplacement des activités de service vers des zones résidentielles de la banlieue (Mermoz, Fann, Yoff, etc.).⁴⁵ Cette déconcentration de la ville est aussi favorisée par les nouvelles routes, les percements de boulevards issus des grands travaux.⁴⁶

Néanmoins, Dakar a toujours concentré la majorité des investissements, ce qui n'a pas donné la possibilité à Pikine et Guédiawaye de constituer des villes à part entière. Pikine, créée dans les années 1950 pour désengorger Dakar, a donc grandi comme le double « pauvre » de Dakar. Le problème actuel est donc que la région n'a qu'une ville, le centre de Dakar, et les autres Communes ne sont que des banlieues.⁴⁷ Ces quartiers populaires sont de véritables cités-dortoirs,

⁴⁷Ibid.

caractérisées par un fort taux de natalité, un niveau d'analphabétisme élevé et des lacunes sévères en termes d'infrastructures. Ainsi, hormis de petites activités commerciales, la banlieue constitue une centralité plutôt démographique, où l'absence d'infrastructures ne permet pas de réaliser une centralité autre que celle de « dortoirs ».⁴⁸ Cette périphérie mise en arrière-plan est devenue un « déversement urbain désordonné »⁴⁹, qui s'étale sur le territoire de façon informelle. Ce contraste entre le centre et la périphérie répond à une logique d'organisation sectorielle de la période coloniale, qui se traduit aujourd'hui par une ségrégation spatiale selon le statut socio-économique des citoyens. Nous assistons donc à un double développement de la ville.⁵⁰ « C'est le cœur du problème de Dakar, ville duale avec un centre pour les nantis et une banlieue, qui grandit, comme une ombre, pour les plus pauvres ».⁵¹

La polarisation de la majeure partie des activités de la capitale dans le complexe Plateau-Medina oblige tous les jours des dizaines de milliers d'habitants à converger vers le centre. Ces travailleurs effectuent donc chaque jour des parcours souvent longs et éprouvants, à cause des fréquents embouteillages qui paralysent les rues du Plateau. Cela s'explique par les deux pôles de flux pendulaires qui constituent la ville; d'une part les cités-dortoirs de la banlieue, et d'autre part le centre-ville concentrant toute l'activité de la métropole. Cette situation génère de nombreux problèmes de mobilité urbaine, de plus, elle renforce la marginalisation des quartiers irréguliers et enclavés de la lointaine banlieue⁵². Une solution trouvée est la construction d'une autoroute pour relier les deux points. Cependant, Dakar fait le choix exclusif de la route, alors que les grandes métropoles réfléchissent à d'autres alternatives, pour des questions financières et environnementales. De plus, la construction de voies rapides et d'une autoroute à péage favorise uniquement les classes moyennes et supérieures.

⁵³Chenal Jérôme, Cisse Guéladio, Pedrazzini Yves et Kaufmann Vincent (dir.). 2009. *Op.cit.*

⁴⁸Diop Abdoul Aziz. 2007. *Op.cit.*

⁴⁹Diop Amadou. 2008. *op.cit.*

⁵⁰Diop Abdoul Aziz. 2007. *Op.cit.*

⁵¹Chenal Jérôme, Cisse Guéladio, Pedrazzini Yves et Kaufmann Vincent (dir.). 2009. *Op.cit.*

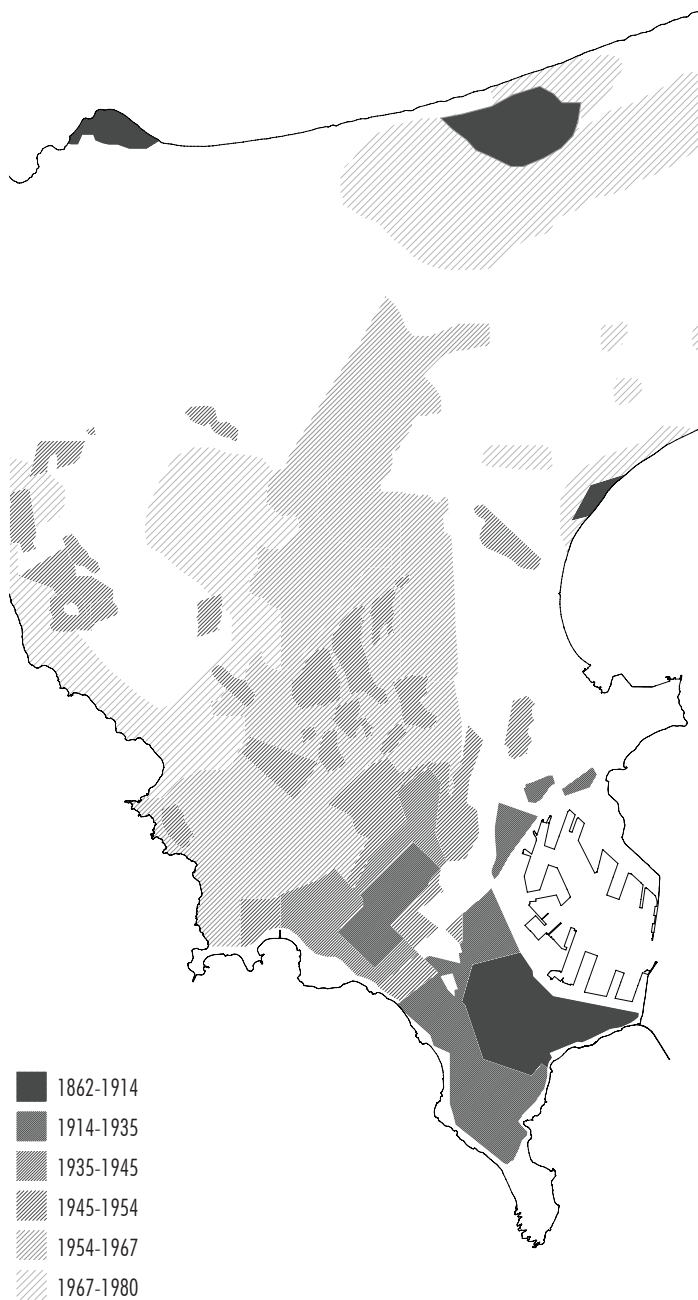
transports et mobilité urbaine

⁵²Monet-Kasisi Aurélie. 2012. *Développement de la mobilité urbaine à Dakar, Enjeux et impacts de l'insertion d'un réseau de BRT dans la métropole sénégalaise.*

Comme dans les sociétés occidentales, au sein des grandes métropoles du Sud la capacité à se mouvoir reste également au centre des préoccupations. « C'est pourquoi les problèmes de mobilité et de déplacement sont des enjeux majeurs pour Dakar aujourd'hui. ».⁵³

« Le plateau dakarois, c'est comme une chambre avec qu'une seule porte, où tout le monde rentre en même temps, et veut y sortir en même temps. »

Papa Ameth Keita



évolution urbaine de Dakar

CONTEXTE ARCHITECTURAL

L'actuelle métropole a vu sa configuration se métamorphoser en quelques années. La presqu'île du Cap Vert, avant l'arrivée des colons, était composée d'une vaste étendue de terre abritant des villages lébous. Malheureusement, l'architecture traditionnelle léboue a quasiment disparu aujourd'hui, avec son savoir-faire. Les édifices observés dans la ville sont exclusivement récents, puisque les constructions les plus anciennes datent des premiers colons. L'urbanisation de la capitale a été marquée par plusieurs périodes, où sont apparus divers types d'architecture. Ceux-ci illustrent l'évolution des relations entre colons et indigènes et retracent les faits historiques majeurs de la ville de Dakar.

Il faudra attendre une croissance élevée des colons sur l'île de Gorée pour que le Conseil municipal de celle-ci propose une expansion sur le continent. C'est, dès lors, en 1857, suite à deux demandes de création d'une ville nouvelle à Dakar, que cette initiative prendra forme, sous l'impulsion du capitaine Protet. Mais ce n'est qu'après l'apparition d'un quai, que la ville se développe pour devenir en 1887 indépendante de Gorée.

L'architecture coloniale apparaît en premier lieu sous la forme d'édifices militaires et d'infrastructures liées aux transports. Les routes, les voies ferroviaires et fluviales ainsi que le port, vont améliorer les réseaux commerciaux. Ces infrastructures vont ainsi largement contribuer à la croissance et à la prospérité de cette future capitale.⁵⁴

*Conçu ainsi dans un esprit élitiste où règnent des lois ségrégationnistes en matière d'hygiénisme, le «Plateau» bénéficie donc de conditions particulières favorables à l'installation des fonctionnaires.*⁵⁵

Le Plateau, occupé par le pôle d'activités ainsi que par les logements des blancs, a été choisi pour sa topographie surélevée. Cette situation garantit un apport d'air frais durant la mousson, rendant plus confortable la vie des fonctionnaires français peu adaptés aux climats tropicaux. Les africains quant à eux, habitent en périphérie. Cette ségrégation est créée par des camps de police, militaire et de prison qui séparent les blancs des noirs.⁵⁶

L'inconvénient majeur dans la construction d'outre-mer est l'homogénéisation des constructions dans toutes les colonies, avec un manque d'adaptation selon le climat ou les matériaux mis en place. Les administrateurs misent sur des constructions dans l'urgence, où tout matériau est importé de France. Dans un esprit totalitaire de métropole, une brochure de construction est diffusée à toutes les colonies.

Ceux-ci sont tenus, chaque fois qu'ils envisagent de construire un édifice, de choisir dans les catalogues le modèle qui convient. Le travail

urbanisme

⁵⁴«Dakar», in *L'Architecture d'Aujourd'hui* n° 3. 1945.

⁵⁵Touré Diala. 2002. *Créations architecturales et artistiques en Afrique sud-saharienne (1948 – 1995). Bureaux d'études Henri Chomette.*

⁵⁶Jimenez S. 1988. «Histoire foncière du Plateau d'Abidjan de 1900 à 1940», in *Processus d'Urbanisation en Afrique Noire*, tome 1.

matérialité et mise en œuvre

⁵⁷Sinou Alain. «Urbanisme et Colonialisme, la production de la ville indigène au Sénégal au début du XXe siècle», in *Processus d'Urbanisation en Afrique Noire*

logements

⁵⁸Touré Diala. 2002. *op.cit.*

⁵⁹Sinou Alain. 1993. *op.cit.*

⁶⁰Viard R. «Du Bungalow au Building», in *France-Outremer* n° 266.

édifices publics

*de conception est évité et, par là-même, l'envoi de personnel plus qualifié. A une époque où l'administration française se heurte toujours à un problème de mobilisation de la main-d'œuvre pour ses colonies, cette solution s'avère la plus adaptée et la plus économique.*⁵⁷

L'État français, n'ayant que très peu d'intérêt pour le logement de ses fonctionnaires d'outre-mer, propose de 1880 à 1910 une architecture uniquement basée sur les constructions militaires où les fonctionnaires sont logés à l'étage des bâtiments de l'armée.⁵⁸

Peu à peu, l'arrivée en masse de fonctionnaires va créer de nouveaux quartiers résidentiels constitués de villas catalogues. Ces entités sont regroupées par quatre sur de grandes parcelles, et cet ensemble forme l'unité de base carrée des plans de lotissement. Ces maisons catalogues sont composées de pièces contiguës, et entourées sur leur pourtour d'une véranda de deux à trois mètres de largeur. Cet espace de distribution fait à la fois office de pôle d'activité, de protection, ainsi que de ventilation. La toiture quant à elle, est composée de deux parties, un plafond plat et une toiture à forte pente, pour permettre une ventilation de l'air.⁵⁹

*Le moins qu'on en puisse dire est que leurs architectes ne s'étaient pas imposé un gros effort d'imagination et que ces demeures sans styles, aux façades banales, se ressentaient plus des influences bourgeoises de la métropole que du souci de créer, au Cap Vert ou ailleurs, un type d'habitat nouveau répondant au climat du lieu et aux besoins des usagers.*⁶⁰

Le gouvernement français veut montrer son pouvoir par la réalisation de monuments. Il est donc normal de voir apparaître une expression stylistique de conquérant sur les édifices. Deux réalisations encore existantes montrent cette volonté, par leur emplacement ainsi que leur style néoclassique:

Le palais du Gouverneur Général achevé en 1907, aujourd'hui palais de la présidence. Sa situation témoigne de la volonté de grandeur et de différenciation que l'administration coloniale veut imprimer au plateau:

*implanté à l'extrémité de l'avenue de la République, il ouvre sur la mer et constitue alors le premier grand bâtiment visible sur la presqu'île depuis les navires qui relient la métropole à Dakar.*⁶¹

*Les bâtiments publics, construits à la même époque, autour de la place Protet (aujourd'hui de l'Indépendance) marquent une autre facette de ce style. La Chambre de Commerce et le bâtiment qui lui fait face, sont d'inspiration néo-classique et visent à marquer la puissance du colonisateur. Les façades principales sont valorisées par des colonnades corinthiennes, surmontées de frontons non moins classiques. La référence est ici la colonisation antique qui reproduisait dans les villes colonisées les formes monumentales mises en œuvre dans la capitale.*⁶²

Même les mosquées suivent des règles d'architecture occidentale, caractérisées par un rejet total de la culture africaine. Le minaret est un clocher déguisé, et seuls les arcades et les embryons de coupoles placés au sommet de chaque tour donnent une indication de la fonction islamique du monument.

⁶¹Sinou Alain. 1990. «Dakar», in *Bulletin d'Informations Architecturales*, supplément au n°141.

⁶²Sinou Alain. 1993. *op.cit.*

1910 - 1950

LA RECHERCHE D'UNE IDENTITÉ ARCHITECTURALE

*Jusqu'alors, la population blanche était exclusivement masculine. L'arrivée de femmes et d'enfants est conçue comme un moyen d'assagir un monde de célibataires, encore faut-il leur offrir un cadre susceptible de leur convenir et les atteler à cette tâche.*⁶³

⁶³Solillou J. 1993. *Architectures coloniales. Architectures de Saint-Louis à Douala.*

urbanisme

L'arrivée des familles marque le moment où les colonies prennent de l'importance, d'où un investissement grandissant, qui permet une transformation des typologies des villas, cela afin de s'écarter des modèles militaires, et d'apporter davantage de confort aux nouvelles familles. Pendant l'entre-deux-guerres, l'exode rural génère une forte augmentation de la population, par l'attraction grandissante de la ville. Cependant, malgré une réglementation en matière de construction et d'hygiène pour les habitations des blancs, il n'existe pas encore de plan directeur à échelle urbaine. Aucune infrastructure n'a donc été mise en place pour accueillir les nouveaux arrivants du continent.

matérialité et mise en œuvre

*Mais que dire de ces villes africaines où, à l'écart des bâtisses officielles et des zones résidentielles, se développent indéfiniment les quartiers noirs plus construits de cases dépayssées et de bicoques que de demeures «bourgeoisement» habitables ? (...) Les citadins noirs campent dans l'attente d'accéder à des richesses que les puissances industrielles diffusent avec parcimonie, et beaucoup d'entre eux se contentent d'attraper au hasard miettes et déchets.*⁶⁴

⁶⁴Balandier. 1957. *Afrique ambiguë.*

Le tournant de cette ère en matière de construction réside dans le changement de matériau, le béton armé devenant alors l'outil de prédilection. Cette révolution constructive induit une forte demande de ciment et autres agrégats.

*C'est ainsi que dès 1910, le fer et le bois furent pratiquement abandonnés pour les structures excepté les charpentes. Le béton armé, moins sensible à l'air marin et nécessitant beaucoup moins d'entretien fut très vite adopté partout sur la côte. Les tôles, les briques, la chaux, le ciment, les tuiles mécaniques et les carrelages, de même que la peinture, la quincaillerie en cuivre ou en laiton, les meubles venaient de France.*⁶⁵

Lors de l'arrivée des expatriés à Dakar, les autorités locales mettent la priorité au bien-être de leurs fonctionnaires, en essayant de reproduire le contexte de leur lieu d'origine. Des habitations de style néo-gascon, néo-basque ou encore néo-provençal apparaissent.⁶⁶ Par ce style régional, l'État veut montrer le « meilleur » de l'esprit français proche du terroir et de la tradition; le tout baignant dans un décor colonial.⁶⁷

L'exposition coloniale internationale de 1931 se déroulant à Paris apporte un nouveau regard sur la population africaine. Ce changement va permettre, à la fin des années 1940, de débloquent des fonds (FIDES, Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social) dans le but d'améliorer les conditions d'habitat des indigènes.

Malgré l'absence du style architectural soudano-sahélien à l'exposition coloniale de Paris, cette identité africaine sera reconnue par les autorités locales. Ce mouvement est intégré dans le centre-ville à travers plusieurs programmes publics, et « constituera l'une des références majeures dont l'architecture contemporaine africaine se nourrira ».⁶⁸

Caractérisés par leur couleur ocre, les édifices tels que l'Institut d'Hygiène Sociale (fin 1920) ainsi que le Musée de l'IFAN (1931), constituent deux exemples réussis de l'architecture soudano-sahélienne. Pour leur part, les piles monumentales de la Polyclinique renvoient à l'architecture des mosquées de Djenné et de Tombouctou. L'architecture soudano-sahélienne est caractérisée par des niches et des motifs géométriques, ainsi représentés dans le marché Sandaga (1933).

⁶⁵Maas P. 1993. «L'architecture dite soudanaise : le modèle de Djenné», in *Vallées du Niger*.

⁶⁶Solillou J. 1993. *op.cit.*

logements

⁶⁶Sinou Alain. 1990. «Dakar», in *Bulletin d'Informations Architecturales*.

⁶⁷Touré Diala. 2002. *op.cit.*

édifices publics

⁶⁸Touré Diala. 1993. *Aspects de l'architecture contemporaine dans deux pays d'Afrique de l'Ouest: le Sénégal et le Mali*.

*Les marchands considéraient l'architecture soudanaise comme l'expression de leur statut social et économique et sont à l'origine de ce style dont les symboles représentaient l'islam dans un environnement encore animiste.*⁶⁹

L'APOGÉE DE LA CONSTRUCTION AVANT LES INDÉPENDANCES

*La prise en compte d'une partie des africains constitue sans doute l'innovation principale de la politique d'aménagement de l'espace dans les colonies après 1945, qui était auparavant pensée comme un domaine réservé et destiné aux Européens.*⁷⁰

Le début des années 1950 est marqué par une arrivée importante de fonds dévolus à l'habitat, qui génère une expansion du marché de la construction, ainsi qu'un besoin grandissant d'architectes et d'acteurs de l'aménagement urbain. En effet, entre 1949 et 1957 les investissements publics dédiés à l'habitat étaient de 75.30%, alors qu'ils ne représentaient que 28.63% entre 1940 et 1946, et 20.62% de 1930 à 1938, pour laisser la priorité aux transports.⁷¹

Depuis l'abandon progressif de l'importation de modèles catalogues, la colonie a besoin d'architectes d'opération pour l'édification de la ville nouvelle. Les nouveaux équipements publics projetés suscitent l'engouement d'une quinzaine d'architectes qui s'établissent dans la capitale de l'AOF.⁷²

Dakar devient un pôle d'attraction commercial et industriel de par son ouverture sur l'extérieur, ainsi que la modernité de ses structures. Le plan d'aménagement de 1946⁷³ prévoyait *un zoning rigoureux avec la juxtaposition de zones résidentielles, différenciées selon le type de population pour lequel elles étaient conçues, de zones réservées aux industries, aux emprises aéronautiques, militaires et portuaires, de zones d'espaces libres à aménager ultérieurement. Une zone administrative en hauteur, soit quatre ou cinq grands immeubles administratifs et commerciaux sur le sommet de la pointe de Dakar, étaient prévus au sud de la presqu'île. Elle devait symboliser, dans l'esprit des urbanistes, le Grand défi de la modernisation lancé par la France dans ses colonies.*⁷⁴

1950 - 1960

⁷⁰Sinou, Poinot, Sternadel. 1989. *Les Villes d'Afrique Noire 1650-1960*.

urbanisme

⁷¹Lakroum M. 1989, «La période coloniale» in *Les investissements publics dans les villes africaines 1930-1985, Habitat et Transports*.

⁷²Diane M. 1992. *op.cit.*

⁷³voir carte p.12

⁷⁴Dulucq S. 1997. *op.cit.*

matérialité et mise en œuvre

*De tout cela, il convient de retenir que l'outremer français est aujourd'hui un immense chantier où la transformation des villes d'une année à l'autre étonne et déconcerte le visiteur assidu. Mais la construction n'y est pas simplement quantitative : elle a aussi ses qualités d'invention et de style. Elle n'est plus la copie servile des logis métropolitains comme il y a soixante ans, elle n'est pas non plus une adaptation plus ou moins valable des modèles autochtones: elle vise à la fois à l'élégance et au confort. S'inspirant du climat sous lequel elle travaille, elle entend le vaincre pour s'en évader.*⁷⁵

⁷⁵Viard R. 1951. *op.cit.*

Avant les innovations techniques qui ont permis de passer d'une ventilation naturelle à la climatisation, les édifices étaient dotés de brise-soleil, tantôt en nid d'abeille tantôt en claustra, afin de protéger leurs façades d'une surchauffe.

logement

La mentalité des colons envers la civilisation locale change, cependant aucune structure privée n'est mise en place pour l'habitat collectif. L'État s'investit donc dans la quasi-totalité du financement de ce secteur. Il vise à assainir des parcelles pour y développer des logements bon marché, que les fonctionnaires africains obtiennent sous forme de location ou de location-vente (SICAP en 1950). Néanmoins, l'Etat concentre le reste de la population indigène dans des zones «de dégagement», à l'écart des infrastructures. Cette partie défavorisée de la population n'avait donc aucun moyen à disposition pour s'intégrer au sein de la structure de la ville.

*Pour les non-fonctionnaires, rien n'avait été prévu. Les gens devaient eux-mêmes se prendre en charge et veiller à respecter les règles édictées relatives à l'hygiène et à la salubrité publique, à la pollution (surtout sonore) et à l'assainissement.*⁷⁶

⁷⁶Danfakha P.W. 1989. «Habitat et aménagement urbain à Dakar et à Saint-Louis», in *Les investissements publics dans les villes africaines 1930-1985*.

Une autre inégalité entre colon et africain réside dans le choix de certaines entreprises privées, qui préfèrent loger leur personnel à proximité de leur lieu de travail, c'est-à-dire en plein quartier du

Plateau, lieu regroupant toute l'activité économique. Ces immeubles de logements sont conçus en hauteur, par manque de surface au sol ainsi que par économie de réseaux d'infrastructures. Ils sont caractérisés parfois par un style dénommé «immeuble gaufrette», de par la protection solaire qui entoure leur façade sous forme de pare-soleil.

Cette période qui se démarque par une fièvre de la construction, voit apparaître quelques édifices monumentaux représentant les autorités administratives et politiques sur le lieu stratégique du Plateau. Ces édifices symbolisent la suprématie de la capitale de l'AOF, où le pouvoir est centralisé.

Cette étape de l'essor de Dakar, «oafien» est marquée moins par la construction de quelques usines que par des réalisations d'urbanisme et d'architecture. C'est à ce moment que s'édifient quelques constructions de prestige, qui marquent encore la ville. De la période FIDES il faut retenir le building administratif, qui va s'imposer comme le lieu à partir duquel un gouverneur général exerce son pouvoir jusqu'aux confins du Tchad - jouté, plus tard, d'un semblant de représentation des populations : le Grand Conseil de l'A.O.F, qui est devenu plus tard l'Assemblée nationale sénégalaise. Il s'y ajoute le Palais de Justice - raide et froid - qui complète la trilogie physique des pouvoirs.⁷⁷

Le Building administratif, construit en 1954, est le premier de cette trilogie. Grâce à ses douze étages et sa technicité de pointe (ascenseur et blocs de climatisation), il domine la ville en tant que premier gratte-ciel. Par ses prouesses techniques, il entraînera de nombreux autres édifices vers la modernité.⁷⁸

édifices publics

⁷⁷Bugnicourt J. 1983. «Dakar sans rivages...», in *Lecture de la ville africaine contemporaine*.

⁷⁸Touré Diala. 1993. *op.cit.*

1960 - 1980 LA RECHERCHE D'UNE IDENTITÉ ARCHITECTURALE AFRICAINE

La première décennie des indépendances relança les projets et les réalisations. Les Etats africains durent doter leurs capitales de bâtiments nouveaux. Les nouveaux régimes en place, comme leurs prédécesseurs, surent jouer du vocabulaire architectural du pouvoir. Les courants idéologiques véhiculés par les dirigeants - panafricanisme, africanité, socialisme, marxisme, etc. - eurent tous des traductions urbanistiques, du style néo-soudanien au réalisme socialiste, des maisons du peuple aux avenues triomphales. Cet appétit de construction fit l'affaire des spécialistes institutionnels mais aussi de toute une frange de professionnels qui firent leurs choux gras des années euphoriques de l'indépendance.⁷⁹

⁷⁹Dulucq S. 1997. *op. cit.*

urbanisme

Pendant les années 1960, la ville se dote de structures urbaines en s'inspirant du patrimoine africain existant. Afin de donner une image de ville moderne et de plaque tournante de l'économie, la capitale met en place, en priorité, des complexes technologiques, commerciaux et urbains. Ces mandats conséquents (ministères, services administratifs, ambassades) sont conduits par des entreprises françaises, n'ayant guère de concurrence locale.

Même si en théorie, les États fixent de nouvelles orientations architecturales et urbanistiques, en pratique, de nombreuses réglementations d'urbanisme et de construction datant de la période coloniale restent longtemps inchangées.⁸⁰

⁸⁰Touré Diala. 2002. *op.cit.*

matérialité et mise en œuvre

L'accroissement rapide des mandats de constructions publiques génère un débordement des agences, ce qui induit une sous-traitance de certains chantiers aux entreprises locales les plus concurrentielles, ou à des tâcherons (maçons et artisans indépendants).

Malgré cette fièvre de la construction dans le domaine public, les premiers problèmes dus à une trop rapide exécution ainsi qu'à une qualité inégale des édifices sont ressentis:

- a) Une abondance de la production architecturale dans la totalité des secteurs de la construction. (...)
- b) Une prolifération de petites entreprises de bâtiment (tâcherons), en inégale concurrence avec les sociétés à capitaux et cadres étrangers qui assument les chantiers importants.
- c) Une rapidité étonnante des études et réalisations, (le temps joue un rôle prépondérant), renforcée par des règlements administratifs légers. Le permis de construire n'est pas obligatoire pour les bâtiments administratifs.
- d) Une inégale qualité des réalisations sur le plan architectural. La vitesse demandée pour les études conduit à une quasi-absence de recherche et à un manque de réflexion architecturale intégrant les données humaines et climatiques (...).⁸¹

Après les Indépendances, l'absence de structures universitaires, ainsi qu'un apprentissage insuffisant, « sur le tas », poussent les acteurs du domaine de la construction à exiger une formation professionnelle de qualité. Les architectes vont se former à l'étranger, ce n'est qu'au milieu des années 1970 qu'une école d'architecture est créée. Les premiers grands architectes africains émergent dans ces années, avec une formation suivie en France, en Allemagne ou encore aux Etats-Unis, comme Cheikh N'Gom et Pierre Goudiaby-Atépa à Dakar.

*Les autorités s'étaient jusqu'alors peu préoccupées d'une expression négro-africaine de l'architecture dont un mouvement s'ébauche au début des années 1970, sous l'impulsion du président Léopold Sédar Senghor. Un certain nombre d'édifices, comme le Ministère de l'Intérieur, sont rénovés dans le nouveau style soudano-sahélien.*⁸²

De plus, la définition des règles du style soudano-sahélien ainsi que l'invention du « parallélisme asymétrique »⁸³ (l'obligation de son utilisation est encore inscrite dans les lois actuelles⁸⁴) par le président, apportent un renouveau esthétique de l'architecture.

⁸¹Collin J., Duval J.P. 1979. Côte d'Ivoire, Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques.

architecture

⁸²Diane M. 1992. op.cit.

⁸³deux parties séparées par un axe vertical, jugées habituellement identiques, ne sont jamais rigoureusement égales.

⁸⁴entretien avec Xavier Ricou

logement *Le boum de l'immobilier, la multiplication des opérations de Travaux Publics, entraînaient une impression trompeuse d'argent facile, tant du côté des dirigeants que de celui des entreprises ou des aménageurs français.*⁸⁵

⁸⁵Dulucq S. 1997. op. cit.

Les investissements sont donc réalisés au profit des infrastructures, ainsi que des équipements administratifs, mais au détriment de l'habitat. Cette situation va déclencher, dans les années 1970, une crise désastreuse du logement.

édifices publics *L'accès à l'indépendance des pays implique le rejet des valeurs coloniales nettement exprimé dans les nouvelles typologies architecturales.*⁸⁶

⁸⁶Touré Diala. 2002. op.cit.

Entre 1960 et 1970, les cabinets d'architecture sont en contact direct avec le Gouvernement, et bénéficient de ressources financières généreuses pour leur mandat. La condition est de mettre en valeur l'identité nationale, avec une obligation d'utiliser le *parallélisme asymétrique*. Les cabinets s'inspirent de formes issues de la culture africaine, comme les architectes N'Gom et Goudiaby dans l'édification de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), où *l'image du fromager, arbre gigantesque et symbolique en Afrique dont les racines sont profondément ancrées dans la terre*⁸⁷, y est figurée.

⁸⁷Ibid.

Un autre exemple est l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) réalisée par les BERC, où *l'emblème de la cour intérieure, point central de la vie familiale traditionnelle*⁸⁸, y est reproduite.

⁸⁸Ibid.

A Dakar, le marché immobilier est en pleine croissance. Un grand nombre d'architectes sont en fonction au Plateau, cependant, les bureaux d'architecture rentables se comptent sur les cinq doigts de la main.⁸⁹ Ce n'est pas la qualité professionnelle qui est en cause, mais le nombre important de constructions illégales entreprises sans architectes.⁹⁰ La législation exige un architecte diplômé pour la réalisation de toute construction au Sénégal, cependant le président de l'Ordre national des architectes, Wagui Diop, a observé en mars 2013 que « 98% des constructions ne répondent pas aux normes architecturales ».⁹¹ Les 2% restants concernent pour une grande majorité des maîtres d'ouvrage privés, qui s'adressent exclusivement aux cinq bureaux cités ci-dessus.

S'agissant des mandats publics, il n'existe pas de formule pouvant permettre aux petites infrastructures de croître. En effet, aucune limite financière n'oblige la mise en place d'un concours d'architecture, tous les maîtres d'ouvrage adjugent donc les réalisations de gré à gré.

Malgré la fermeture de l'École d'Architecture de Dakar en 1991, la ville compte de nombreux architectes qui ont été formés à l'étranger. En effet, bien que le Sénégal regroupe quelques écoles privées, les étudiants reçoivent une licence, mais pas de diplôme d'architecture. Pour pouvoir finaliser leur formation en Afrique de l'Ouest, la seule École d'architecture décernant un diplôme se situe à Lomé, Togo. Autrement, ils doivent quitter le continent pour l'Europe ou l'Amérique.⁹²

Concernant les métiers de la construction, en particulier celui de contremaître en maçonnerie, il n'y a pas de formation. Le métier s'apprend en pratiquant. Peu d'entreprises qualifiées sont sur le marché, la majorité des chantiers sont gérés par sous-traitance.

Nguiran Ndiaye, contremaître indépendant, est engagé par une équipe d'architectes et ingénieurs par sous-traitance. N'ayant pas de firme, il fait appel à la collectivité de son quartier, composé essentiellement de

offre et demande

⁸⁹manager du BEAD (Bureau d'Etude d'Architecture et de Décoration, Dakar)

⁹⁰architecte membre de l'OAS (Ordre des Architectes du Sénégal)

⁹¹http://www.aps.sn/articles.php?id_article=110021

formation

⁹²manager du BEAD

⁹³entretien informel à Guédiawaye

matérialité

*maçons. Toujours à la recherche de contrat, la distance ne lui fait pas peur. Il a donc plusieurs fois construit dans les terres, et dans d'autres villes d'Afrique de l'Ouest.*⁹³

Actuellement, comme dans de nombreuses autres métropoles, le béton armé gouverne la construction. Il est principalement utilisé pour la structure du bâtiment. Le remplissage quant à lui est composé de plots de ciment, enduits de crépi. La structure métallique reste chère à Dakar, mais on la trouve néanmoins en toiture de certains bâtiments à grands gabarits. Le système constructif en préfabriqué est de plus en plus utilisé pour les entreprises privées au Plateau, comme la Tour Rivonia.⁹⁴ Le bois, beaucoup utilisé dans les constructions lébouses, est aujourd'hui majoritairement dédié au mobilier.

planification urbaine

Après les Indépendances, un laisser-aller de l'État dans le contrôle de l'urbanisation de Dakar se fait sentir. Le plan Ecochard, qui planifiait l'extension de la ville entres autres, n'a pas vu le jour, faute de moyens. Aujourd'hui, des projets d'ensemble sont élaborés, mais peu d'entre eux se réalisent. Un bon exemple est celui des sept Merveilles lancé par l'ancien président A.Wade. Ce projet ne détient pas de réelle recherche urbaine, il fait plutôt penser à une constellation de programmes publics implantés par hasard.⁹⁵

⁹⁵architecte membre de l'OAS

régime foncier

La valeur du mètre carré à Dakar est passée du simple au double entre 2000 et 2010 (de 500.000 FCfa à 1mio FCfa). Étendue sur 550 km², pour une population dépassant les deux millions d'habitants (sans les banlieues), la capitale sénégalaise demeure la région qui absorbe le plus d'investissements dans le domaine de l'immobilier au Sénégal. La spéculation foncière constitue un important problème, les spéculateurs ne se privant pas de vendre des terrains à des prix exorbitants. Plusieurs immeubles au centre de Dakar sont bloqués foncièrement, car les spéculateurs achètent des terrains pour les laisser en veilleuse pendant quelques années, afin de les revendre plus tard au prix le plus fort.⁹⁶

⁹⁶http://www.xibar.net/La-valeur-fonciere-s-echauffe-a-Dakar_a22525.html

Un exemple éloquent est l'ancien Hôtel Indépendance, racheté par l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) en 2008 suite à la faillite de son ancien propriétaire. Cela fait aujourd'hui cinq ans que cet édifice reste en l'état, sans entretien et inhabité.

Aucune action n'étant entreprise par les pouvoirs publics, les prix des terrains augmentent rapidement, ce qui laisse de moins en moins de chance aux citoyens à revenu moyen d'acquérir une parcelle dans la capitale.

Un autre problème apparaît également au niveau de la gestion foncière, à savoir que l'exigence d'une preuve écrite lors de l'achat d'un terrain n'est pas courante, si bien qu'il arrive souvent que le bien d'autrui soit vendu à son insu, ou qu'une parcelle soit acquise simultanément par deux personnes différentes.

Pour le financement d'une construction, deux possibilités se présentent au maître d'ouvrage; fonds propres ou emprunt bancaire. Dans la première configuration, qui regroupe la majorité des investisseurs (classe moyenne), ces derniers placent directement leur argent dans l'achat d'un terrain, puis dans la construction d'un immeuble, par prévoyance financière. Ce type de construction avance donc au gré des ressources du MO, ce qui prolonge généralement la durée d'exécution, celle-ci pouvant s'étaler sur de longues années; il en résulte souvent une mauvaise gestion du financement pour les différentes étapes du chantier.⁹⁷

Dans le cas de l'emprunt bancaire, le propriétaire reçoit la totalité de son crédit. Le maître d'ouvrage voulant réaliser un bénéfice, aura tendance à sous-estimer le coût de la construction totale et à dépenser une partie du crédit obtenu à des fins personnelles directes. Il n'est donc pas rare que le chantier soit interrompu, par manque de fonds. Le MO se retrouve endetté, car incapable de rembourser son prêt, ayant présumé et disposé trop tôt du bénéfice qu'il pouvait dégager de son investissement immobilier.

Le paysage dakarois nous est apparu de prime abord en plein boom immobilier. C'est après une analyse plus détaillée que nous avons compris qu'une partie de ces constructions resteraient malheureusement à l'état de ruines.

financement

⁹⁷manager du BEAD

⁹⁸manager du BEAD

réglementation

Sous section2 : L'assistance architecturale

La problématique réside dans l'impatience de l'investisseur à obtenir un bénéfice direct de ses ressources immobilières, plutôt que d'attendre un rendement sur le long terme.

S'agissant des mandats publics, les architectes sont confrontés à la situation inverse de la nôtre. Dès lors que le financement de l'État n'est pas une source sûre pour un bureau, celui-ci évite tout mandat public, synonyme de perte.⁹⁸ A contrario, un mandat public en Suisse représente un revenu fiable et très recherché.

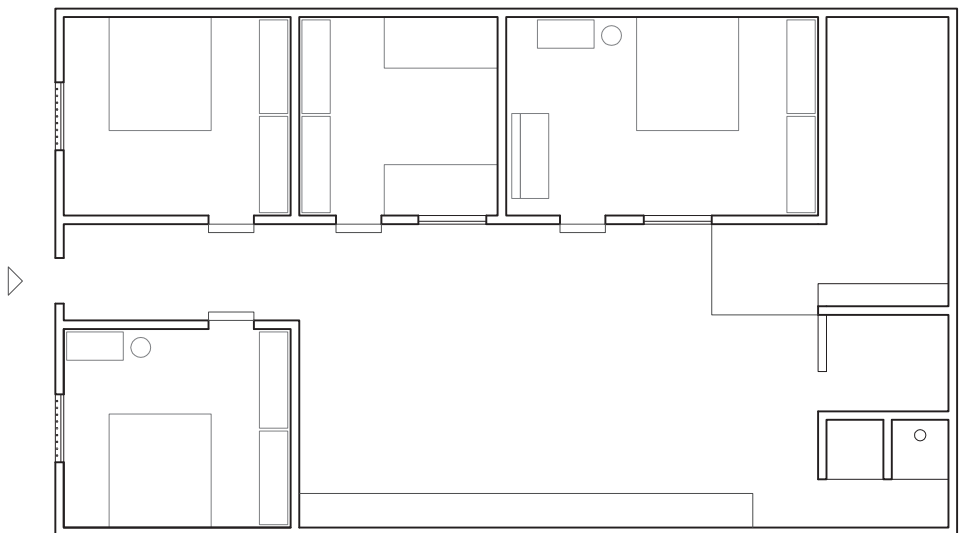
Selon l'article R.45 du Code de Construction datant de janvier 2010 (partie réglementaire) cité ci-dessous, nous pouvons observer qu'il existe une base légale pour les constructions. Le problème réside donc dans l'application de ces règles. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, 98 % des constructions sont exécutées sans respecter le règlement. L'État n'est donc pas assez présent dans le contrôle des constructions réalisées à Dakar.

Article R.45 :

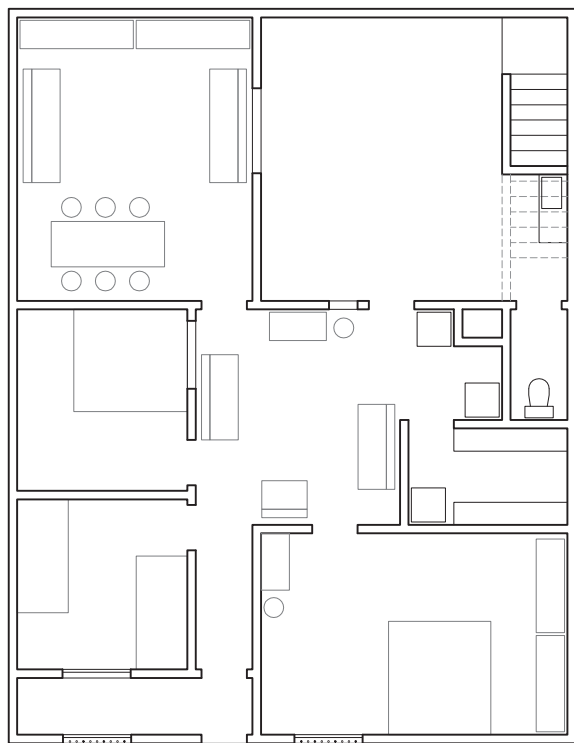
« La construction ou la modification de bâtiment dont la surface de plancher hors œuvre n'excède pas 200 m² est dispensée de l'obligation de recours à un architecte, à l'exception des établissements recevant du Public, des bâtiments situés dans le périmètre d'une zone de rénovation, de restauration immobilière ou d'un secteur sauvegardé.

L'assistance architecturale est accordée à toute personne physique qui en fait la demande pour les constructions ou modifications de construction à usage d'habitation dont la superficie hors œuvre n'excède pas 150 m².

Les collectivités locales peuvent bénéficier de l'assistance architecturale pour toute construction ou toute modification de bâtiments dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage et dont la superficie du plancher hors œuvre n'excède pas 500m² ».



Maison type à Guédiawaye
Hamo 6 et Hamo 4



0 1 2 5

art d'habiter

Comme toute métropole, Dakar regroupe une grande diversité d'individus, issus de milieux différents, dont les usages et coutumes varient également en termes d'habitation.

La géographie singulière de Dakar est à l'origine de son développement urbain complexe. Seule la haute société peut se permettre de vivre au Plateau, dans une catégorie de logements aisés érigés à son attention. Pour le reste de la population de classe moyenne et modeste, peu d'immeubles locatifs sont mis à disposition. En effet, les investisseurs préfèrent placer leurs fonds dans des logements ou des infrastructures destinés à la minorité aisée.

Dès 1970, et comme mentionné précédemment, les populations rurales immigrèrent massivement vers Dakar, emmenant avec elles leurs habitudes, d'où un étalement urbain composé majoritairement de maisons familiales ou de bâtiments à moins de trois niveaux. La présence de ces nombreuses maisons individuelles réside dans la volonté d'investir dans un bien immobilier comme sécurité financière, plutôt que dans la location d'un logement.

D'un point de vue culturel, nous avons pu observer que les sénégalais sont accrochés à leur coutumes familiales. Le chef de famille gère toutes les dépenses et se doit d'accueillir sa belle-fille sous son toit. Cette organisation hiérarchique crée une typologie de maison individuelle composée de chambres entourant une cour centrale. Ces constructions n'étant jamais isolées acoustiquement, les activités culinaires bruyantes (moudre du poivre, tuer le poulet, etc.) leur semblent inconcevables en appartement.⁹⁹

⁹⁹entretien informel à Guédiawaye

impact gouvernemental

A l'exemple du système présidentiel français, les différents présidents sénégalais ont eu le plein pouvoir décisionnel durant leur mandat. A l'arrivée d'un nouveau président, l'entier du système est remanié, afin que ce dernier ne soit entouré que des personnes de confiance de son choix. Ces remaniements en profondeur empêchent un véritable passage de témoin entre les différentes administrations et impliquent une réorganisation cyclique des secteurs publics, laquelle s'avère souvent



autoroute Dakar-Diamniadio

complexe et dépourvue d'une véritable transmission des connaissances.

Au cours de ses deux mandats présidentiels (2000-2012), Abdoulaye Wade a eu de grandes visions pour une capitale dakaroise moderne. S'inspirant de la ville de Dubaï pour son plan urbain et ses monuments, il décide de promouvoir la voiture avec une autoroute Dakar-Diamniadio, alors que les métropoles européennes actuelles se soucient d'un système de transports publics plus écologique et performant. Afin d'améliorer les liaisons internationales, il a projeté le déplacement de l'aéroport actuel à Thiès, mais celui-ci apparaît idéaliste et surdimensionné. En matière de programmes publics, il a mis en place le projet architectural nommé «les sept Merveilles de Dakar», doté d'une ambition culturelle intéressante malgré une recherche urbanistique restreinte. Ce plan d'ensemble comportait entre autres une École d'Architecture, un centre d'archivage, ainsi que la rénovation de l'ancienne gare. Malheureusement, le seul bâtiment construit a été le Théâtre National, qui ne revêtait pourtant pas le plus grand degré d'urgence.

Ce système politique montre ses failles, avec des projets démesurés au bénéfice d'une minorité de nantis, plutôt qu'une volonté de traiter prioritairement les problèmes de densification, d'infrastructures et de pauvreté. La construction du Monument de la Renaissance Africaine, par exemple, démontre parfaitement la problématique du plein pouvoir du Président.



Effondrement d'un immeuble, Ouakam.
08/03/2013

effondrement des constructions

PROBLÈMES ACTUELS RENCONTRÉS

La problématique des effondrements s'avère récurrente ces dernières années, avec un nombre de décès inquiétants. L'État s'interroge sur les causes de ces catastrophes et cherche actuellement des solutions pour y remédier.

« De tous les risques de catastrophes au Sénégal aujourd'hui, les effondrements dominent. »

Yousseuf SANE | Le populaire | 28.09.2011

¹⁰⁰<http://construireausenegal.unblog.fr/2012/06/26/ce-quit-faut-eviter/>, visité le 26 novembre 2013

formation

Un des points critiqués réside dans le manque de personnes qualifiées pour la réalisation d'ouvrages. « On prend des tâcherons c'est pourquoi nous vivons régulièrement des effondrements ».¹⁰⁰ Le terme « tâcheron », déjà mentionné plus haut, est apparu dès les années 1970, période marquée par un accroissement rapide des constructions publiques. En effet, avec une offre inférieure à la demande, les architectes ont dû faire appel à des maçons et des artisans indépendants, issus du secteur informel de l'économie. Ces tâcherons sont formés sur le tas, ils bénéficient donc d'une très basse rémunération. Cela explique le recours fréquent à ce type d'ouvriers, plutôt qu'à une entreprise engageant du personnel qualifié.

En analysant l'historique de la construction à Dakar, nous pouvons constater que durant toute l'occupation française les colons engageaient uniquement des entreprises françaises, cela, vraisemblablement, en raison du manque d'ouvriers qualifiés sur place et d'outils appropriés, mais aussi dans une volonté de mener rapidement à terme leurs projets de construction. Le savoir-faire des français dans le métier de la construction n'a dès lors pas été transmis aux dakarois.

A la faveur de visites de chantiers de programmes publics, nous avons, du reste, constaté qu'actuellement encore, tous les cadres supérieurs (contremaîtres) sont étrangers. Une des explications à cela

est le manque préoccupant de formations professionnelles dans les métiers pratiques et techniques. Seulement 5.6% des étudiants actuels sont formés en ingénierie. Les 94.4% restants touchent les domaines économique, politique, littéraire et de la santé.¹⁰¹

S'agissant plus particulièrement de la formation d'architectes, l'offre est restée de qualité, ce, en dépit de la fermeture de l'École d'architecture en 1991. Toutefois, nombreux sont les architectes qui peinent à trouver du travail. En effet, les personnes qui disposent de quelques moyens préfèrent investir dans de nouvelles maisons, qu'ils loueront, ou dans l'achat d'un terrain, sans faire appel à un architecte, par mesure d'économie. La législation en la matière étant appliquée de manière laxiste, ils n'encourent pas grands risques en se passant des prestations d'un architecte.

Selon la réglementation ci-dessous (Code de Construction datant de janvier 2010, partie réglementaire), les constructions actuelles devraient, d'une part, avoir toutes été conçues par des architectes qualifiés et d'autre part, avoir été contrôlées par les services de l'État en cours de chantier. Conformément à la garantie décennale suisse, si un accident survient dans les dix ans après la réception de l'ouvrage, une part de la responsabilité est imputée aux différents intervenants.

Cependant, suite à l'effondrement d'un immeuble à Ouakam en mars 2013, le président de l'Ordre des architectes Wagui Diop a affirmé que,

« 98% des constructions ne répondent pas aux normes architecturales »¹⁰²

Le manque de contrôle de l'État et l'absence de mandats d'architecte expliquent le nombre important d'effondrements qui touchent la capitale chaque année.

¹⁰¹enseignant en chaudronnerie au Lycée De La Fosse

réglementation de la construction

¹⁰²http://www.aps.sn/articles.php?id_article=110021

sous section 1 – responsabilité des constructions d'ouvrage

Article L 13 :

« Est réputé constructeur au sens du présent Code :

- a) Tout architecte, entrepreneur, ingénieur, technicien, bureau d'étude, bureau de contrôle technique ou autre personne intervenant dans la conception, la réalisation ou le contrôle de l'ouvrage et liée au maître de l'ouvrage par un contrat de louage d'ouvrage ou de service ;
- b) Toute personne qui, bien qu'agissant en qualité de mandataire du propriétaire de l'ouvrage, accomplit une mission identique à celle prévue par un contrat d'entreprise.

Tout constructeur d'un ouvrage est responsable de plein droit, envers le maître ou l'acquéreur de l'ouvrage, des dommages, même résultant d'un vice du sol, qui en compromettent la solidité et la stabilité.

Cette responsabilité s'étend à toute personne qui vend, après achèvement, un ouvrage qu'elle a construit ou fait construire. »

Article L 21 :

« Toute personne physique ou morale dont la responsabilité peut être engagée en vertu des articles L 13 à L 16, est déchargée des responsabilités et garanties décennales pesant sur elle en application du présent code, après dix ans à compter de la réception provisoire des travaux ou, en application de l'article L 16, à l'expiration du délai de garantie de bon fonctionnement ou encore à l'expiration du délai de parfait achèvement visé à l'article L 19. »

Article L 27 :

« Le contrôle technique est obligatoire pour les constructions qui, en raison de leur nature ou de leur importance, présentent des risques particuliers pour la sécurité des personnes.

Dans tous les cas, il est obligatoire pour les établissements recevant du public et tous bâtiments comportant plus de deux étages.

Les services compétents de l'État doivent régulièrement veiller au suivi du respect des normes de sécurité et d'hygiène pour les établissements recevant du public. »

**EFFONDREMENT FREQUENT D'IMMEUBLES AU SENEGAL:
Le ministre de l'Urbanisme s'interroge sur le référentiel de la construction**

Le ministre d'Etat, ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Construction et de l'Hydraulique, Oumar Sarr, cherche à savoir les causes fondamentales de l'effondrement régulier d'immeubles au Sénégal, particulièrement à Dakar. Dans un discours prononcé lors de l'ouverture du colloque sur «La sécurité dans la construction» tenu durant les Assises du Conseil National du Patronat (CNP) qui a pris fin le samedi 05 décembre 2009, M. Sarr a soulevé des problèmes de fond.

«Il convient de s'interroger sur le référentiel de la construction, le cadre d'exécution des travaux en vigueur au Sénégal et la responsabilisation des différents intervenants du secteur», a-t-il déclaré. Et de s'interroger : «Autrement dit, est-ce que les textes réglementaires existent et, s'ils existent, sont-ils pertinents? Est-ce que les agents chargés de réaliser les travaux sont suffisamment outillés, c'est-à-dire compétents pour la réalisation et la supervision de constructions de qualité?».

En attendant d'en connaître la réponse, le chef du département de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Construction et de l'Hydraulique a une certitude : «On ne saurait construire des infrastructures de qualité répondant à toutes les garanties sécuritaires et de durabilité sans référence à des normes spécifiques de conception et de réalisation et sans définir les responsabilités des différents acteurs que sont les maîtres d'ouvrage, les entreprises, les bureaux d'études, les bureaux de contrôle, etc.» Et Oumar Sarr de faire un constat : «Si la professionnalisation du secteur est garantie par la qualification des entreprises et la responsabilisation des maîtres d'œuvre et des bureaux d'études, la garantie des ouvrages non officiels a souvent constitué un problème majeur ». A cet effet, il a fait état

des innovations «majeures» du nouveau Code de la Construction qui, selon lui, est un document référentiel conçu de façon collaborative entre les secteurs public et privé, et doit apporter les réponses aux problèmes des effondrements d'immeubles. Le Code de la Construction poursuit plusieurs objectifs au premier rang desquels figure le renforcement de la sécurité dans la construction, avec une réglementation appropriée définissant les types de relations devant exister entre les différents acteurs de la construction.

Depuis quelque temps, il a été constaté l'effondrement des immeubles venant d'être achevés ou en cours de construction. Le dernier en date est l'effondrement partiel de la mosquée de Yoff Ndeugagne qui avait fait plus d'une dizaine de morts. Des investigations faites par les services compétents du gouvernement ont révélé que les matériaux de construction utilisés ne répondaient pas aux normes et les dispositions constructives sont inadéquates relativement au milieu environnant. Le diagnostic étant fait, des remèdes étant apportés par le nouveau Code de la Construction, reste maintenant à veiller à l'application stricte de cette loi.

D. Mane

L'Aurore de Wal fadjri

Lundi 07 décembre 2009

matérialité et mise en œuvre

Les matériaux utilisés dans les constructions à Dakar (ciment, sable, gravier, eau) pour la réalisation du béton, sont de qualité. Ils ne jouent aucun rôle dans la faiblesse de la structure.

C'est suite à un manque de contrôle sur l'exécution des chantiers ainsi qu'à un manque de formation, que les proportions du ciment utilisées lors du mélange ne sont pas respectées. Cela dans un but économique pour les entreprises qui cherchent un profit supplémentaire.¹⁰³

Une autre mesure d'économie à laquelle recourent les constructeurs est l'utilisation de ferraillasses de mauvaise qualité (récupération sur d'anciens chantiers). A titre d'exemple, un fer rouillé de 12mm a aujourd'hui la résistance d'un fer de 8mm.¹⁰⁴

Malheureusement, ces pratiques péjorent la structure du bâtiment, générant une dégradation rapide des édifices et, à terme, leur effondrement.

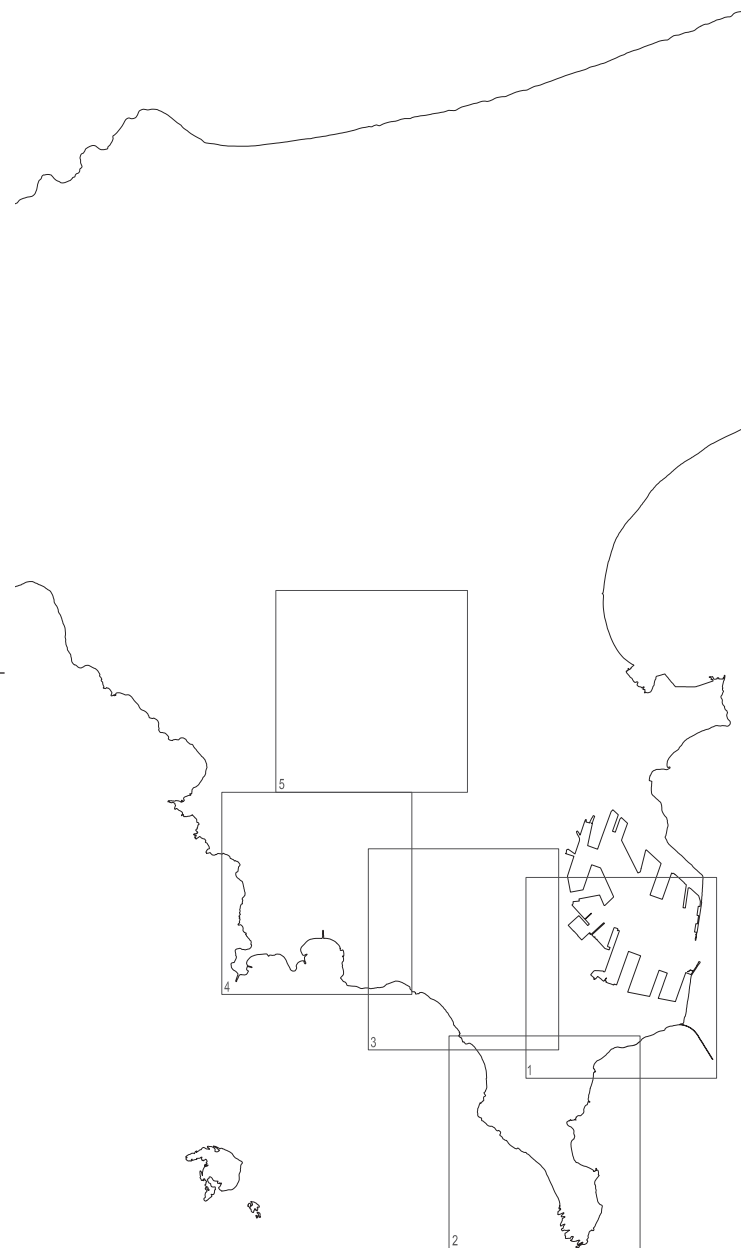
actions entreprises

Suite à ces incidents, le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat avec la collaboration de l'Ordre des Architectes, a proposé une initiative préventive contre les effondrements, publiée dans différents journaux comme «l'Observateur». Elle présentait une marche à suivre pour le bon déroulement d'un chantier, sous forme d'une dizaine de «points à respecter pour éviter l'effondrement de maisons».

La loi étant existante et de qualité, cette initiative propose aux habitants d'en prendre connaissance et de l'appliquer pour la construction de tout bâtiment. Cette forme de prévention sera certainement plus fructueuse que d'espérer un radical changement de l'État au niveau de la surveillance des chantiers.

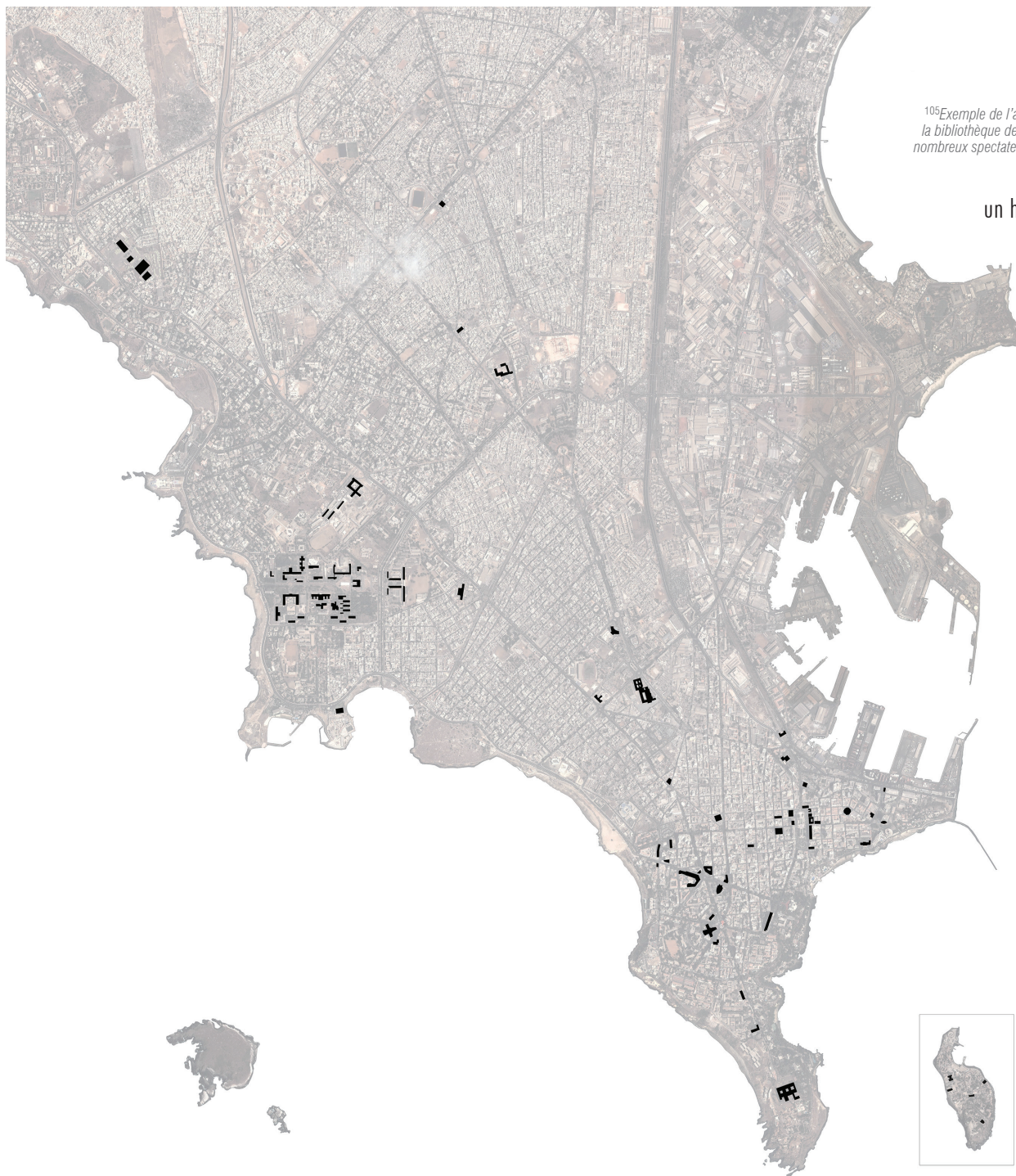
¹⁰³manager du BEAD

¹⁰⁴contremaître à Guédiawaye



ÉTAT D'UN PATRIMOINE CONSTRUIT

Il est étonnant de constater que les dakarois ne dénigrent pas les bâtiments érigés pendant la colonisation, alors qu'ils auraient pu s'en détourner eu égard à l'image que ceux-ci véhiculent dans la mémoire collective, en termes de ségrégation raciale. Des décennies s'étant écoulées depuis l'occupation française, il semble que les constructions coloniales aient trouvé un certain crédit aux yeux de la population indigène. Comme en atteste l'arrêté ministériel du 12 septembre 2007, le Ministère de la Culture et du Patrimoine historique classé a, précisément, répertorié un nombre important de monuments historiques et de sites classés. A notre point de vue, le recensement des édifices dignes de figurer au patrimoine classé national pourrait encore être élargi. En effet, cette liste s'appauvrit très sensiblement à partir des années 1950, époque qui coïncide pourtant avec l'apogée de la construction et il n'y a aucun nouvel édifice classé dès les Indépendances, faute d'une réelle volonté, semble-t-il, de poursuivre ce recensement.



¹⁰⁵Exemple de l'autodafé d'une partie de la bibliothèque de l'IFAN observée par de nombreux spectateurs en décembre 2003.

un héritage inconnu

Dans le cadre de nos recherches en documentation sur place, nous avons pu observer que ce relâchement dès les années 1960 est perceptible également dans le recensement et la préservation de nombreuses archives publiques.¹⁰⁵ A l'inverse, les entreprises privées prennent soin d'archiver toute documentation.

En évoquant Dakar, nous voyons une capitale qui se veut moderne, en pleine mutation. Plaque tournante de l'économie, elle ne reste pourtant souvent qu'un lieu d'escale pour le tourisme. L'unique attractivité touristique dans la capitale est balnéaire, au Nord, et marchande, sur le Plateau. En matière de patrimoine architectural sénégalais, les guides et la population nous orientent vers St-Louis et l'île de Gorée, tous deux classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. A Dakar, seuls quatre bâtiments ont droit à une telle distinction.

Le bagage architectural de la ville n'est reconnu que minoritairement, par manque de transmission du savoir. Seuls les professionnels sont conscients de la qualité formelle et typologique de ces bâtiments.



Gare Ferroviaire

1914
place du tirailleur
style colonial composite
désaffecté - non restauré
classé Patrimoine National
classé Patrimoine mondial
de l'UNESCO



1930

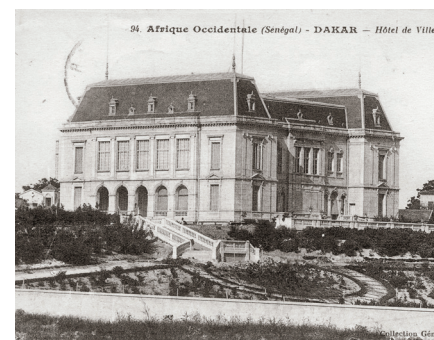
Messe des officiers

1900-1910
Boulevard ElHadji Djily
Mbaye
style colonial
en fonction - restauré I
classé Patrimoine National



Hôtel de ville

1918
Allées Robert Delmas
style colonial, néoclas-
sique
en fonction - restauré I
classé Patrimoine National



1920

Casino du Port

date manquante
19, Boulevard de la
Libération
style colonial néoclassique
en fonction - restauré I
classé Patrimoine National





La Gouvernance La Préfecture

1900-1910
Place de l'Indépendance
style colonial néoclassique
en fonction - restauré I
classé Patrimoine National



Ministère des Affaires Étrangères

(ancien Palais de Justice,
puis Assemblée Nationale)
1906
Place de l'Indépendance
style colonial néoclassique
en fonction - restauré I
classé Patrimoine National
classé Patrimoine mondial
de l'UNESCO



Hôtel de la Croix du Sud

1951
20, Avenue Hassan II
style moderniste
en fonction - restauré I



1950

Bâtiment DP World Dakar

date manquante
Place de l'Indépendance
style moderniste
en fonction - non restauré





Chambre de commerce

1929
Place de l'Indépendance
style colonial néoclassique
en fonction - restauré II
classé Patrimoine National



1930

Hôtel Indépendance

1978
arch. Chomette & Depret
Place de l'Indépendance
style moderniste
bloqué foncièrement -
non restauré



Centre d'Affaires

1981
arch. Chomette & Depret
Avenue Pompidou x rue
Wagane Diouf
style moderniste
en fonction - non restauré



Institut Français Léopold Sédar Senghor

Création du CCF en 1954
date manquante
89, Rue Joseph Gomis
style colonial
en fonction - restauré I
classé Patrimoine National





Marché Kermel

1910, incendié en 1994,
reconstruit en 1997
Rue Parent x rue des
Essarts x rue Le Dantec
style colonial (Beaux-Arts)
en fonction - restauré en 1997
classé Patrimoine National
classé Patrimoine mondial
de l'UNESCO



AGF Assurance

1910
Avenue Fadiaga x rue de
Thann.
style colonial néoclassique
en fonction - restauré
classé Patrimoine National



BCEAO

(Banque Centrale des Etats
de l'Afrique de l'Ouest)
1975
arch. Ngom & Goudiaby
Avenue A.Fadiga
style moderniste
en fonction - non restauré



Ambassade de France

1960
arch. Chesneau & Verola
1, rue El Hadji Amadou
Assane Ndoye
style moderniste
en fonction





Entreprise Tigô

date manquante
Avenue Peytavin x rue du
Dr.Calmette
style moderniste
en fonction - non restauré



Bâtiment de La Poste

date manquante
Av. du Président Fr.Roose-
velt x rue de la République
style moderniste
en fonction - non restauré



Immeuble «Air France»

date manquante
arch. G.Violamer
Rue de la République x rue
Carnot
style moderniste
en fonction - non restauré





Assemblée nationale, hôtel des députés

date manquante
Rue de la République x rue
du Dr.Calmette
style moderniste
en fonction - restauré II



Théâtre National Daniel Sorano

1966
arch. Chesneau & Verola
Rue de la République x rue
du Dr.Calmette
style moderniste
en fonction - restauré II
classé Patrimoine National



Ministère de l'Économie et des Finances

date manquante
Place Washington, boule-
vard de la République
style moderniste
en fonction - non restauré
classé Patrimoine National





Ministère de l'Intérieur

renové fin 1970
Place Washington, boulevard de la République
style moderniste
en fonction - restauré II



Ministère de l'Information

(ancien immeuble résidentiel)
fin 1950
Place Washington, boulevard de la République
style moderniste
en fonction - non restauré (menacé de destruction)
classé Patrimoine National



Immeuble de logement

date manquante
Av. du Président Lamine Gueye x rue de la République
style moderniste
en fonction - restauré I





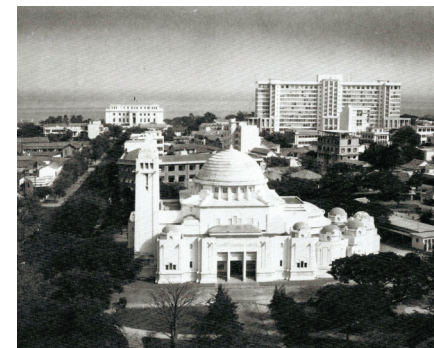
Building Maginot

date manquante
Av. du Président Lamine
Gueye x rue de la Répu-
blique
style moderniste
en fonction - non restauré
classé Patrimoine National



Cathédrale du Souvenir Africain

1936, arch. C.A. Wulffleff
Boulevard de la Répu-
blique
style soudanais/byzantin
en fonction - restauré I
classé Patrimoine National



Musée Théodore-Monod d'Art africain ou Musée de l'IFAN

1931
Place Soweto
style soudanais
en fonction - restauré I
classé Patrimoine National



Assemblée Nationale

(ancien Palais du Grand
Conseil AOF)
1956
arch. Badani & Roux-Dorlut
Place Soweto
style moderne
en fonction - restauré II
classé Patrimoine National



1956



Palais Présidentiel

(ancien Palais du Gouverneur)
1907
Avenue Léopold-Sédar-Senghor
style colonial néoclassique
en fonction - restauré I
classé Patrimoine National



Building Administratif

1954
Avenue Léopold-Sédar Senghor x rue Mousse Diop
style moderne
en fonction - non restauré



Immeuble gaufrette de logement et Poste

date manquante
Amadou Cissé Dia x rue du Mal Gallieni
style moderne
en fonction - non restauré





Hôpital Principal

1884, 1897
Avenue Nelson-Mandela
x Avenue Léopold-Sé-
dar-Senghor
style colonial néoclassique
en fonction - non restauré
classé Patrimoine National



Maternité de l'Hôpital Aristide le Dantec

1922
Avenue Pasteur
style soudanais
désaffecté - en restauration
classé Patrimoine National



Institut Pasteur

1924
Avenue Pasteur
style moderniste
en fonction - restauré I
classé Patrimoine National



Ancien Palais de Justice

1958
arch. Boy & Semichon
Cap Manuel
style moderniste
désaffecté - non restauré
classé Patrimoine National





Penc de Santhiaba

1936, arch. Alfred Goux.
1947, arch. Lamine Guèye
Rue 22 x rue 17, Médina
style soudanais
en fonction - restauré en
1998
classé Patrimoine National



Agence Nationale de la BCEAO

1975
arch. Ngom & Goudiaby
Boulevard du Général de
Gaulle x Rue 11
style moderniste
en fonction - non restauré



Grande Mosquée

1964
Allée Pape Gueye Fall
en fonction - restauré I
classé Patrimoine National





Institut d'hygiène sociale

fin 1920
Avenue Blaise Diagne x
avenue El Hadji Malick Sy
style soudanais
en fonction - non restauré
classé Patrimoine National



Service régional d'Hygiène

date manquante
Avenue Blaise Diagne
style colonial
bloqué foncièrement - non
restauré
classé Patrimoine National



Marché Sandaga

1933, incendié en 2013
Av. du Président Lamine
Gueye x av. Emile Badiane
style néo-soudanais
bloqué foncièrement - en
phase de démolition
classé Patrimoine National
classé Patrimoine mondial
de l'UNESCO



1960



Pavillon A

début 20e
Avenue Cheikh Anta Diop
style colonial
en fonction - restauré II
classé au Patrimoine
National



Façade type, pavillons B-C-D-E

1960-70
Campus universitaire
UCAD
style moderniste
en fonction - restauré II



Faculté Pharmacie

1960-70
Campus universitaire
UCAD
style moderniste
en fonction - non restauré



Faculté de médecine

1960-70
Campus universitaire
UCAD
style moderniste
en fonction - non restauré





École Normale des Bibliothécaires Archivistes et Documentalistes

1978
arch. Chomette & Depret
Campus universitaire
UCAD
style moderniste
en fonction



Faculté des Lettres

1960-70
Campus universitaire
UCAD
style moderniste
en fonction - non restauré



1960-70

Bibliothèque universitaire

1960-70
Campus universitaire
UCAD
style moderniste
en fonction - restauré I



1960-70

Faculté des Sciences Juridiques et Politiques

1960-70
Campus universitaire
UCAD
style moderniste
en fonction - non restauré



1960-70



Faculté des Sciences et Techniques

1960-70
Campus universitaire
UCAD
style moderniste
en fonction - non restauré



Faculté des Sciences et Techniques

1981
arch. Chomette & Depret
Campus universitaire
UCAD
style moderniste
en fonction - non restauré



Centre de conférences de l'Université

1978
arch. Chomette & Depret
Campus universitaire
UCAD
style moderniste
en fonction - non restauré





Institut Fondamental d'Afrique de l'Ouest (IFAN)

1960, arch. G. Cousteau
Campus universitaire
UCAD
style moderniste
en fonction - non restauré
classé Patrimoine National



Logements pour enseignants

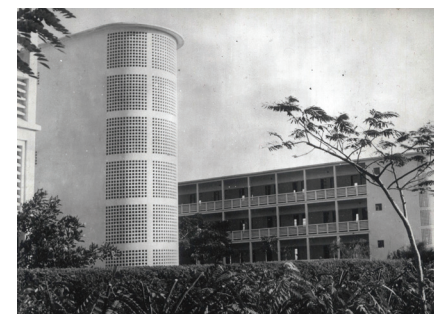
1960-70
Campus universitaire
UCAD
style moderniste
en fonction - non restauré



1960-70

Lycée Technique Maurice De La Fosse

1960-70
Boulevard Canal IV
style moderniste
en fonction - restauré II

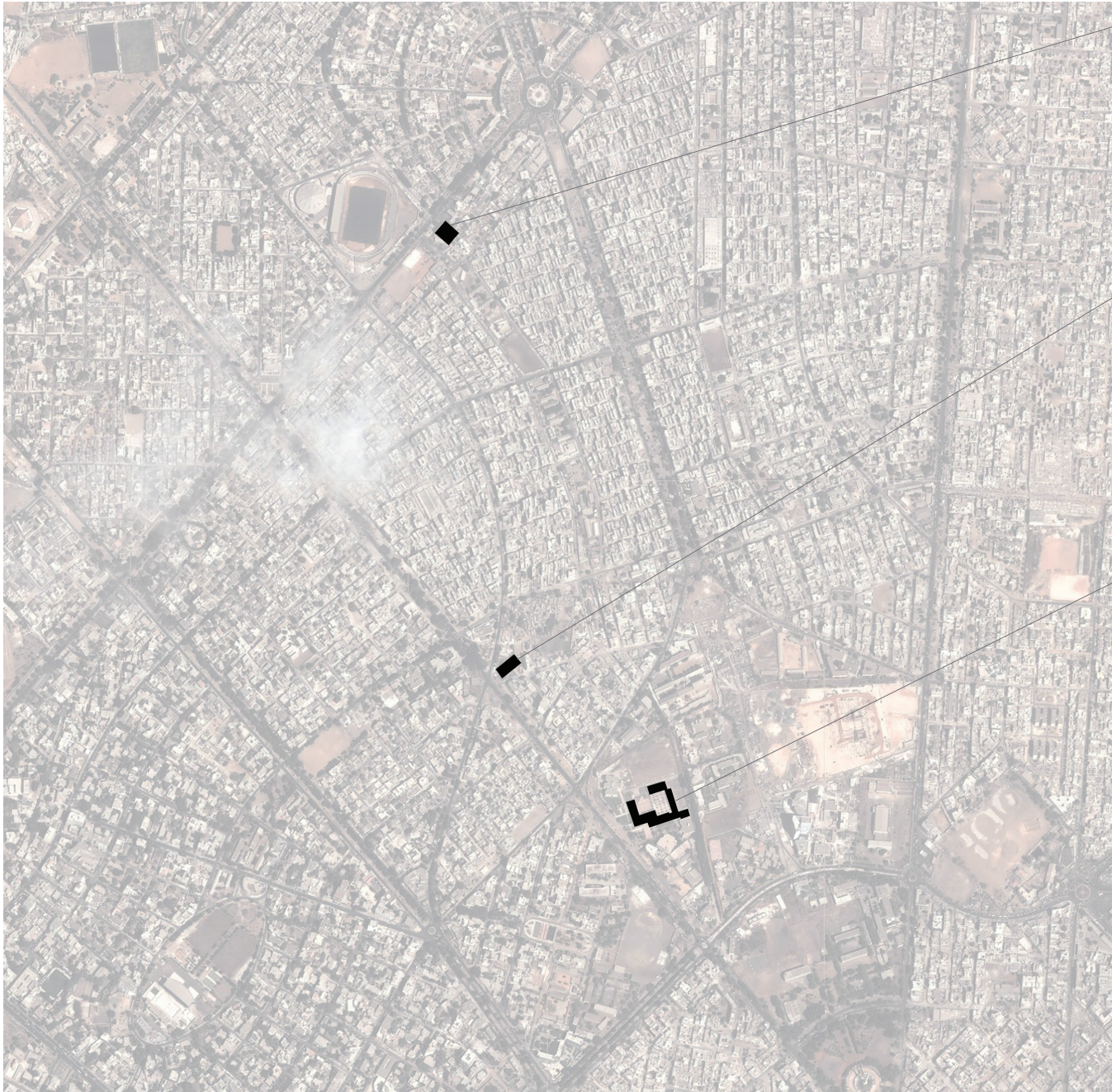


1960-70

Cour Suprême

(ancien Musée Dynamique)
1966
arch. Chesneau & Verola
Route de la Corniche
Ouest
style moderniste
en fonction - restauré I





Cinéma Liberté

1963
Boulevard du Président
Habib Bourguiba
style moderniste
désaffecté - en restauration



Cinéma El Mansour

date manquante
Rue 10 x rue 11
style moderniste
désaffecté - non restauré



École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM)

1976
arch. Chomette & Depret
Rue 10
style moderniste
en fonction





CONSTAT GÉNÉRAL SUR LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS SÉLECTIONNÉS

Nous pouvons constater que plus de la moitié des édifices n'ont subi aucune restauration. Seuls les bâtiments appartenant à l'État, ainsi qu'à certaines entreprises privées ont bénéficié d'une restauration légère voire complète. Actuellement, les uniques mandats confiés aux architectes de Dakar sur d'anciens bâtiments sont des rénovations avec extension.

Il est surprenant qu'une ville densément peuplée comme Dakar, en urgente recherche de surface pour de nouveaux logements, détienne plusieurs bâtiments abandonnés ou bloqués foncièrement en plein centre-ville. En dernier lieu, plusieurs bâtiments anciens sont en phase de démolition, par spéculation foncière, ou faute de restauration, alors que certains d'entre eux sont classés au Patrimoine National.

Classification des interventions¹⁰⁶:

Restauré I (restauration complète)	25 %
Restauré II (restauration légère)	17 %
Non restauré	55.5 %
Démoli	2.5 %

¹⁰⁶Afin de mieux différencier les types d'intervention effectuées, deux catégories de rénovation sont proposées. La première correspond à une intervention sur l'entier du bâtiment, touchant autant la partie structurelle que l'apparence intérieure et extérieure du bâtiment. La deuxième intègre une rénovation légère uniquement pour l'aspect extérieur de l'édifice (rafraîchissement de la peinture).



immeuble gaufrette
logement et poste

régime foncier

Malgré le désir d'une élite de personnes de préserver les bâtiments de qualité, la spéculation foncière prend le dessus. En effet, les nantis peuvent racheter tout terrain qui les intéressent s'ils y mettent le prix, et cette possibilité s'étend même aux bâtiments classés. A titre d'exemple, un des quatre bâtiments coloniaux de style néoclassique, se situant sur la Place de l'Indépendance, a pu être racheté et démoli pour y construire un programme plus rentable, une tour de 32 niveaux.

La législation permet d'exproprier un bâtiment, si son propriétaire ne répond pas à ses obligations, cependant, nous avons pu voir à maintes reprises que ce contrôle ne se fait pas de la part de l'État.¹⁰⁷

¹⁰⁷architecte membre de l'OAS

rénovation

Un des cinq grands bureaux d'architecture dakarois conduit actuellement différents mandats traitant de la rénovation. Cependant, actuellement chaque mandat est inmanquablement accompagné d'une surélévation ou d'une extension du bâtiment. Le maître d'ouvrage entreprend une réfection de ses biens immobiliers uniquement lorsqu'il veut en obtenir un bénéfice supplémentaire. Le bâtiment ne sera donc jamais touché pour une unique remise à neuf, mais pour répondre à un besoin direct. Par exemple, le Ministère des Affaires Étrangères, situé sur la Place de l'Indépendance, a mandaté un bureau pour projeter une restauration ainsi qu'une surélévation de son édifice.¹⁰⁸

¹⁰⁸manager du BEAD

restauration

Au début de la colonisation française, le pouvoir politique asseyait sa puissance en érigeant des bâtiments monumentaux de style néoclassique, tels que le Palais du Gouverneur (devenu Palais de la Présidence), l'Hôtel de ville, la Chambre de Commerce, le Ministère des Affaires Étrangères, la Gouvernance ainsi que la Préfecture. Aujourd'hui, ces bâtiments sont les mieux restaurés, car ils appartiennent toujours au gouvernement sénégalais. Tout comme les colons français, l'État veut afficher son pouvoir par une architecture soignée, même si celle-ci se résume à une couche de peinture blanche. Au demeurant, ces édifices construits au début du 20e siècle, ne témoignent d'aucune réflexion constructive en lien avec leur contexte, contrairement à d'autres bâtiments réalisés dans les années 1950.

*L'hôtel de ville de Dakar est une réplique parfaite de ceux (édifices) édifiés en France de même que les casernes et les batteries. Mais cette forme de monumentalité ne s'accorde pas avec le développement d'un discours et d'une pratique urbanistique spécifique dans les colonies; en outre, ce type de bâtiment s'avère coûteux à réaliser et mal adapté au climat.*¹⁰⁹

¹⁰⁹Solillou J. 1993. *op.cit.*

La trilogie physique des pouvoirs des années 1950, à savoir le Palais du Grand Conseil (devenu l'Assemblée Nationale), le Palais de Justice, ainsi que le Building Administratif, construits dans un style moderniste, n'ont, pour leur part, bénéficié d'aucune véritable restauration. Seul le portique d'entrée de l'Assemblée Nationale a donné lieu à un léger rafraîchissement. Ce manque de restauration est difficile à cerner, il est peut-être dû à la complexité de ces restaurations, qui décourage les investisseurs. L'architecture moderniste est caractérisée par la recherche de prouesses techniques qui tend à affiner la structure, mais cette dernière devient plus délicate à entretenir. Une toiture plate exige, par exemple, plus d'entretien régulier au niveau de l'évacuation de l'eau qu'une toiture à pans inclinés. Une autre raison de ce traitement différencié est l'image et la rareté des monuments néoclassiques qui se démarquent des autres édifices et suscitent, dès lors, davantage d'intérêt. Les édifices de style moderniste, issus de la fièvre de construction des années 1950-1960 sont en effet plus nombreux.

Les normes de protection en vigueur au niveau de la rénovation de bâtiments classés s'appliquent uniquement à l'enveloppe extérieure. Cependant, nous avons pu observer, par exemple, que le bâtiment de l'IFAN, basé sur le campus universitaire de Dakar, a subi plusieurs lourdes transformations en façade. En effet, pour répondre aux besoins personnels du directeur, deux ouvertures ont été ajoutées à la façade Est.¹¹⁰ Un deuxième exemple, déjà cité plus haut, concerne le bâtiment adjacent à la Préfecture de Dakar, sur la Place de l'Indépendance, qui a été rasé, malgré la protection de sa façade.

réglementation

¹¹⁰directeur de l'IFAN et directeur du Patrimoine Culturel National

Autre exemple enfin, le marché Sandaga, également classé, dont le statut a passé par différentes étapes, depuis le stade de bâtiment en péril, à un projet de réhabilitation par l'État, pour finir incendié criminellement et bientôt démoli. Ceci démontre que la réglementation existante reste purement formelle et peut être facilement contournée.

patrimoine classé

Une réglementation protégeant l'enveloppe extérieure d'un édifice classé est un premier pas dans la conservation d'un patrimoine bâti. Toutefois, un bâtiment ne se distingue pas uniquement par sa façade, mais également par sa typologie, sa mise en œuvre et sa matérialité d'un point de vue architectural. Les critères de classement doivent aussi prendre en considération l'histoire du lieu et la symbolique du monument. Les normes concernant la façade extérieure s'expliquent peut-être par le seul intérêt des bâtiments néoclassiques, qui se veulent monumentaux en façade afin d'accentuer la puissance coloniale. Les bâtiments construits plus tard présentent, en revanche, un intérêt supplémentaire au niveau de la spatialité et de la réflexion contextuelle. Pour la population locale, les édifices ont un rôle fonctionnel, si bien que l'intérêt pour ce patrimoine bâti reste faible et qu'il y a très peu d'exemples de rénovation. A notre connaissance, seul l'ancien cinéma Liberté est en réhabilitation. Toutefois, bien que les ouvriers soient indigènes, le chantier est géré par un architecte français. En observant ce cas, ainsi que les nombreuses rénovations exécutées à St-Louis, sous l'impulsion d'organisations ou de privés étrangers, nous constatons que la culture de la rénovation trouve sa source principalement à l'extérieur du pays.

A cet égard, nous nous demandons si cette réflexion sur la préservation d'un patrimoine n'est pas propre à la découverte d'autres cultures. En effet, la volonté de protéger un patrimoine va peut-être de pair avec le tourisme, attiré par la découverte d'une histoire inconnue. Dans les guides touristiques, Dakar s'illustre par sa faune et sa flore, mais encore peu par son bagage culturel. C'est la ville de St-Louis et l'île de Gorée qui



priment culturellement, toutes deux majoritairement peuplées d'expatriés. Le manque d'informations et de reconnaissance du patrimoine bâti dakarois contribue malheureusement, de manière indirecte à la poursuite de sa dégradation. Comme dit plus haut, les seuls monuments reconnus sont ceux de style néoclassique, présentant moins d'intérêt à nos yeux, alors que les constructions réalisées entre 1930 et 1970, d'une grande qualité en particulier contextuelle, dépérissent dans l'ombre.

**« Mal protégé par des règlements inadaptés,
l'absence de crédits et une insuffisante prise de
conscience, c'est l'ensemble du patrimoine architec-
tural sénégalais qui est menacé de disparition.¹¹¹ »**

¹¹¹Xavier Ricou



- 1 Cinéma Liberté
- 2 Pavillons de logement de l'UCAD F-G-H-I-N
- 3 Marché Sandaga
- 4 Ancien Palais de Justice

ÉTUDE DE CAS

Pour mieux comprendre la relation des habitants avec le bâti, quatre bâtiments présentant des différences, tant au niveau de l'année de construction, du programme, de l'état de dégradation, ainsi que de l'utilisation future, seront analysés. Cette étude permettra de développer plusieurs hypothèses sur les causes du manque d'entretien des bâtiments, lequel met en péril leur utilisation.



CENTRE-VILLE DE DAKAR: Un incendie ravage le marché Sandaga
 Un violent incendie a ravagé le marché Sandaga, hier soir. Les feux ont entraîné d'importants dégâts matériels. L'origine du sinistre est inconnue. Une enquête sera ouverte pour en déterminer les circonstances.

C'est au moment où Sandaga baissait, petit à petit, ses rideaux qu'un incendie s'est déclenché dans le mythique bâtiment du marché. Il était 21 heures 04 mn, informe le colonel Sengane Diagne, responsable de la Communication de la Brigade nationale des Sapeurs pompiers. Ce grand bâtiment, fermé récemment par le préfet de Dakar, ainsi que les cantines qui le ceinturent sur les rues Emile Badiane et Sandéniéry et même sur l'avenue Lamine Guèye ont pris feu(...)

C'est à 23 heures 25 mn que des marins pompiers des Forces françaises du Cap Vert sont venus appuyer leurs homologues sénégalais. (...)

Origine inconnue du sinistre
 Il était 1 heure du matin. Pour l'instant, a dit le colonel Diagne, l'origine du sinistre et le nombre de cantines atteintes par le feu ne sont pas déterminés. Mais des voix se sont levées. D'aucunes soutiennent que cet incendie est provoqué pour riposter contre

l'arrêt préfectoral, autorisant la fermeture du grand bâtiment du marché Sandaga. D'autres accusent les pouvoirs publics d'avoir mis le feu à l'édifice pour le fermer définitivement. Mais, seule l'enquête ouverte permettra de déterminer les causes exactes de l'incendie ainsi que l'ampleur des dégâts. D'ores et déjà, certains propriétaires de cantines évaluent les dégâts à des centaines de millions de FCfa.(...)

Selon Pape Diop de Benno Bokk Guis-Guis, l'état de vétusté du marché de Sandaga ne date pas d'aujourd'hui. « La protection civile avait remis un rapport alarmant, sur cet édifice public, il y a 4 ans de cela. J'avais informé le président de la République, Me Abdoulaye Wade. Malheureusement, une décision n'a pas été prise à temps», a-t-il regretté, déplorant la fermeture du marché sans une concertation préalable avec les commerçants

Souleymane Diam SY

Le Soleil
 Samedi 26 octobre 2013



Marché Sandaga

historique

Le marché Sandaga a été édifié en 1933, pour une fonction commerciale, affectation du reste maintenue jusqu'à sa fermeture. La crise de l'économie rurale du début des années 1970 a conduit un nombre important de migrants vers Dakar. Ces derniers ont fortement contribué au développement de l'économie informelle, devenant des acteurs de l'informel, les moodu-moodu. S'accaparant le marché Sandaga, ils ont pu asseoir leur puissance dans l'économie urbaine, ainsi que leur présence au centre-ville.¹¹²

Ce vivier commercial s'est développé au détriment de l'ancien pôle commercial du marché Kermel, s'imposant dès lors comme le plus grand marché de Dakar. L'extension du marché sur la plupart des avenues environnantes témoigne de la dynamique de cet espace commercial.¹¹³ Une surexploitation massive de ses alentours, trottoirs et routes, provoque un blocage très problématique de la circulation chaque jour, plusieurs bus publics passant par ce point.

¹¹²Diop Amadou. 2008. *op.cit.*

¹¹³Thierry Manga Christian. 2012. *Le Sénégal, quelles évolutions territoriales?*

Situé au carrefour de l'Avenue Lamine Gueye et de l'Avenue Emile Badiane, à 200 m de la Place de l'Indépendance, le marché est au cœur du centre-ville. Cette situation prépondérante fait de lui une place incontournable pour ses nombreuses offres commerciales (culinaires au sein du marché, électroniques et vestimentaires dans ses alentours).

L'édifice, de forme carrée, s'élève sur trois niveaux. Un socle de cantines, recouvertes aujourd'hui de tôles récupérées, entoure le bâtiment.

De style néo-soudanais¹¹⁴, l'édifice reprend certains éléments caractéristiques de l'architecture soudanaise (pilastres, toit en terrasse). A cela s'ajoute l'utilisation d'un nouveau matériau, le béton armé, caractéristique occidentale typique des constructions coloniales, plutôt que la terre crue observée dans les monuments de style soudanais.

L'entier de l'édifice est en béton armé, matériau de prédilection depuis les années 1910 pour sa solidité et sa stabilité face à l'air marin. Le majestueux portail d'entrée est quant à lui en métal.

Le monument est doté de panneaux ajourés en guise de fenêtre, dont la finesse laisse penser à une dentelle de béton armé. Ces ajouements filtrent la lumière, évitant une surchauffe à l'intérieur. De plus, la grande hauteur du rez-de-chaussée et de l'étage permet une ventilation naturelle.

Ce poumon de l'économie informelle n'a malheureusement jamais été entretenu ni restauré. Les autorités ont donc finalement décidé, après trois ans d'attente du comité du Patrimoine National, de fermer le marché de force, en vue d'une restauration devenue plus qu'urgente. Cette mesure est entrée en force le samedi 19 octobre dernier, il a été choquant d'apprendre qu'à peine une semaine plus tard, un violent incendie ravageait le corps central du marché, le sinistre s'étant déclaré dans les cantines aux abords du marché. L'origine des flammes reste inconnue, mais de nombreux commerçants penchent pour un incendie

situation urbaine

typologie

¹¹⁴rencontre de l'architecture traditionnelle dite soudanaise avec l'architecture coloniale

structure

réflexion climatique

problématique



marché Sandaga , 1960



cantines alentour



marché après l'incendie, octobre 2013



rez-de-chaussée du marché



pathologies



dégâts du feu

criminel, commandité par les pouvoirs publics (trois foyers ont été décelés), même si d'autres pensent plutôt à un court-circuit. La thèse d'un « État pyromane » est privilégiée par les marchands, qui constatent une coïncidence plus qu'étrange entre l'évacuation de l'édifice, par la force, la semaine de la fête de la Tabaski (où la majorité des dakarois partent rejoindre leur famille dans les terres), et le feu accidentel une semaine plus tard. Selon certains commerçants, il s'agit d'un acte politique pour les délocaliser définitivement du site de Sandaga.

pathologies Indépendamment des dégâts causés par l'incendie, l'édifice a besoin de sérieuses restaurations. En effet, une carbonatation avancée du béton laisse apparaître le ferrailage en de nombreux endroits, témoignant de la fragilité de la structure. Certaines parties se sont même détachées pour atterrir sur les stands, ces éléments doivent donc être renforcés, voire remplacés, dans les plus brefs délais.

Un deuxième point critique réside dans l'utilisation active du sous-sol comme partie commerçante plutôt que comme entrepôt, fonction prévue à l'origine. Difficile d'accès, ce niveau ne répond pas aux normes sécuritaires en cas d'incendie.

renovation L'édifice étant classé au Patrimoine de l'UNESCO, se pose la question d'une éventuelle restauration financée par des fonds des Nations Unies comme ce fut le cas pour le marché Kermel, avec l'aide financière supplémentaire d'un privé luxembourgeois, suite à un incendie en 1994. Car la probabilité d'une restauration par l'État reste, comme nous l'avons déjà observé, une question complexe.



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR:

Des étudiants s'opposent à la fermeture du campus

Même s'ils se disent prêts à plier bagage, les étudiants réclament des mesures d'accompagnement. «Nous ne sommes pas contre cette décision, mais il faut d'abord qu'ils nous proposent des solutions. S'ils démolissent les pavillons préfabriqués, il y aura 3000 lits de moins sur les 5000 que compte le campus. (...)»

Wahany Johnson SAMBOU

«Le Coud se réserve le droit de donner suite à ces destructions préméditées du bien public». Telle est la décision de la direction du Coud contenue dans un communiqué qui nous est parvenu.

Car, pour elle, c'est un groupe d'étudiants «aux intentions inavouées» qui, depuis quelques temps, s'adonne à des «actes de vandalisme», saccageant le bien public (...) au motif qu'ils s'opposent à la fermeture du campus social et à l'évacuation des pavillons I, H, G, N, F, et B2 de la cité Claudel, communément appelés pavillons espagnols». (...)»

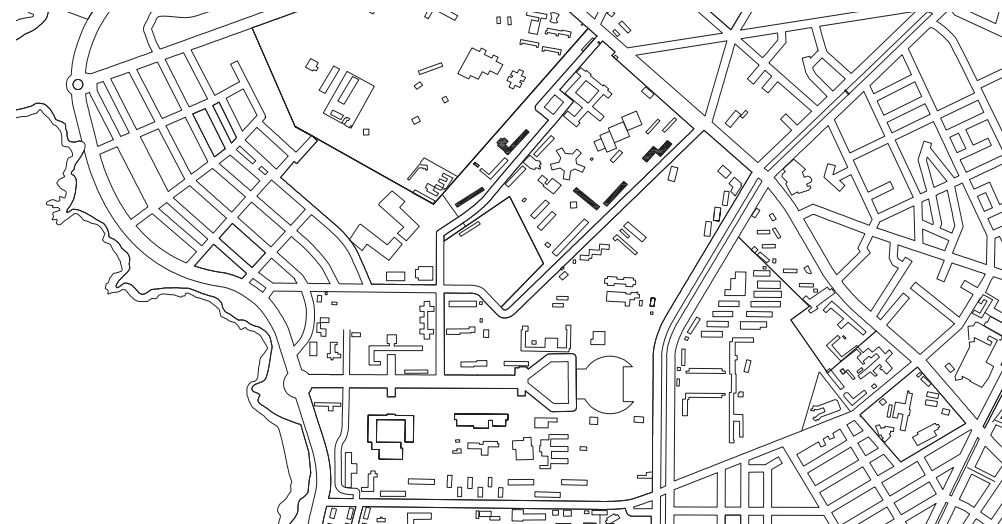
«Si la fermeture du campus, pour des besoins de réfection, intervenait traditionnellement vers mi-août, cette année, elle a été retardée compte tenu des perturbations consécutives aux nombreuses grèves qui ont occasionné un réaménagement du calendrier universitaire», indique le communiqué. Par ailleurs, le Coud rappelle que l'idée de la

démolition des pavillons suscités n'émane pas de sa direction. «Elle fait suite à une mission d'inspection de la Protection civile dont les résultats indiquent que ces pavillons n'offrent plus les garanties de sécurité pour accueillir des vies humaines», précise-il. La direction fait savoir que, devant «veiller à l'intégrité physique de chaque étudiant», il n'est pas resté insensible devant de telles recommandations. Dès lors, le Coud a entrepris des démarches pour l'évacuation des pavillons concernés dans les meilleures conditions, parce que convaincu que la «vie humaine est sacrée». Tout en restant ferme, la direction du Coud compte, comme par le passé, réaffirmer «sa disponibilité à dialoguer avec qui de droit, dans le respect et la discipline, pour la préservation du climat social».

D. Mane

Le Soleil

Jeudi 18 octobre 2013



Pavillons de logements de l'UCAD F-G-H-I-N

historique

La crise du logement des années 1970-1980 qui touche la ville a également des répercussions sur le site de l'université de Dakar. Celle-ci cherche donc une aide financière pour la construction de plusieurs pavillons de logements pour étudiants. C'est la Coopération espagnole qui répondra à cette demande, et réalisera en deux phases les pavillons F, G et N (1985), puis H et I (1990).

situation urbaine

Située sur la presqu'île du Cap vert, dans le quartier Fann (sud-ouest du plateau), l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) est partagée en trois parties distinctes, à savoir un espace de logements pour les hommes au Nord, un espace dévolu aux femmes et aux professeurs au Sud, et une zone centrale dédiée aux différentes facultés. Les pavillons, dénommés *pavillons espagnols*, sont quant à eux regroupés dans la partie réservée aux hommes.

En plus d'abriter des chambres, la partie du campus dévolue exclusivement aux étudiants est composée de restaurants, de salles de travail ainsi que d'équipements sportifs.

Les cinq pavillons espagnols se présentent en forme urbaine de barres et fonctionnent sur une typologie de chambres mono-orientées distribuées par un long couloir traversant. Les pavillons F, G et N sont composés de cinq niveaux, les pavillons H et I comptent, quant à eux, un niveau de moins. A l'exception du pavillon F qui accueille un restaurant dans son socle, le rez-de-chaussée des pavillons est composé exclusivement de programmes privés, tels que chambres, local TV, etc. Les cinq barres comptent trois cages d'escalier chacune, une centrale et une aux extrémités. Chaque niveau comporte deux blocs sanitaires communs. Les chambres, simples ou doubles, sont agencées d'un lavabo, d'une armoire encastrée et d'un ou deux lits.

Les pavillons espagnols sont en grande partie composés de métal, avec une structure en profilé IPE et un revêtement extérieur en tôle ondulée. Les planchers quant à eux sont constitués de dalles mixtes béton-acier, composées de tôles profilées écrouies à froid sur lesquelles est coulé le béton. Les gaines techniques, pour des questions d'entretien, sont dissimulées sous les dalles par des faux-plafonds en placo-plâtre. Les cloisons de séparation ainsi que l'enveloppe côté intérieur, sont faites de carreaux de plâtre de 7 à 8 cm d'épaisseur.

Le pavillon N, de par ses avant-toits et son orientation, ainsi que les logements F et G, utilisant l'armoire comme espace tampon entre intérieur et extérieur, démontrent qu'une réflexion climatique a été conduite, afin de réduire de manière naturelle la surchauffe du bâtiment. Pour la deuxième partie du mandat, les bâtiments H et I n'ont bénéficié d'aucune réflexion climatique. Un seul type de protection solaire a été utilisé, composé de panneaux verticaux, alors que leur orientation diffère.

L'abandon des pavillons constitue une problématique importante, sachant que l'Université accueille actuellement 75'000 étudiants pour seulement 5'000 lits (2012). L'UCAD, suite à la chute de certaines tôles métalliques

typologie

structure

réflexion climatique

problématique



pavillon N



pavillon F



pavillon I



pavillon F
faux-plafond d'un bloc sanitaires



pavillon N
dégradation du revêtement

utilisées comme revêtement pour les cinq pavillons, a en effet décidé d'évacuer les locaux, puis de démolir les cinq barres en 2012.

Cependant les cinq bâtiments, aujourd'hui désaffectés, sont toujours existants et aucune restauration ou démolition n'a encore été entreprise. Ce constat nous a amenés à analyser ces bâtiments pour mieux comprendre les raisons ayant présidé à cette décision de les détruire, l'autre objectif de notre réflexion étant d'imaginer l'alternative la plus rapide pour reloger les étudiants sans abri.

pathologies

La surutilisation des pavillons est une des causes de leur abandon. En effet, une chambre d'étudiant prévue pour deux personnes accueillait 8 à 10 étudiants, faute de places disponibles ailleurs. Cette surexploitation ne pose aucun problème d'un point de vue structurel, par contre elle génère un dysfonctionnement des sanitaires, qui ne sont pas adaptés au nombre réel d'usagers. Le service du COUD (Centre des Œuvres Universitaires de Dakar), responsable de l'entretien des logements pour étudiants, doit réparer et déboucher chaque semestre la quasi-totalité des toilettes et douches de ces pavillons espagnols. Les fuites causées par cette surutilisation doivent donc être très fréquentes et problématiques durant le semestre, ce d'autant que la main d'œuvre locale actuelle ne détient pas la technique nécessaire pour rénover ces bâtiments, conçus et réalisés en structure mixte béton-acier par une entreprise espagnole.

En témoigne la transformation des blocs sanitaires, où les employés du COUD ont créé une nouvelle évacuation des eaux, plutôt que d'entretenir et de compléter les gaines techniques existantes placées entre les faux-plafonds et la dalle. Ce nouveau système plus local est intégré dans une chape supplémentaire, il n'est donc plus accessible contrairement au système espagnol. La hauteur du sol au faux-plafond étant devenue trop petite à cause des ajouts successifs de chape, les employés ont enlevé le faux-plafond ne comprenant pas son utilité.

Un autre exemple illustrant le manque de connaissances des indigènes dans le domaine des constructions métalliques (les dakarois ayant

exclusivement l'habitude d'utiliser le béton armé), est le revêtement extérieur des pavillons. Les rivets fixant les tôles se sont oxydés avec le temps et le sel marin, et à défaut d'être remplacés, ont provoqué la chute de certaines plaques.

Il a été très surprenant de constater que l'entretien des bâtiments s'effectuait sans aucun plan et se limitait aux réseaux techniques. Une analyse plus détaillée de ces pavillons lors des différents relevés nous a montré que leur structure n'était pas endommagée par la corrosion, seul le revêtement extérieur a été touché et mérite un entretien. La décision de l'UCAD de détruire ces bâtiments est, par conséquent, aberrante, puisqu'une rénovation s'avère peu contraignante et plus rapide qu'une reconstruction, pour accueillir à nouveau les étudiants.

rénovation

pavillon N
terrasse

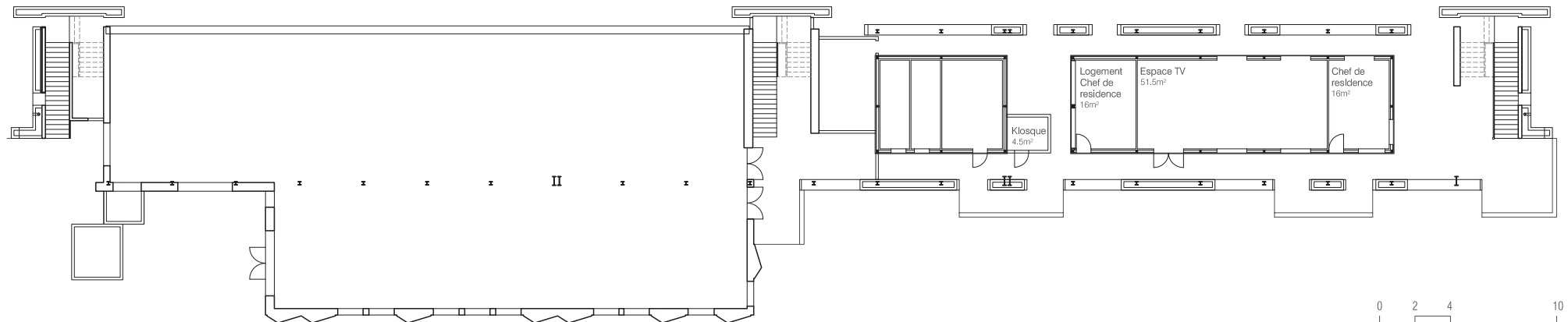
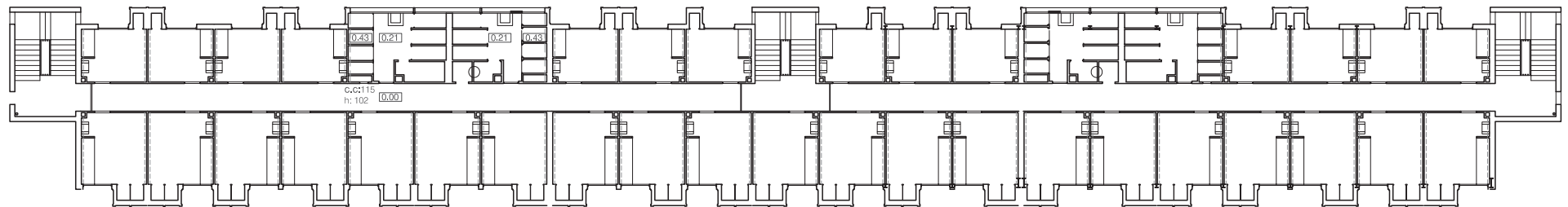


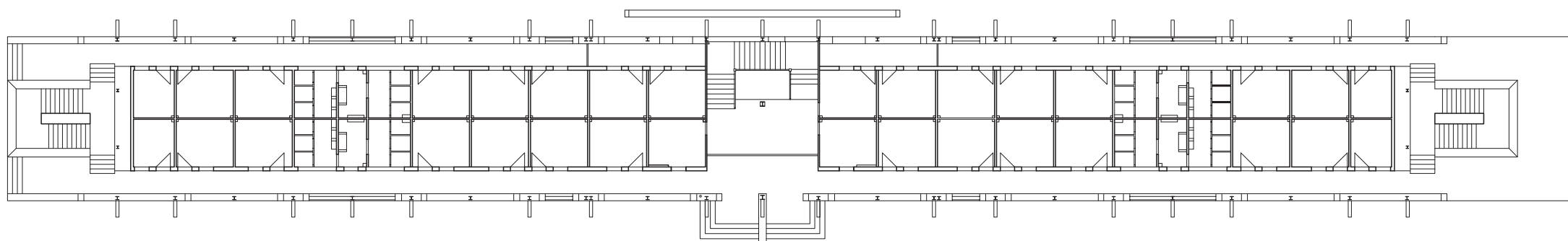
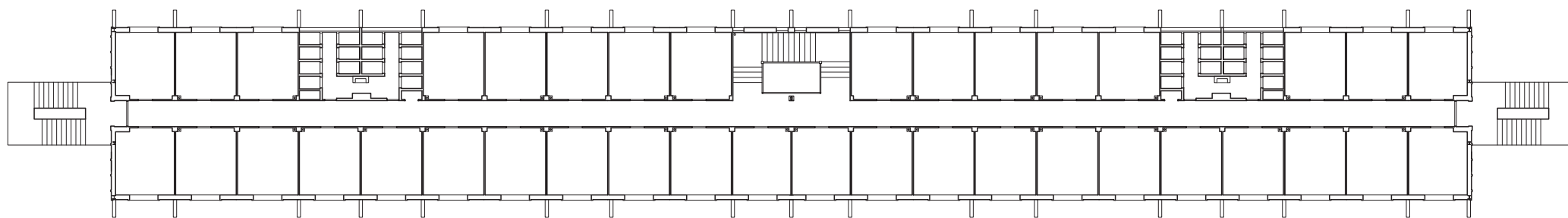
pavillon F
chambre



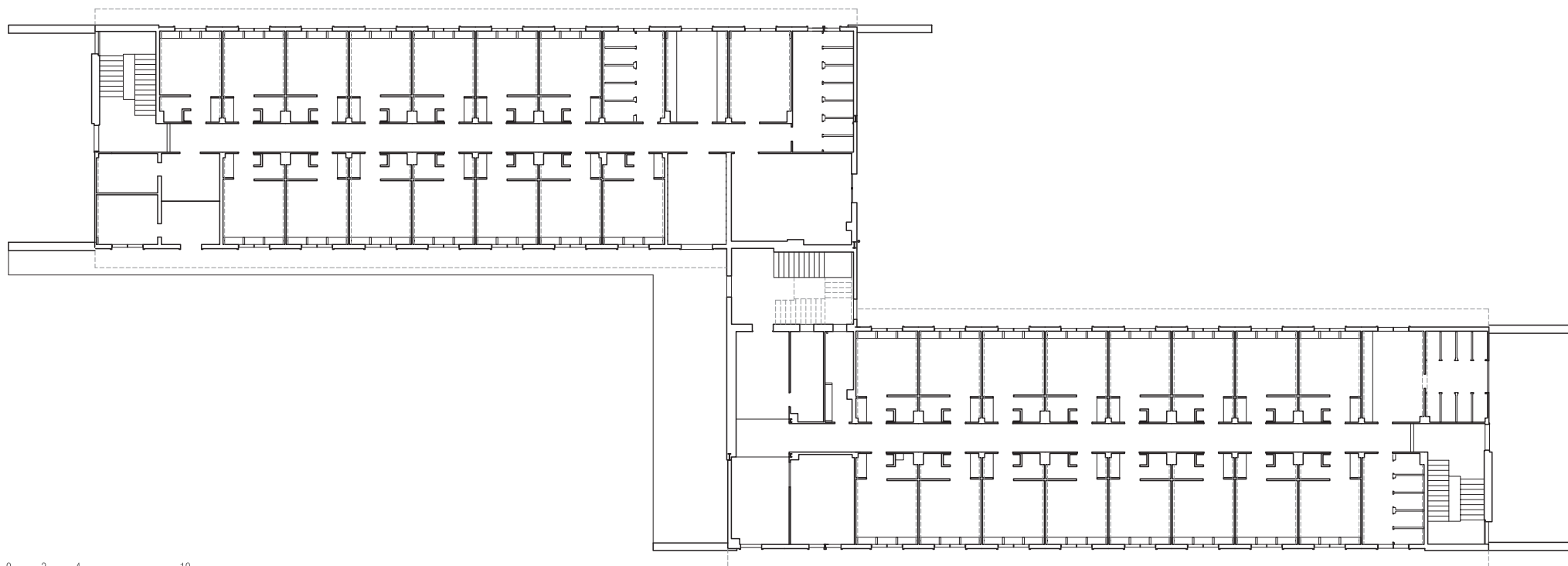
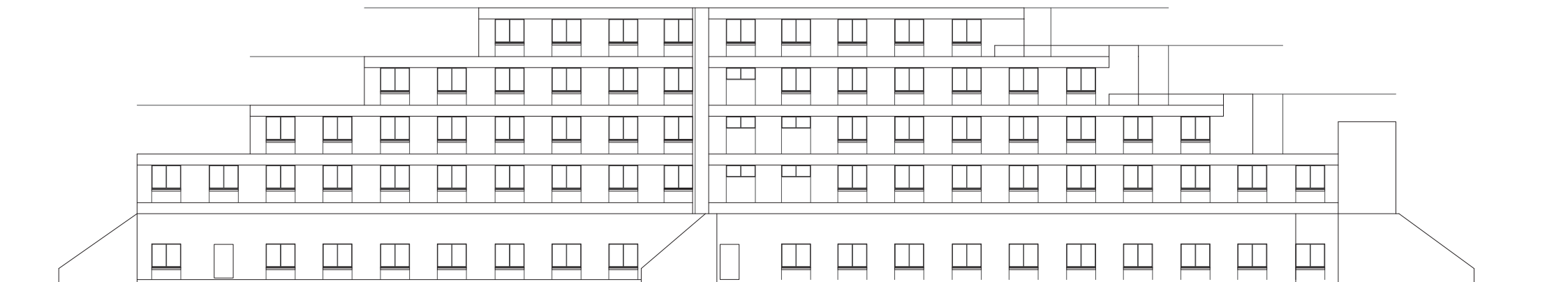
pavillon F
chambre







0 2 4 10



0 2 4 10



A L'INSTITUT FRANÇAIS DE DAKAR:

L'agonie du cinéma sénégalais en image

L'exposition « Cinéma Melancholia », à l'Institut français de Dakar, témoigne de la disparition du 7e art dans le quotidien dakarois. Deux artistes, l'un plasticien, l'autre vidéaste, replongent le visiteur dans cet univers méconnu par certains.

Durant les années soixante-dix, le Sénégal abrite l'une des industries cinématographiques les plus prolifiques du continent africain. Des cinémas fleurissent alors un peu partout dans la capitale et de nombreux Sénégalais se prennent de passion pour les projections conviviales du cinéma Liberté qui emprunte son nom du quartier où il est érigé, El Mansour en face de la zone B et non loin de Niarry Tally et autres. Le cinéma, un art populaire, accessible à tous, rassemble et plaît. Au cours des années 90 et au fil des plans d'ajustements structurels de l'époque, les salles disparaissent les unes après les autres ou sont laissées à l'abandon. Certaines sont transformées en centres commerciaux, notamment Magic des Hlms ou encore Roxy de la Médina sur l'avenue Blaise Diagne, d'autres sont devenues des églises : Al Akbar et U3 des Parcelles Assainies.

Le plasticien Cheikh Ndiaye chante en peinture la poésie de ces lieux en friche à l'architecture si particulière. L'artiste, dans une série de deux imposantes peintures, donne à voir au spectateur, dans un style proche de l'hyperréalisme américain des années soixante, les vestiges d'un temps révolu. Comme les ruines d'une civilisation disparue, ces bâtiments témoignent d'un lointain âge d'or, époque bénie pour le septième art au Sénégal. Peu à peu, les riverains s'approprient ces anciens temples de l'image voués à une inéluctable disparition. La vie s'organise autour de ces monolithes immobiles et, bientôt, les absorbera complètement. (...)

Damien LANSADE
(Stagiaire)

L'Aurore de Wal fadjri

Lundi 13 août 2012



Cinéma Liberté

historique

Construit en 1963, le cinéma dénommé « Liberté » a été ouvert une semaine après l'inauguration du stade Demba Diop, auquel il fait face. A l'époque, deux sociétés de cinémas étaient gérées par des français ; elles seront dissoutes et remplacées par la SIEC (société d'importation, de distribution et d'exploitation cinématographique). Suite à la nationalisation des entreprises, la gestion du cinéma est reprise par l'État à partir de 1974. Puis, le Liberté passe aux mains de la société GIE (groupement d'intérêt économique) dès 1991, lors de la privatisation des cinémas et ce, jusqu'à sa fermeture en 2008. Selon Lamine Sané, membre du GIE, ce sont *l'avancée technologique, la concurrence des télévisions, l'insécurité dans les salles qui ont été à l'origine de sa fermeture*.¹¹⁵

La privatisation du secteur, ainsi que le manque d'entretien de la salle, faute de ressources financières, ont également contribué à l'exploitation déficitaire du cinéma.

¹¹⁵<http://dakarsicap.info/index.php/culture/cinema/29-le-cinema-liberte-va-devenir-une-salle-de-spectacle>

Situé dans le quartier Grand Dakar, il borde le Boulevard du Président Habib Bourguiba. Entouré par les lotissements de la SICAP, il a été construit au sein de l'immense cité résidentielle érigée dans les années 1950 pour remédier au manque de logements. Les grands axes et les rues orthogonales ont été conçus pour la commodité du trafic.

La façade en claustra, déjà observée dans le bâtiment de l'IFAN créé par l'architecte G. Cousteau en 1960 sur le site universitaire, est ici utilisée davantage pour son attrait esthétique que pour sa fonction de brise soleil, puisqu'elle ne comporte que quelques percements. La stricte régularité des éléments verticaux du claustra permet néanmoins de faire disparaître l'irrégularité des ouvertures. Sa forme particulière, avec une façade avant plus haute que l'arrière ainsi que des plis sur sa partie centrale, rappelle la forme des anciens appareils photographiques à soufflet.

Bien que construit en béton armé, il n'a pas survécu aux années sans entretien. Sa vétusté n'a d'ailleurs pas aidé dans l'exploitation, à perte, de la salle.

Pendant les mandats du poète-président Senghor, tous les secteurs culturels ont bénéficié d'un appui important de l'État sénégalais. Au début des années 1980, il y avait 78 cinémas au Sénégal, contre seulement 18 aujourd'hui, selon les données du Ministère de la Culture. La fermeture du cinéma Liberté a donc fait partie d'une série de mesures semblables, qui ont aussi touché le cinéma «El Mansour», également situé dans le quartier populaire de Grand-Dakar, où la salle de projection est devenue aujourd'hui un entrepôt de pièces automobiles et d'objets divers.

Suite à sa fermeture, le cinéma a été vendu par la société GIE à un investisseur français, qui veut réhabiliter l'édifice en salle de spectacles, programme devenu plus rentable à Dakar qu'un cinéma.

Pour ce faire, le nouvel acquéreur a décidé de ne sauvegarder que

situation urbaine

typologie

problématique

rénovation



situation du cinéma Liberté



rénovation en cours



façade principale



suppression de l'auvent



charpente métallique restaurée

la façade emblématique, comme outil de marketing. Toutefois, d'après les informations recueillies auprès du contremaître, l'auvent a tout de même été remplacé par une structure en verre, malgré le caractère fort et dynamique qu'il donnait à la façade. On peut, dès lors, observer que la sauvegarde est uniquement en adéquation avec les volontés esthétiques et économiques du propriétaire. Le corps du bâtiment a, quant à lui, été rehaussé à l'arrière, afin d'obtenir un parallélépipède rectangle parfait. La charpente métallique a été restaurée et remise en place pour accueillir une toiture en panneaux sandwich. La salle sera utilisée dès 2014 pour des concerts et spectacles, auxquels le public assistera majoritairement debout, dans la pièce centrale, ainsi que dans quelques loges à l'arrière.



ART ET ARTISTES À DAK'ART 2004

Cette année la Biennale de Dakar a continué son voyage de promotion de l'Art contemporain africain au travers des polémiques, fausses couches, retards, confusions, et doutes sur son avenir. Mais pour la première fois, le Comité International pour la Sélection et le Jury prit des mesures énergiques dont il fit part dans les discours officiels: «Ne parlons plus des problèmes d'organisation, parlons d'art.»



Le commissaire Hans Ulrich Obrist représentait «Le Monde» dans l'espace fascinant mais importun de l'ancien Palais de Justice, un bâtiment abandonné pour raisons d'instabilité. Il a créé deux espaces insulaires dans un environnement de chaises, tables, vieux documents et poussière: un cinéma et une salle de télévision, les deux tapissés de coussins et de tapis colorés créés par l'artiste Rirkrit Tiravanija. Grâce à la mobilité de la technologie DVD, la présentation proposait des vidéos d'artistes populaires internationaux ayant pour thème la relation entre l'art et l'espace.

Iolanda Pensa

Magazine
Art actuel du monde islamique
Édition 7 juin 2004



Ancien Palais de Justice

historique

L'ancien palais de Justice a été édifié en 1958, pour abriter les locaux anciennement implantés (de 1906 à 1958) dans l'actuel Ministère des Affaires Étrangères, situé sur la Place de l'Indépendance. Les architectes parisiens Boy & Semichon ont été assistés de plusieurs autres architectes pour ce projet, à savoir Demaret, Monoet, Salles, Hartwig, Poujade, ainsi que l'architecte du bâtiment de l'IFAN, G.Cousteau.

situation urbaine

Situé sur le Cap Manuel au Sud du Plateau, il termine l'axe des Avenues Jean Jaures et Pasteur. Prenant place sur l'ancien Hippodrome construit aux environs de 1945, il domine le Cap par sa monumentalité et sa présence. Le Cap Manuel, site préhistorique et géologique classé, a accueilli quelques équipements militaires (batterie, phare), ainsi qu'un lazaret en 1870 destiné à recevoir les nouveaux arrivants frappés de quarantaine. Ce dernier fut en fonction jusqu'en 1950, date à laquelle il laissera place à un centre ambulancier. Actuellement s'y trouvent, outre l'ancien Palais de Justice, une clinique, un camp militaire et pénitencier, ainsi que le terminus des bus *Dakar Dem Dikk*.

L'édifice, d'une superficie de 9'700 m², est construit selon une typologie à cinq cours. La principale, au centre, illumine la salle des pas perdus, de 65 mètres par 55. Élément phare du projet, cette salle est traitée comme un patio ouvert, à la manière islamique. Quatre salles d'audience la bordent, renforcées à l'ouest par une barre de bureaux se détachant du complexe en hauteur. Le Tribunal du Travail ainsi que la Cour Suprême sont deux articulations indépendantes se déployant au Sud du noyau. L'ensemble prend ainsi une forme irrégulière, tel un agencement de parties formant un tout.

typologie

La partie structurelle du bâtiment est entièrement constituée en béton armé, avec un remplissage des murs non porteurs en briques ciment. La salle des pas perdus, avec une hauteur de 6m70, détient un plafond à caisson, soutenu par des colonnes placées sur une trame de 4m50.

structure

Une des qualités du bâtiment est sa réflexion constructive pour une ventilation entièrement naturelle, hormis la barre administrative. Les façades sont ainsi conçues avec des brise soleil ainsi que des claustras, composés de modules en béton à angle de 45°.

réflexion climatique

Dès les années 1965, des fissures sont aperçues sur certaines parois du bâtiment. Après une étude incomplète des lieux, réalisée par des spécialistes en 1988, le bâtiment est évacué par crainte d'un «écroulement de sa structure», et aussi faute de place, sa surface étant devenue trop exiguë pour répondre aux besoins d'alors. Abandonné depuis cette date, il est toujours là, en attente de nouvelles études pour décider de sa démolition ou de sa rénovation. Dans l'intervalle, un nouveau Palais de Justice a été construit en 2008 dans le quartier de Reubeuss au Plateau.

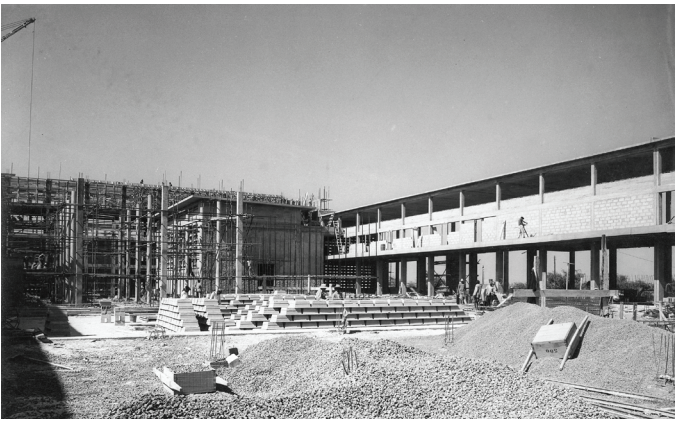
problématique

Les anciens locaux du Cap Manuel sont aujourd'hui utilisés pour le stockage des archives, surveillées par trois gardes engagés par le Ministère de la Justice, archives qui se présentent sous forme de monticules de dossiers judiciaires écrasés par les visiteurs pour se frayer un chemin.

photo aérienne du Cap Manuel



le palais en construction



façade principale





façade Est
tribunal du travail



couloir intérieur

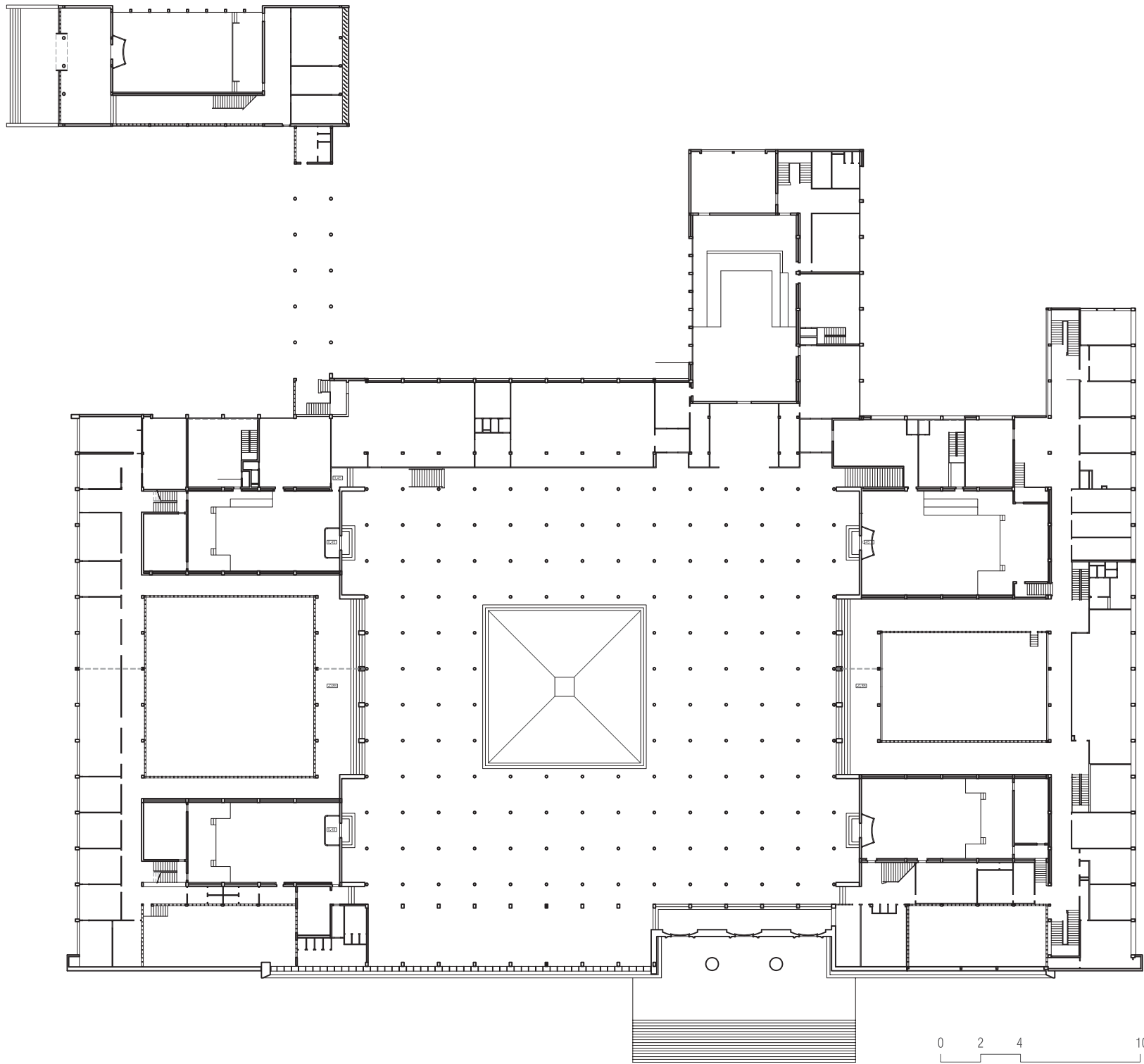


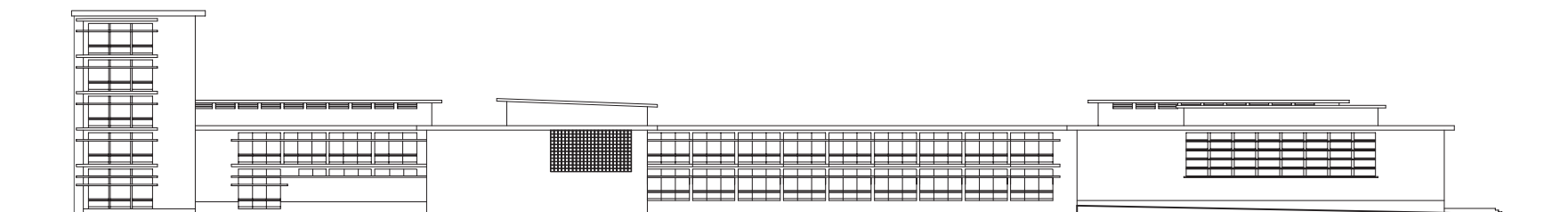
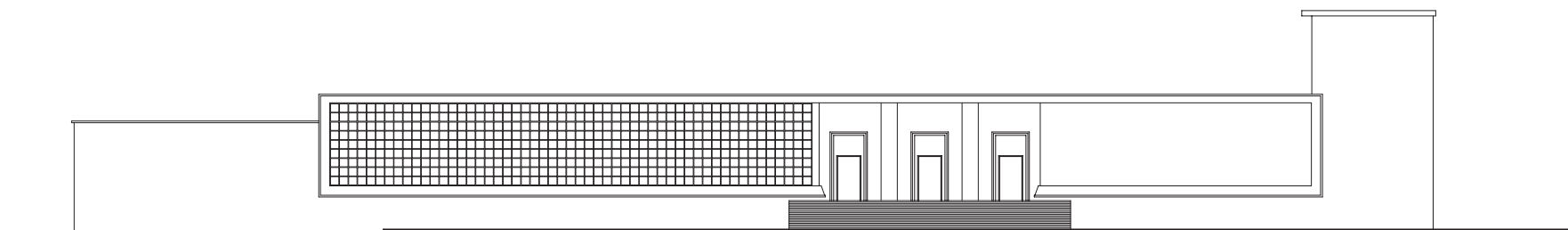
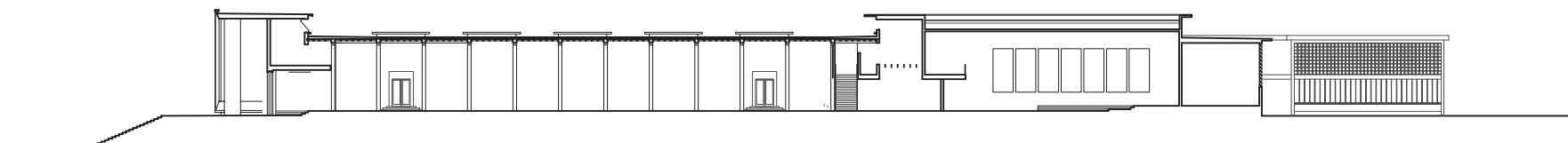
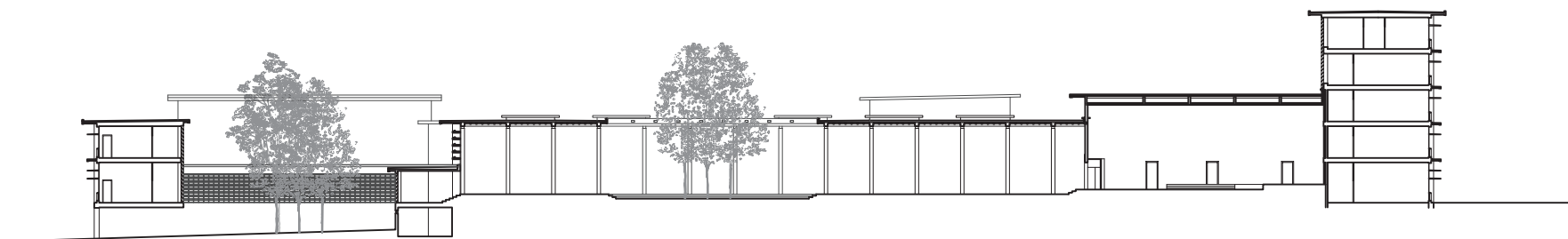
salle des pas perdus

pathologies Érigé sur un sol instable comportant des couches argileuses gonflantes, le bâtiment subit chaque année des mouvements de sol dus aux fortes pluies de l'hivernage, qui provoquent des fissures aux endroits où les joints de dilatation manquaient. Les dégâts sont devenus importants en raison de l'absence de mesures appropriées pour évacuer l'eau de pluie dans les patios ainsi que sur le parvis.

En raison de son emplacement sur la pointe de la presqu'île du Cap Vert, l'édifice est très exposé aux effets de corrosion induits par les sels marins. Sans avoir reçu d'entretien, la totalité des huisseries métalliques sont donc à remplacer.

renovation Les effets des mouvements de sol représentant les causes principales de l'abandon du bâtiment, il apparaît essentiel de trouver des solutions tant efficaces en vue du maintien de l'édifice, qu'économiques selon le contexte financier local. Un renforcement de la structure avec l'utilisation de micropieux serait la réponse la plus efficace quant à la stabilisation d'un édifice dans un contexte suisse, cependant elle est la plus coûteuse. L'enjeu est donc d'apporter des solutions appropriées, avec, par exemple, une réflexion concernant l'étanchéité de l'édifice (réduction du phénomène de gonflement), ainsi qu'une recherche constructive quant aux parois internes non porteuses. Celles-ci étant toutes fissurées dans la barre administrative, un concept de paroi pouvant supporter les futurs mouvements du sol, certes atténués, doit être recherché.





CAUSES DU MANQUE DE RÉNOVATION

Le patrimoine de la capitale sénégalaise disparaît peu à peu, faute de ressources et d'un réel effort de conservation. Leur origine coloniale en est peut-être la raison. Cependant, au cours de nos recherches, nous nous sommes rendus compte que l'intérêt pour ces édifices était présent, puisque la majorité des bâtiments coloniaux sont encore utilisés, voire même mis en valeur, s'agissant de ceux du Gouvernement.

Un manque important d'entretien a été observé pour tous les bâtiments considérés. Ce problème majeur mérite une analyse approfondie afin d'en comprendre les causes, qu'elles soient techniques, politiques et/ou socioculturelles.

Avant l'arrivée des colons, les constructions étaient réalisées en terre et en bois. Disposant du plein pouvoir, les français importent tous les matériaux de leur métropole et même la main d'œuvre. Cela est imputable à un manque d'ouvriers qualifiés et d'outils appropriés sur place, plutôt qu'à un manque de ressources locales.¹¹⁶ Dès 1910, le béton armé devient le matériau de prédilection, eu égard à sa résistance à l'air marin.¹¹⁷ Il est fabriqué sur place, mais l'exécution des constructions reste l'apanage exclusif des entreprises françaises. Il n'y avait alors aucune transmission du savoir-faire entre français et dakarois.

*Certaines réglementations concernent uniquement les zones où résident et travaillent les Européens et les « évolués ». Hors de ces périmètres, dans les « villages et quartiers indigènes », les prescriptions sont moins contraignantes. Les Africains y sont autorisés à construire en matériaux « précaires », ce qu'ils ne peuvent faire dans la ville « blanche » où toute construction nouvelle doit être édifiée en matériaux durables. La ville devient régie par deux types de lois qui s'adressent à des groupes différents.*¹¹⁸

En raison d'une crise du logement dans les années 1950, la politique de logement social introduit une nouvelle forme d'intervention d'auto-construction par la population africaine, pour limiter le recours systématique à des entreprises privées européennes et ainsi abaisser les coûts de construction.¹¹⁹ Ce système coopératif intitulé « Castor », mis en place entre 1955 et 1958, consiste à apprendre aux indigènes à construire eux-mêmes leur habitations. Ce concept instauré en France après la deuxième guerre mondiale s'est avéré moins efficient à Dakar. En effet, si l'expérience « Castor » a été une réussite sur le plan collectif, elle a été inefficace d'un point de vue individuel. Plusieurs problèmes ont surgi, comme le rapide abandon des normes de construction enseignées, ou encore un détournement de l'utilisation des logements par les habitants eux-mêmes.¹²⁰ Ce système de formation accélérée a été mis en place pour répondre à un besoin urgent de logements

matérialité et mise en œuvre

¹¹⁶Touré Diala. 2002. *op.cit.*

¹¹⁷Solillou J.1993. *op.cit.*

¹¹⁸A.Sinou. 1993. *op.cit.*

¹¹⁹Touré Diala. 2002. *op.cit.*

¹²⁰Osmont A. 1973. *Processus de formation d'une communauté urbaine, les castors de Dakar.*

peu onéreux, cependant il n'était pas adapté au contexte, et donc non pérenne dans le temps.

Les tâcherons, ouvriers en charge de l'exécution, apparus sur les chantiers, comme on l'a vu, dans les années 1970 suite à la croissance rapide de la construction immobilière, dominent le marché actuellement. Composant le marché informel, ils ne bénéficient d'aucune formation officielle dans la profession.

L'analyse de ces différentes phases de l'histoire de la construction dakaroise démontre que la culture de la construction française n'a pas été transmise à la population locale. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant d'observer une absence de rénovation, impliquant un savoir-faire de qualité.

politique Comme mentionné dans le chapitre *Problèmes actuels rencontrés*, la formation actuelle privilégie une société littéraire. Dans le milieu pratique, le marché informel prime sur les formations professionnelles. L'État se décharge de toute responsabilité vis-à-vis de ce problème, ce qui induit des dysfonctionnements dans les domaines de la construction.

socio-culturel Avant l'arrivée des colons français, les habitations léboues avaient une durée de vie réduite, car laissées à l'abandon lorsque désuètes, et reconstruites ailleurs. Contrairement aux envahisseurs français, les sociétés traditionnelles ne considéraient guère l'architecture comme une marque de pouvoir. Leur ingéniosité était mise au profit d'un habitat strictement fonctionnel.

Peu avant les Indépendances, le besoin de rénover l'ancienne ville se fait sentir. Le plan Ecochard propose donc une rénovation complète des bâtiments du Plateau. Cependant, par manque de financement et en raison du bouleversement politique, ce projet n'a jamais abouti. La colonisation française n'a donc pas relayé sa culture de la rénovation.

De nos jours, les dakarois portent beaucoup d'importance à l'image que les édifices reflètent. Plus ils dégagent une apparence de neuf, plus



L'immeuble abritant le siège de l'APS doit être "évacué d'urgence", selon le sous-préfet de Dakar-Plateau

Le sous-préfet de Dakar-Plateau, Seydou Bâ, a demandé que l'immeuble qui abrite les services de la direction de la Communication et de l'Agence de Presse Sénégalaise (APS), soit évacué "dans l'urgence", afin d'éviter toute catastrophe encourue par les occupants de cet immeuble délabré de dix étages.

M. Bâ effectuait une visite d'inspection, mercredi, dans les locaux de l'APS, en compagnie des services de la protection civile, de la brigade nationale d'hygiène, des représentants de la mairie de Dakar. (...) "c'est au niveau des services de l'administration que se posent ces genres de problèmes". "Il y a plusieurs prescriptions des différentes structures aujourd'hui concernant ces bâtiments. A chaque fois, on repasse pour voir mais les problèmes demeurent", s'est plaint le sous-préfet Seydou Bâ. Toutefois, il a assuré qu'après cette visite, ils seront "entendus" par les autorités. "Nous allons crier un peu plus haut pour nous faire entendre à nouveau, car c'est un bâtiment qu'il faut quitter", a-t-il encore dit. Avis partagé par les différents services qui l'ont accompagné au cours de cette inspection, car le constat est "alarmant", a affirmé le sous-pré-

fet de la commune d'arrondissement de Dakar-plateau. Selon Seydou Bâ, "le malheur de l'administration sénégalaise est que l'on construit mais que l'on n'entretient pas ou on le fait que s'il est déjà trop tard". Il a expliqué que leur rôle est de faire des propositions que l'autorité va apprécier. "Les rapports seront transmis à qui de droit", a-t-il précisé, ajoutant que les services concernés vont revisiter les archives pour s'inspirer des anciens rapports. De plus, il a indiqué, c'est la ville de Dakar qui a le ressort de l'évacuation ou de la démolition des immeubles.(...) Une note de la Direction de la protection civile, datant de 1998, classait déjà cet immeuble parmi les bâtiments menaçant ruine.

SBS/AD

l'APS

Mercredi 03 juillet 2013

¹²¹architecte membre de l'OAS

ils sont admirés. Néanmoins, une contradiction apparaît avec l'absence de restauration, qui génère une dégradation lente de l'immobilier. Comme le dit un proverbe africain à l'adresse des européens, «vous avez les montres, nous avons le temps». Les sénégalais ont une culture du présent, qui se reflète dans le secteur immobilier par une absence de réflexion sur le long terme, et dès lors, un manque d'anticipation. «Les habitants de cette capitale, lorsqu'ils ont davantage de fortune, investissent dans de nouvelles maisons, qu'ils loueront, ou dans l'achat d'un terrain.»¹²¹

En Suisse inversement, la restauration des biens immobiliers fait partie de notre culture. La rénovation d'une maison se place avant l'achat de nouveaux biens et permet une longévité du bien-fonds, ainsi qu'un apport financier continu à long terme. Un moyen efficace d'augmenter un loyer est d'apporter une restauration à l'immeuble concerné.

Suite à un manque d'entretien à long terme, les constructions deviennent obsolètes. En caricaturant la situation sénégalaise, la tendance est d'abandonner le bâtiment et construire un nouveau programme sur une parcelle adjacente vierge, plutôt que de détruire et reconstruire. Cette situation est l'une des causes de l'étalement urbain actuel. Sur d'autres continents, la problématique de la rénovation est abordée de manière différente. En Asie, la question de la rénovation ne se pose pas, dès que le bâtiment perd de son utilité ou de sa rentabilité, il est détruit pour laisser place à une reconstruction plus adaptée aux besoins du moment. L'architecture japonaise, par exemple, se développe comme un organisme vivant, qui se modifie perpétuellement selon sa fonction.¹²² La culture de l'éphémère est d'usage, «on ne semble pas regretter l'ancien car il continue de vivre, la construction n'étant que l'écorce qu'on jette, une fois son utilité perdue, une fois qu'elle a fait son temps.»¹²³

En Europe occidentale, la culture de la réutilisation du bâti est très présente. Dans le domaine de l'architecture, elle détient une place importante, avec de nombreuses études et réalisations contemporaines reconnues.

¹²²Yoshinobu Ashihara. 1994. *L'ordre caché; Tokyo, la ville du XXe siècle.*

¹²³Charrier Isabelle, citée par Berque Augustin. 1994. *La maîtrise de la ville. Urbanité française, urbanité nipponne.*

L'analyse des situations européenne et asiatique nous permet d'essayer de cerner le comportement sénégalais à l'égard du bâti. Avec l'exemple de Dakar, il est difficile d'affirmer un réel intérêt pour la rénovation au Sénégal.

Ce même constat peut être fait à l'échelle d'objets du quotidien, ceux-ci une fois obsolètes n'étant, la plupart du temps, ni réparés, ni éliminés. A titre d'exemple, on a pu voir une même porte munie de deux verrous, le premier hors d'usage étant surmonté d'un second, en état de fonctionner, alors que la logique aurait incité à réparer celui d'origine ou, à défaut, à le remplacer par un nouveau, plutôt que de le conserver inutilement. Il est manifeste qu'en toute chose, la fonctionnalité prévaut sur l'esthétisme et que l'aspect rationnel revêt un caractère secondaire. Cette perception est analogue au niveau du bâti, où rien n'est entrepris en matière d'entretien, la seule évolution envisagée étant à caractère fonctionnelle. Dans l'esprit dakarois, lorsque l'immeuble devient inutilisable, il est abandonné mais pas démoli.

Cela étant, la citation ci-après, contextualisée dans les années 1950 lors de l'apogée immobilière, peut s'appliquer à la situation actuelle, en fort besoin de solutions in situ en termes de rénovation.

« En France, tout est à l'état de stabilisation; tout, en Afrique, à l'état de devenir. L'architecte peut y chercher, y trouver des solutions plus complètes, plus harmonieuses, n'étant pas arrêté par toute les hypothèses auxquelles la construction se heurte dans un vieux pays où tant de vestiges du passé, matériels ou spirituels demandent à être ménagés. »¹²⁴

Rémy Le Caisne

¹²⁴Le Caisne R. 1952. «L'architecture en Afrique tropicale», in *France Outremer* no 278

LA RÉNOVATION : UNE SOLUTION ?

Suite à cette analyse d'un héritage architectural passé et présent, on est amené à penser que la rénovation, dans un pays tel que le Sénégal, est une réponse adaptée aux problématiques actuelles.

Le critère de sauvegarde ne peut pas être un argument prépondérant pour un indigène, puisque toute la recherche effectuée laisse croire à une indifférence de la population face à son patrimoine bâti. L'enjeu est de la sensibiliser à cette richesse de manière détournée, en mettant en exergue les priorités qui correspondent à sa culture.

La réutilisation des anciens bâtiments par les dakarois prouve qu'ils sont dans la majorité indifférents à leur qualité architecturale, mais pas à leur fonctionnalité. Le problème réside plutôt dans l'abandon de l'édifice pour des raisons foncières ou structurelles, souvent dues à une absence d'entretien. A l'heure actuelle, les nouvelles constructions ont de grandes faiblesses, à l'inverse des anciennes qui durent à travers les âges. Cependant n'étant pas éternelles, elles méritent une attention soutenue en vue de leur durabilité.

fonctionnalité

Étant dans un pays du Sud où les ressources sont particulièrement difficiles à trouver pour de nouvelles constructions, il est d'autant plus important de garder l'existant lorsqu'il est réutilisable. En sauvegardant un bâtiment, une économie est réalisée sur la matière déjà présente. De plus, pour une nouvelle construction, un montant supplémentaire s'ajoute au coût total pour la démolition de l'existant, dépense moins importante en cas de rénovation.

économie

Les dakarois ont tendance à utiliser le bâtiment jusqu'à ses limites, ce qui exige, à terme, de gros travaux pour des raisons de sécurité. Ce coût est nettement supérieur à un entretien régulier qui, de plus, permettrait une utilisation constante du bâtiment, au gré de l'évolution des besoins.

En outre, un bâtiment entretenu donne une image à la ville et peut devenir un attrait touristique, avec tout ce que cela comporte comme avantage en termes d'apport financier.

L'évolution industrielle a développé des solutions de confort, à l'exemple du climatiseur, utilisé en masse à Dakar dès les années 1955. Cependant, ce système a fait disparaître la recherche constructive pour une architecture adaptée à son contexte. De nos jours, la disparition des combustibles fossiles oblige l'architecture à trouver des solutions qui diminuent l'empreinte écologique sur terre. Ces réflexions architecturales font écho aux solutions trouvées jusqu'à la fin des années 1955, à une époque où le bâtiment ne bénéficiait pas encore des innovations techniques.

climat

Pour revenir au site analysé, les édifices bâtis entre 1920 et 1960 possèdent pour la plupart une qualité architecturale en lien avec le climat et constituent un patrimoine exemplaire, qui mérite d'être préservé et réinterprété.

utilisation

La question suivante se pose pourtant sur ce patrimoine en péril : son futur ne sera-t-il assuré que si un étranger décide d'y financer un nouveau programme, comme observé pour le cinéma Liberté, où une façade monumentale et emblématique a été utilisée comme moyen de communication et de marketing ? Si cette hypothèse s'avère fondée, quelle solution faudrait-il alors rechercher pour toucher une population locale de classe moyenne ?

L'intégration, dans un édifice monumental, d'un programme adapté aux besoins des habitants créerait une relation entre le bâti et eux-mêmes. A notre sens, la survie d'un tel bâtiment dépend autant de la relation que l'usager a avec cet édifice, que de l'image que cet édifice dégage dans la ville. Il apparaît pertinent de travailler sur cette relation privilégiée, dans l'espoir que les utilisateurs se responsabilisent vis-à-vis de l'entretien de l'édifice et contribuent, même inconsciemment, à sa pérennité.

« Faire de l'architecture (...) avec ce souci de rêver, d'imaginer l'espace comme on enfle un manteau, se sentir à la fois architecte et habitant en même temps, c'est-à-dire d'une certaine façon contrôler un peu moins les choses mais laisser plus de possibilités à des gens pour s'épanouir, pour avoir du plaisir, pour apprécier l'espace, partir vraiment de l'individu, c'est ce qui me paraît essentiel. »¹²⁵

¹²⁵Interview par Emanuele Piccardo

Jean-Philippe Vassal

AVENIR D'UN HÉRITAGE EN PÉRIL

CONCLUSION Forts de cette première analyse, nous nous attacherons, dans la seconde phase de notre travail, à trouver des éléments de réponse aux problématiques soulevées, ceci à travers une proposition de rénovation de l'ancien Palais de Justice. Le choix s'est porté sur un monument d'exception, classé au Patrimoine National, qui ne suscite pourtant aucun intérêt au sein de la population locale. Ce bâtiment, abandonné depuis plus de 20 ans en dépit de sa situation urbaine privilégiée, mérite d'être réanimé dans une ville où l'espace est devenu précieux. Ce projet tentera de densifier un espace à faible occupation au Plateau, et ainsi de limiter une expansion accrue qui repousse les limites de la ville, générant des problèmes de déplacements quotidiens vers le pôle économique.

L'histoire du lieu, ainsi que la symbolique de cet édifice, présentent un intérêt à ne pas négliger. Leur mise en lumière par le biais d'une restauration pertinente et contextuelle du bâtiment contribuerait à lui conférer une reconnaissance nationale, voire internationale amplement justifiée, tout en s'inscrivant dans cette logique de rationalisation du tissu urbain.

Le classement du bâtiment au Patrimoine National laisse penser que la qualité architecturale de l'édifice se limite à son enveloppe, selon la réglementation y affaissant. Néanmoins, après une analyse détaillée, nous considérons que l'intérêt de ce bâtiment doit être principalement orienté vers sa typologie à cour, ainsi que son concept climatique.

Ce deuxième élément est issu d'une réflexion des architectes Boy & Semichon, lesquels ont apporté des solutions constructives pertinentes pour une ventilation naturelle.

De par l'ensemble de ses qualités architecturales et environnementales, l'ancien Palais de Justice propose une spatialité adéquate en vue d'un programme public. Depuis qu'il est inoccupé, plusieurs projets ont été proposés au Ministère de la Justice en vue d'une réaffectation. Un particulier s'est intéressé, en 2004, à l'achat du bâtiment, pour le transformer en hôtel de luxe, mais le Ministère a refusé de céder son bien à un privé¹²⁶, l'édifice représentant peut-être encore une marque de son pouvoir. La seconde proposition a été émise par le directeur du Patrimoine, M. Bocoum, pour la réalisation d'un musée d'art contemporain, mais celle-ci a malheureusement également été déclinée. Un tel concept a certainement été nourri par les deux prestations mises en place en 2000 et en 2004, durant la Biennale d'Art Contemporain, utilisant ce lieu insolite comme décor des œuvres exposées. Cette situation apparaît aussi paradoxale qu'ironique, si l'on pense que l'ancien Musée Dynamique, construit par les architectes Chesneau & Verola, avait été racheté et reconverti en Cour Suprême par le Ministère de la Justice pour l'annexer au nouveau palais de justice, alors qu'il avait justement été conçu et utilisé pendant de longues années pour des expositions d'art contemporain. En analysant ces deux tentatives échouées, il nous semble judicieux de proposer un programme visant un public plus élargi et présentant un intérêt direct pour le Ministère de la Justice. Ce programme travaillera sur la mixité, entre logements, activités publiques et privées, en mettant en exergue et en reproduisant la typologie à cour du bâtiment. Le choix de ces affectations apportera une dynamique quotidienne au futur complexe et donnera vie à ce quartier

¹²⁶<http://fr.africafrique.com/stories/200403220350.html>

oublié. La présence du terminus de bus Dakar Dem Dikk comme lien déjà tissé avec le centre-ville et ses environs, ainsi que l'infrastructure déjà mise en place auparavant accentue la forte potentialité du site.

La fragilité des nouvelles constructions a généré au sein de la population indigène une crainte légitime à l'égard des risques d'effondrement. La réutilisation d'un bâtiment stable depuis plus de cinquante ans semble donc répondre à cette inquiétude, même si, à l'évidence, toute construction n'est pas éternelle et exige un entretien régulier. Or, cette pratique, fondée sur une vision à long terme, n'est pas ancrée dans la culture locale et l'enjeu sera de trouver des stratégies efficaces, fussent-elles s'articuler sur des moyens indirects ou détournés, pour amener la population à entretenir le bâtiment et ainsi contribuer à sa durabilité. Le système qui pourrait être instauré devrait comporter des avantages immédiats, afin de susciter l'intérêt et, dès lors, la collaboration des usagers. Dans cette optique, on pourrait imaginer la création de logements exclusivement locatifs, avec un principe de rétrocession sur les loyers, des frais engagés ou du temps consacré à l'entretien du bâtiment. Les locataires pourraient ainsi, moyennant une contribution régulière et tangible, abaisser leur loyer mensuel, à concurrence d'un certain montant prédéfini. Cette politique sociale permettrait de prévenir la dégradation du bâtiment, celui-ci étant entretenu régulièrement sans coût supplémentaire pour le locataire.

L'absence de profit direct constituant, selon nous, l'une des principales entraves à l'entretien et, par voie de conséquence, à la conservation du patrimoine bâti dakarois, nous pensons qu'il est judicieux de conduire une réflexion non seulement sur l'intérêt que pourraient porter les investisseurs à soutenir un tel projet de réhabilitation, mais également, une fois le projet abouti, sur les moyens à mettre en œuvre pour que les habitants se l'approprient et contribuent, au travers d'une responsabilisation, à sa pérennité tant fonctionnelle qu'emblématique d'un point de vue historique, patrimonial et architectural.



RÉFÉRENCES D'OUVRAGES ET AUTRES SOURCES

BIBLIOGRAPHIE

Ashihara Yoshinobu. 1994. *L'ordre caché; Tokyo, la ville du XXI^e siècle.* ouvrages
Savigny-sur-Orge: Edition Hazan. 111 pages.

Balandier. 1957. *Afrique ambiguë.* Collection Terre Humaine Poche.
Paris: Presses Pocket.

Berque Augustin (sous la dir. de). 1994. *La maîtrise de la ville. Urbanité française, urbanité nippone.* Paris: Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. 595 pages. Citation de Isabelle Charrier.

Bugnicourt J. 1983. «Dakar sans rivages...», in *Lecture de la ville africaine contemporaine.* Prix Aga Khan d'Architecture. Actes du séminaire 7. Dakar.

Charpy Jacques. 1958. *La fondation de Dakar.* (1845-1857-1869). Paris: Edition La Rose. 597 pages.

Charpy Jacques. 2007. *Dakar: Naissance d'une métropole.* Rennes: Les Portes du Large, 127 pages.

Chenal Jérôme. 2013. *La ville ouest-africaine, Modèles de planification de l'espace urbain.* Editions Metispresses. 368 pages

Chenal Jérôme, Cisse Guéladio, Pedrazzini Yves et Kaufmann Vincent (dir.). 2009. *Quelques rues d'Afrique: Observation et gestion de l'espace public à Abidjan, Dakar et Nouakchott.* Lausanne: Editions Lasur, 256 pages.

Collin J., Duval J.P. 1979. *Côte d'Ivoire, Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques.* Paris.

Danfakha P.W. 1989. «Habitat et aménagement urbain à Dakar et à Saint-Louis», in *Les Investissements publics dans les villes africaines 1930-1985.* Habitat et transports. Paris: L'Harmattan, Villes et Entreprises.

Diane M. 1992. «Dakar au fil des plans», in *Architectures Françaises d'Outre-Mer.* Collections villes. Mardaga. 405 pages.

Diop Amadou. 2008. *Enjeux urbains et développement territorial en Afrique contemporaine.* Paris: Editions Karthala. 174 pages.

Diop Djibril. 2006. *Décentralisation et gouvernance locale au Sénégal: Quelle pertinence pour le développement local?.* Paris: L'Harmattan

Dulucq Sophie. 1997. *La France et les villes d'Afrique Noire franco-phone, quarante ans d'intervention (1945-1985).* Paris: L'Harmattan, Villes et Entreprises. 438 pages.

Faye C. 2007. *Un township en plein coeur de Dakar.* Dakar. Edition Sud Quotidien.

Jimenez S. 1988. «Histoire foncière du Plateau d'Abidjan de 1900 à 1940», in *Processus d'Urbanisation en Afrique Noire*, tome 1. Ouvrage collectif, édité par Catherine Coquery-Vidrovitch. Paris: L'Harmattan, Villes et Entreprises.

Lakroum M. 1989, «La période coloniale» in *Les investissements publics dans les villes africaines 1930-1985, Habitat et Transports.* Paris: L'Harmattan, Villes et Entreprises.

Le Caisne Rémy 1952. «L'architecture en Afrique tropicale», in *France-Outremer* no 278. décembre 1952.

Osmont A. 1973. *Processus de formation d'une communauté urbaine, les castors de Dakar*. Grenoble: PUG.

Osmont A. 1983. «Une expérience d'autoconstruction: les Castors de Dakar». in *Lecture de la ville africaine contemporaine*. Prix Aga Khan d'Architecture. Actes du séminaire 7. Dakar.

Sinou Alain. 1988. «Urbanisme et Colonialisme, la production de la ville indigène au Sénégal au début du XXe siècle», in *Processus d'Urbanisation en Afrique Noire*, tome 2. Ed. par Catherine Coquery-Vidrovitch. Paris: L'Harmattan, Villes et Entreprises.

Sinou Alain. 1990. «Dakar», in *Bulletin d'Informations Architecturales*, supplément au no 141. Institut Français d'Architecture. Paris.

Sinou Alain. 1993. *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal. Saint-Louis, Gorée, Dakar*. Paris. Editions Karthala-Orstom. 364 pages.

Sinou, Poinot, Sternadel. 1989. *Les Villes d'Afrique Noire 1650-1960*. Paris. La Documentation Française. ACA.

Solillou J. 1993. *Architectures coloniales. Architectures de Saint-Louis à Douala*. Collection Architectures Traditionnelles. Marseille: Parenthèses-ORSTOM.

Thiam O. 2004. *Urbanisation et mobilité urbaine. Journée de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Dakar*.

Thierry Manga Christian. 2012. *Le Sénégal, quelles évolutions territoriales ?*. Editions L'Harmattan.

Touré Diala. 1993. *Aspects de l'architecture contemporaine dans deux pays d'Afrique de l'Ouest: le Sénégal et le Mali*. Paris: Agence de coopération Culturelle et Technique.

Touré Diala. 2002. *Créations architecturales et artistiques en Afrique sud-saharienne (1948 – 1995)*. Bureaux d'études Henri Chomette. Paris: L'Harmattan, 290 pages.

revues Diop Abdoul Aziz. 2007. *Quelles centralités pour la ville de Dakar, Sénégal?*. Rives Méditerranéennes. No 26

Maas P. 1993. «L'architecture dite soudanaise : le modèle de Djermé», in *Vallées du Niger*. Paris: Catalogue d'exposition, Réunion des Musées Nationaux.

Mersadier Yvon. 1968. *Dakar entre hier et aujourd'hui*. Revue française d'étude politique africaine.

Viard R. 1951. «Du Bungalow au Building», in *France-Outremer* n° 266, décembre 1951.

pages web Ficquet Éloi et Gallimardet Lorraine. *On ne peut nier longtemps l'art nègre*. Gradhiva [En ligne], 10 | 2009, mis en ligne le 04 novembre 2012, consulté le 15 novembre 2013. URL : <<http://gradhiva.revues.org/1560>>.

Gouvernement du Sénégal. 2013. Gouvernement du Sénégal. En ligne. <www.gouv.sn/>. Consulté le 11 novembre 2013.

Proparco, Groupe Agence Française de Développement. En ligne. <http://www.proparco.fr/Accueil_PROPARCO/Activite/Projets_PROPARCO/Tous-les-projets/developper-le-port-autonome-de-dakar>. Consulté le 14 novembre 2013

Ville de Dakar. 2011. Ville de Dakar.org: le site officiel de la ville de Dakar. En ligne. <<http://www.villededakar.org/>>. Consulté le 20 novembre 2013.

France Volontaires. <http://www.reseau-espaces-volontariats.org/documents/presentation_regions.pdf>. Consulté le 11 novembre 2013

Agence de Développement Municipal. 2001. *Audit Urbain, Financier et Organisationnel de la Ville de Dakar*. Réalisé par Le Groupe Métropolitain en Aménagement et Transport (GMAT). Dakar : Agence de Développement Municipal.

Publications gouvernementales

Agence Française de Développement (AFD). 2011. *Comment bénéficier du dividende Démographique? La démographie au centre des trajectoires de développement dans les pays de l'UEMOA*. Rédigé par Guengant Jean-Pierre (auteur principal), Kamara Yarri & de Metz Nicolas.

Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI). 2009. « Industrial Development Report 2009. Breaking In and Moving Up: New Industrial Challenges for the Bottom Billion and the Middle-Income Countries ». Rédigé par Collier Paul & Page John.

Publications non-gouvernementales

Chenal Jérôme. 2009. *Urbanisation, planification urbaine et modèles de ville en Afrique de l'Ouest: Jeux et enjeux de l'espace public*. École Polytechnique Fédérale de Lausanne.

mémoires et thèses universitaires

Monet-Kasisi Aurélie. 2012. *Développement de la mobilité urbaine à Dakar, Enjeux et impacts de l'insertion d'un réseau de BRT dans la métropole sénégalaise*. École Polytechnique Fédérale de Lausanne.

NOTES

¹ Diop Amadou. 2008. *Enjeux urbains et développement territorial en Afrique contemporaine*. p.9, 11, 12, 23, 28, 34, 40

² Ibid., p.41

³ Gouvernement du Sénégal. 2013. En ligne. <www.gouv.sn/>. Consulté le 11 novembre 2013.

⁴ Agence Française de Développement (AFD). 2011. *Comment bénéficier du dividende Démographique? La démographie au centre des trajectoires de développement dans les pays de l'UEMOA*. Rédigé par Guengant Jean-Pierre (auteur principal), Kamara Yarri & de Metz Nicolas, p.8.

⁵ Diop Amadou. 2008. *op.cit.* p.37

⁶ Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI). 2009. « Industrial Development Report 2009. Breaking In and Moving Up: New Industria Challenges for the Bottom Billion and the Middle-Income Countries ». Rédigé par Collier Paul & Page John, p. 118.

⁷ Chenal Jérôme, Cisse Guéladio, Pedrazzini Yves et Kaufmann Vincent (dir.). 2009. *Quelques rues d'Afrique: Observation et gestion de l'espace public à Abidjan, Dakar et Nouakchott*. Lausanne: Editions Lasur. p.67

⁸ http://www.reseau-espaces-volontariats.org/documents/presentation_regions.pdf, consulté le 11 novembre 2013

⁹ Charpy Jacques. 2007. *Dakar: Naissance d'une métropole*. Rennes: Les Portes du Large. p.25

¹¹ Sinou Alain. 1993. *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal. Saint-Louis, Gorée, Dakar*. Paris. Editions Karthala-Orstom. p.225

¹² Diane M. 1992. «Dakar au fil des plans», in *Architectures Françaises d'Outre-Mer*. Collections villes. Mardaga. p.221, 222

¹³ Chenal Jérôme, Cisse Guéladio, Pedrazzini Yves et Kaufmann Vincent (dir.). 2009. *op.cit.*

¹⁴ Diane M. 1992. *op.cit.* p.222

¹⁵ Sinou Alain. 1993. *op.cit.* p.239, 241

¹⁶ Diane M. 1992. *op.cit.* p.222

¹⁷ Ibid. p.224

¹⁸ Sinou Alain. 1993. *op.cit.* p.280, 281

¹⁹ Diane M. 1992. *op.cit.* p.227, 228, 231-233

²⁰ Diop Amadou. 2008. *op.cit.* p.63

²¹ Ibid. p.77

²² Chenal Jérôme, Cisse Guéladio, Pedrazzini Yves et Kaufmann Vincent (dir.). 2009. *op.cit.* p.75

²³ Faye C. 2007. *Un township en plein coeur de Dakar*. Dakar. Edition Sud Quotidien.

²⁴ Diop Amadou. 2008. *op.cit.* p.65, 66

²⁵ Ibid. p.73

²⁶ Ibid. p.111

²⁷ Proparco, Groupe Agence Française de Développement. En ligne. <http://www.proparco.fr/Accueil_PROPARCO/Activite/Projets_PROPARCO/Tous-les-projets/developper-le-port-autonome-de-dakar> . Consulté le 14 novembre 2013

²⁸ Diop Abdoul Aziz. 2007. *Quelles centralités pour la ville de Dakar, Sénégal?*. Rives Méditerranéennes, No 26. p.78

²⁹ Thiam O.. 2004. *Urbanisation et mobilité urbaine. Journée de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Dakar*. Cité dans: Chenal Jérôme, Cisse Guéladio, Pedrazzini Yves et Kaufmann Vincent (dir.). 2009. *op.cit.*

³⁰ Chenal Jérôme, Cisse Guéladio, Pedrazzini Yves et Kaufmann Vincent (dir.). 2009. *op.cit.* p.75

³¹ Diop Djibril. 2006. *Décentralisation et gouvernance locale au Sénégal: Quelle pertinence pour le développement local?*. Paris: L'Harmattan. p. 106 à 109.

³² Diop Amadou. 2008. *op.cit.* p.129

³³ Sinou Alain. 1993. *op.cit.* p.239-241

³⁴ Diop Amadou. 2008. *op.cit.* p.33

³⁵ Diane M. 1992. *op.cit.* p.224

³⁶ Dulucq Sophie. 1997. *La France et les villes d'Afrique Noire francophone, quarante ans d'intervention (1945-1985)*. Paris: L'Harmattan, Villes et Entreprises. p.36. Cité dans: Touré Diala. 2002. *Créations architecturales et artistiques en Afrique sud-saharienne (1948 – 1995)*. Bureaux d'études Henri Chomette. Paris:L'Harmattan.

³⁷ Diop Amadou. 2008. *op.cit.* p.32

³⁸ Mersadier Yvon. 1968. *Dakar entre hier et aujourd'hui*. Revue française d'étude politique africaine, p.29, 39-50.

³⁹ Chenal Jérôme, Cisse Guéladio, Pedrazzini Yves et Kaufmann Vincent (dir.). 2009. *op.cit.* p.67

⁴⁰ Ibid. p.79

⁴¹ Diop Amadou. 2008. *op.cit.* p.59

⁴² Chenal Jérôme. 2009. *Urbanisation, planification urbaine et modèles de ville en Afrique de l'Ouest: Jeux et enjeux de l'espace public*. École Polytechnique Fédérale de Lausanne. Lausanne. p.55

⁴³ Ficquet Éloi et Gallimardet Lorraine. *On ne peut nier longtemps l'art nègre*. Gradhiva [En ligne], 10 | 2009, mis en ligne le 04 novembre 2012, consulté le 15 novembre 2013. URL : <<http://gradhiva.revues.org/1560>> . p.135

⁴⁴ Chenal Jérôme. 2009. *Urbanisation, planification urbaine et modèles de ville en Afrique de l'Ouest: Jeux et enjeux de l'espace public*. École Polytechnique Fédérale de Lausanne. Lausanne. p.102

⁴⁵ Diop Amadou. 2008. *op.cit.* p.51, 52, 55, 60

⁴⁶⁻⁴⁷ Chenal Jérôme, Cisse Guéladio, Pedrazzini Yves et Kaufmann Vincent (dir.). 2009. *op.cit.* p.76

- 48 Diop Abdoul Aziz. 2007. *op.cit.* p.86
- 49 Diop Amadou. 2008. *op.cit.* p.53
- 50 Diop Abdoul Aziz. 2007. *op.cit.* p.82
- 51 Chenal Jérôme, Cisse Guéladio, Pedraz-
zini Yves et Kaufmann Vincent (dir.). 2009. *op.cit.* p.80
- 52 Monet-Kasisi Aurélie. 2012. *Développement de la mobilité urbaine à Dakar, Enjeux et impacts de l'insertion d'un réseau de BRT dans la métropole sénégalaise*. École Polytechnique Fédérale de Lausanne. p.80
- 53 Chenal Jérôme, Cisse Guéladio, Pedraz-
zini Yves et Kaufmann Vincent (dir.). 2009. *op.cit.* p.79
- 54 «Dakar», in *'Architecture d'Aujourd'hui*, no3, spécial France d'Outre-Mer, septembre-octobre 1945, 16^e rue. p.78-80
- 55 Touré Diala. 2002. *Créations architecturales et artistiques en Afrique sud-saharienne (1948 – 1995)*. Bureau d'études Henri Chomette. Paris: L'Harmattan. 290 pages.
- 56 Jimenez S. 1988. «Histoire foncière du Plateau d'Abidjan de 1900 à 1940», in *Processus d'Urbanisation en Afrique Noire*, tome 1. Ouvrage collectif, édité par Catherine Coquery-Vidrovitch. Paris: L'Harmattan, Villes et Entreprises. p.92-93.
- 57 Sinou Alain. 1988. «Urbanisme et Colonialisme, la production de la ville indigène au Sénégal au début du XXe siècle», in *Processus d'Urbanisation en Afrique Noire*, tome 2. Ed. par Catherine Coquery-Vidrovitch. Paris: L'Harmattan, Villes et Entreprises. p.315
- 58 Touré Diala. 2002. *op.cit.* p.23-24
- 59 Sinou Alain. 1993. *op.cit.* p.319
- 60 Viard R. 1951. «Du Bungalow au Building», in *France-Outremer* n° 266
- 61 Sinou Alain. 1990. «Dakar», in *Bulletin d'Informations Architecturales*, supplément au n°141. Institut Français d'Architecture. p.17
- 62 Sinou Alain. 1993. *op.cit.* p.327
- 63 Solillou J. 1993. *Architectures coloniales. Architectures de Saint-Louis à Douala*. Collection Architectures Traditionnelles. Marseille: Parenthèses-ORSTOM. p.59
- 64 Balandier. 1957. *Afrique ambiguë*. Collection Terre Humaine Poche. Paris: Presses Pocket. p.232-233
- 65 Solillou J. 1993. *op.cit.* p.115
- 66 Sinou Alain. 1990. «Dakar», in *Bulletin d'Informations Architecturales*, supplément au no141. Institut Français d'Architecture. Paris. p.331
- 67 Touré Diala. 2002. *op.cit.* p.42
- 68 Touré Diala. 1993. *Aspects de l'architecture contemporaine dans deux pays d'Afrique de l'Ouest: le Sénégal et le Mali*. Paris: Agence de coopération Culturelle et Technique. p.11
- 69 Maas P. 1993. «L'architecture dite soudanaise : le modèle de Djermé», in *Vallées du Niger*. Paris: Catalogue d'exposition, Réunion des Musées Nationaux. p.480
- 70 Sinou, Poinot, Sternadel. 1989. *Les Villes d'Afrique Noire 1650-1960*. Paris. La Documentation Française. ACA. p.215
- 71 Lakroum M. 1989. «La période coloniale» in *Les investissements publics dans les villes africaines 1930-1985, Habitat et Transports*. Paris: L'Harmattan, Villes et Entreprises
- 72 Diane M. 1992. *op.cit.* p.228
- 74 Dulucq Sophie. 1997. *op.cit.* p.137
- 75 Viard R. 1951. *op.cit.* p.54
- 76 Danfakha P.W. 1989. «Habitat et aménagement urbain à Dakar et à Saint-Louis», in *Les Investissements publics dans les villes africaines 1930-1985*. Habitat et transports. Paris: L'Harmattan, Villes et Entreprises, p.119
- 77 Bugnicourt J. 1983. «Dakar sans rivages...», in *Lecture de la ville africaine contemporaine*. Prix Aga Khan d'Architecture. Actes du séminaire 7. Dakar. p.35
- 78 Touré Diala. 1993. *op.cit.* p.61-62
- 79 Dulucq Sophie. 1997. *op.cit.* p.71
- 80 Touré Diala. 2002. *op.cit.* p.115
- 81 Collin J., Duval J.P. 1979. *Côte d'Ivoire, Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques*. Paris. p.64
- 82 Diane M. 1992. *op.cit.* p.235
- 85 Dulucq Sophie. 1997. *op.cit.* p.155-156
- 86 Touré Diala. 2002. *op.cit.* p.117
- 87 *Ibid.* p.117
- 88 *Ibid.* p.117
- 109 Solillou J. 1993. *op.cit.* p.59
- 112 Diop Amadou. 2008. *op.cit.*
- 113 Thierry Manga Christian. 2012. *Le Sénégal, quelles évolutions territoriales?* Editions L'Harmattan.
- 116 Touré Diala. 2002. *op.cit.* p.29
- 117 Solillou J. 1993. *op.cit.* p.115
- 118 A.Sinou. 1993. *op.cit.* p.191
- 119 Touré Diala. 2002. *op.cit.* p.76-78
- 120 Osmont A.1973. *Processus de formation d'une communauté urbaine, les castors de Dakar*.
- 122 Ashihara Yoshinobu. 1994. *L'ordre caché; Tokyo, la ville du XXe siècle*. Savigny-sur-Orge: Edition Hazan.
- 123 Citation de Isabelle Charrier dans:
Berque Augustin (sous la dir. de). 1994. *La maîtrise de la ville. Urbanité française, urbanité nipponne*. Paris: Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- 124 Le Caisne R. 1952. «L'architecture en Afrique tropicale», in *France Outremer* no 278. p.41
- 125 Interview par Emanuele Piccardo, <http://www.youtube.com/watch?v=MyemlnT0tLk&fe%20ature=related>

SOURCES DOCUMENTAIRES ET CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

- p.02 Carte de l'Afrique de l'Ouest illustrant toutes les plus grandes villes en fonction de leur nombres d'habitants respectifs
Source: Monet-Kasisi Aurélie. 2012. *Développement de la mobilité urbaine à Dakar, Enjeux et impacts de l'insertion d'un réseau de BRT dans la métropole sénégalaise*. École Polytechnique Fédérale de Lausanne. p.58
- p.06 La presqu'île du Cap-Vert en 1750, d'après un croquis de Michel Adanson
Source: Charpy Jacques. 2007. *Dakar: Naissance d'une métropole*. Rennes: Les Portes du Large. p.24
- p.08-09 Développement de la ville de Dakar de 1850 à 1888.
Source: <http://fr.wikipedia.org/wiki/Dakar>
- p.10 Plan de la ville de Dakar de 1925
Source: Archives Nationales du Sénégal, siège à Dakar
- p.12 Plan directeur de la ville de Dakar de 1946, S.T.A.G.
Source: Chenal Jérôme. 2009. *Urbanisation, planification urbaine et modèles de ville en Afrique de l'Ouest: Jeux et enjeux de l'espace public*. École Polytechnique Fédérale de Lausanne. Lausanne. p.111
- p.22 Développement urbain de Dakar
Données: Charpy Jacques. 2007. *Dakar: Naissance d'une métropole*. Rennes: Les Portes du Large. p.96
- p.40 Relevé de deux maisons type lors de visite à Guédiawaye, G. Hernach
- p.42 Construction de l'autoroute Dakar-Diamniadio
Source: <http://www.eiffage.com/FR/news/l-autoroute-dakardiamniadio-va-bon-train.html>
- p.44 Effondrement d'un immeuble, Ouakam
Source: http://www.senenews.com/2013/03/08/photo-effondrement-immeuble-ouakam_55626.html
- p.54 Carte du Plateau, <https://maps.google.fr/>
- p.55 Gare Ferroviaire, Archives Nationales du Sénégal
Messe des Officiers, <https://maps.google.fr/>
Hôtel de ville, http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Dakar-H%C3%B4tel_de_ville.JPG
Casino du Port, photo de G. Hernach
- p.57 La Gouvernance - La Préfecture, photo de G. Hernach
Ministère des Affaires Étrangères, <http://www.flickrriver.com/photos/12167448@N05/tags/dakar/>
Hôtel de la Croix du Sud, http://jimlajungle.blogspot.ch/2012/11/bons-baisers-de-dakar_18.html
Bâtiment DP World Daka, <http://www.travel-pictures-gallery.com/senegal/dakar/dakar-0006.html>
- p.59 Chambre de commerce, Archives Nationales du Sénégal
Hôtel Indépendance, photo de G. Hernach
Centre d'Affaires, photo de G. Hernach
Institut Français Léopold Sédar Senghor, <http://chroniqueafricaine.com/archives/1247>
- p.61 Marché Kermel, http://www.senegalaisement.com/senegal/photosjadis_2.html
AGF Assurance, photo de G. Hernach
BCEAO, <http://www.flickr.com/photos/12167448@N05/3625741186/>
Ambassade de France, <http://www.rfi.fremission/20111118-senegal-vissas-artistes>
- p.62 Carte du Plateau, <https://maps.google.fr/>
- p.63 Entreprise Tigô, photo de G. Hernach
Bâtiment de La Poste, photo de G. Hernach
Immeuble «Air France», photo de G. Hernach
- p.65 Assemblée nationale, hôtel des députés, photo de G. Hernach
Théâtre National Daniel Sorano, <http://turlg.over-blog.fr/30-categorie-10033240.html>
Ministère de l'Économie et des Finances, photo de G. Hernach
- p.67 Ministère de l'Intérieur
Immeuble résidentiel, puis Ministère de l'Information
Immeuble de logement, photos de G. Hernach
- p.69 Building Maginot, <https://maps.google.fr/>
Cathédrale du Souvenir Africain, Diane M. 1992. *op.cit.*
Musée de l'IFAN, photo de G. Hernach
Assemblée Nationale, Diane M. 1992. *op.cit.*
- p.71 Palais Présidentiel, http://idpao.com/index.php?option=com_content&task=view&id=14&Itemid=32&limit=1&limitstart=2
Building Administratif, Archives Nationales du Sénégal
Immeuble de logement et Poste, photo de G. Hernach
- p.73 Hôpital Principal
Maternité de l'Hôpital Aristide le Dantec
Institut Pasteur
Ancien Palais de Justice, photos de G. Hernach
- p.74 Carte de la Médina, <https://maps.google.fr/>
- p.75 Penc de Santhiaba, <http://ericrossacademic.wordpress.com/2012/02/20/baobabs-in-the-contemporary-senegalese-landscape/>
Agence Nationale de la BCEAO, http://archnet.org/library/images/one-image.jsp?location_id=6255&image_id=53350
Grande Mosquée, <http://www.xibar.net/>
- p.77 Institut d'hygiène sociale, Diane M. 1992. *op.cit.*

Service régional d'Hygiène, photo de G.Hernach
 Marché Sandaga, <http://www.delcampe.fr/page/item/id,73137884,var,Dakar-Marche-Sandaga-Tres-animee-Automobiles-Citroen-DS-Peugeot403-SimcaAronde,language,F.html>

p.78 Carte de Fann - Point E - Amitié, <https://maps.google.fr/>

p.79 Pavillon A
 Pavillons B-C-D-E
 Faculté Pharmacie
 Faculté de médecine, photos de G.Hernach

p.81 École Normale des Bibliothécaires Archivistes et Documentalistes, <http://www.ama-a.fr>
 Faculté des Lettres, archives de l'UCAD
 Bibliothèque universitaire, archives de l'UCAD
 Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, archives de l'UCAD

p.83 Faculté des Sciences et Techniques, photo de G.Hernach
 Faculté des Sciences et Techniques, <http://www.ama-a.fr>
 Centre de conférences de l'Université, photo de G.Hernach

p.85 Institut Fondamental d'Afrique de l'Ouest, photo de G.Hernach
 Logements pour enseignants, archives de l'UCAD
 Lycée Technique Maurice De La Fosse, Archives Nationales du Sénégal
 Cour Suprême, <http://commons.wikimedia.org/wiki/File:DakarCassation.JPG>

p.86 Carte de Grand Dakar, <https://maps.google.fr/>

p.87 Cinéma La Liberté, photo de G.Hernach
 Cinéma El Mansour, <http://www.panoramio.com/photo/49975741>
 Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), <http://www.ama-a.fr>

p.90 Immeuble de logement, photo de G.Hernach

p.94 Plaquette du Patrimoine classé sur le bâtiment de l'IFAN, photo de G.Hernach

p.98 Marché Sandaga en feu, http://www.dakaractu.com/Incendie-Marche-Sandaga-les-commerçants-prient-pour-le-depart-du-regime-Sall-et-appellent-Karim-Karim_a54258.html

p.101 Marché Sandaga, 1960, <http://www.delcampe.fr/page/item/id,73137884,var,Dakar-Marche-Sandaga-Tres-animee-Automobiles-Citroen-DS-Peugeot403-SimcaAronde,language,F.html>
 Cantines alentour, <http://www.xaviermartel.com/tag/marche-sandaga/>
 Marché après l'incendie, <http://seneplus.com/article/raser-puis-reb%C3%A2tir-sandaga>

p.102 Rez-de-chaussée du marché, photo de G.Hernach
 Pathologies, http://www.dakaractu.com/Sandaga-en-images-avant-sa-fermeture-Quand-les-images-parlent-d-elles-memes_a53863.html

Dégâts du feu, <http://www.lequotidien.sn/index.php/la-une2/6236-incendie-sous-cons-de-reglement-de-comptes-a-sandaga-la-police-sur-les-traces-de-commerçants-pyromanes>

p.104 Pavillon I

p.107 Pavillon N
 Pavillon F
 Pavillon I, photos de G.Hernach

p.108 Pavillon F, faux-plafond d'un bloc sanitaires
 Pavillon N, dégradation du revêtement, photos de G.Hernach

p.111 Pavillon N, terrasse
 Pavillon F, chambre
 Pavillon F, chambre, photos de G.Hernach

p.112-113 Relevés Pavillon F, G.Hernach, D.Barblan

p.114-115 Relevés Pavillon I, G.Hernach, D.Barblan

p.116-117 Relevés Pavillon N, G.Hernach, D.Barblan

p.118 Peinture cinéma Liberté, Cheikh Ndiaye, <http://cecilefakhoury.com/cheikh-ndiaye-et-laurent-gaillardon-institut-francais-dakar/>

p.121 Situation cinéma Liberté, Diane M. 1992. *op.cit.* p.229
 Cinéma Liberté, <http://www.panoramio.com/photo/49975808>
 Rénovation en cours, photo de G. Hernach

p.122 Façade principale, <http://africanlinks.wordpress.com/2013/04/13/quel-avenir-pour-les-salles-de-cinema-de-dakar/>
 Suppression de l'auvent, photo de G. Hernach
 Charpente métallique restaurée, photo de G. Hernach

p.124 Exposition de Hans Olbrist pendant la Dak'art 2004
<http://www.universes-in-universe.de/islam/fra/2004/03/dakar/index.html>

p.127 Photo aérienne du Cap Manuel, <http://www.lacatonvassal.com/index.php?idp=45>
 Le Palais en construction, Archives Nationales du Sénégal
 Façade principale, Archives de Xavier Ricou

p.128 Façade Est, Tribunal du Travail
 Couloir intérieur
 Salle des pas perdus, photos de G. Hernach

p.130-131 Plans redessinés selon les documents des Archives Nationales du Sénégal

p.138 Ministère de l'Information, <http://seneplus.com/article/menace-d%E2%80%99effondrement-de-l%E2%80%99immeuble-de-l%E2%80%99aps-en-plein-centre-ville-de-dakar>

p.150-151 Ancien Palais de Justice, salle des pas perdus, photos de G. Hernach

